

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LOIR-ET-CHER

2024-2034





ENS Eperon de Roquezon



ENS Pâtureau des Mâtines

Comité de rédaction

Rédactrice :

Laurence Bourdin

Relecteur :

Dimitri Multeau

Direction générale
Adjointe Loir-et-Cher
Durable

Direction de
l'aménagement rural
et de l'environnement

Pôle Patrimoine
naturel

Crédit photos : © CD41

Ce schéma a été
imprimé en 2024

 **IMPRIM'VERT**®



ÉDITO



© CD41/N. DERRÉ



© CD41/N. DERRÉ

Chaque jour, sans vraiment s'en rendre compte, les Loir-et-Chériens traversent des paysages exceptionnels qui sont estampillés espaces naturels sensibles. Ces ENS jouent un rôle clé en Loir-et-Cher. 28 sites sont labellisés et aménagés par le département avec nos partenaires locaux pour offrir au plus grand nombre des balades enrichissantes.

Le schéma qui vous est présenté, est le résultat de trois années de travail rigoureux et d'une collaboration exceptionnelle entre tous les acteurs actuels et futurs, engagés dans la préservation de notre patrimoine naturel.

Le conseil départemental, seul responsable des Espaces Naturels Sensibles, a élaboré une vision et une stratégie audacieuses avec ce schéma. Notre but est de soutenir et d'encourager les initiatives locales, en mobilisant toutes les compétences disponibles,

Pascal Huguet

Vice-président en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la biodiversité, des espaces naturels sensibles, des associations environnementales, de la chasse et de la pêche

au plus près des territoires. Autour de ce projet, un véritable partenariat s'est construit, alliant collectivités, associations, entreprises et citoyens.

Ce nouveau schéma des ENS s'inscrit dans notre Agenda 2030, réaffirmant notre engagement à protéger l'environnement tout en le rendant accessible à tous.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé aux ateliers. Leur dévouement, leurs idées innovantes et leur passion ont été essentiels pour créer ce plan ambitieux et concret.

À travers quatre grands axes - le patrimoine naturel, les territoires, la population et la gestion - nous vous invitons à découvrir les 84 actions de ce schéma. Ensemble, œuvrons pour un avenir plus durable en Loir-et-Cher.

Philippe Guoet

Président du conseil départemental de Loir-et-Cher

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION.....	1
■ LES ESPACES NATURELS SENSIBLES.....	2
■ MÉTHODOLOGIE ET CONSTRUCTION DU NOUVEAU SDENS.....	10
■ DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	11
■ PLAN D' ACTIONS.....	23
■ CONCLUSION	121
■ SIGLES ET ACRONYMES.....	122
■ ANNEXES.....	123

INTRODUCTION

En 19 octobre 2009, le département de Loir-et-Cher a approuvé son premier schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. Plus de 10 ans après et confronté à l'évolution de la société et à un changement climatique de plus en plus prégnant, il est temps de fixer les axes stratégiques et les objectifs de la politique ENS du département pour les 10 prochaines années.

Fort de paysages remarquables, de sites naturels exceptionnels et d'un réseau associatif de protection de la nature très actif, le département de Loir-et-Cher est impliqué depuis plusieurs années dans la préservation des milieux naturels, de la flore, de la faune et de la biodiversité en général, mais est également un territoire attractif d'un point de vue touristique.

En décembre 2020, le conseil départemental de Loir-et-Cher a adopté, en lien avec les Objectifs de Développement Durable portés par les Nations-Unies, son Agenda 2030, c'est-à-dire un plan d'actions construit autour de 5 axes : protéger le climat, protéger la biodiversité, vivre ensemble, être solidaire et entreprendre responsable. Ce 2ème schéma départemental des ENS présenté ici s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs cet Agenda 2030.

Dans le cadre de sa politique ENS, le département a souhaité, pour la prochaine décennie, s'impliquer davantage et mettre en avant toutes les possibilités offertes par ses sites naturels. Aussi, ce 2ème schéma départemental des ENS se veut être d'une part un document de synthèse et d'autre part un document opérationnel qui définit trois axes stratégiques ainsi que les objectifs et les actions pour y parvenir. Ce document de référence prend en compte à la fois le patrimoine naturel, les territoires et la population. Il servira de feuille de route pour le département et ses partenaires sans pour autant être figé afin d'être en accord avec l'évolution sociétale ou climatique.



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Qu'est-ce qu'un ENS ?

La loi du 31 décembre 1976 instaure les Espaces Naturels Sensibles remplaçant ainsi la notion de « périmètres sensibles » créés par décret en 1959 et qui avait pour objectif de limiter l'urbanisation sauvage du littoral. La loi du 18 juillet 1985 vient apporter des précisions en confiant la compétence ENS aux départements afin de « préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels ». L'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015, entrée en vigueur le 1 janvier 2016, y a ajouté la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est donc un label donné à un espace remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore, paysage) et géologique. Sa fragilité ou les menaces qui pèsent sur lui, ainsi que les mesures de protection, la gestion et sa mise en valeur sont autant d'éléments qui entrent en compte dans la labellisation.

Il y a deux objectifs principaux à la labellisation ENS :

- La préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, ... et assurer leurs pérennités
- L'aménagement afin d'être ouvert au public (sauf exception en cas notamment de milieu fragile)

L'ouverture d'un ENS peut être conditionnée dans le temps et dans l'espace (ouverture de tout ou partie de l'ENS toute l'année ou seulement une partie) en fonction de la capacité d'accueil du site et de la sensibilité des milieux.



ENS Étang des Lévrys

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des ENS et les outils à disposition

Comme évoqué précédemment, le Département a été désigné (article L. 113-8 du Code de l'urbanisme) comme collectivité compétente pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. La labellisation d'un site ENS nécessite donc une délibération du conseil départemental.

Chaque département est assez libre dans sa manière de mettre en œuvre sa politique ENS. Ainsi, certains départements se sont lancés dès le début quand d'autres ont commencé que récemment.

La politique des ENS s'appuie sur les articles L.142-1 à L.142-12 et R.142-1 à R. 142-19 du code de l'urbanisme. Les conseils départementaux ont ainsi trois outils à disposition pour mener à bien cette politique :

- le **droit de préemption au titre des ENS (DPENS)**
- la **taxe d'aménagement**
- l'**outil contractuel**

Le droit de préemption au titre des ENS

Définition du droit de préemption (Larousse) : **Droit conféré à quelqu'un ou une administration, par la loi ou par contrat, d'acquérir un bien par préférence à tout autre acquéreur possible.**

Le DPENS a pour objectif de permettre au département de maîtriser du foncier à forts enjeux environnementaux. Le département crée une ou plusieurs zones de préemption au titre des ENS sur son territoire avec l'accord des collectivités locales concernées. Ce zonage permet ensuite au département d'être prioritaire en cas de vente de biens au sein des secteurs pré identifiés. Une fois le bien préempté, les terrains acquis doivent être aménagés pour être ouverts au public, sauf si le milieu naturel est trop fragile ou qu'il y a un risque en terme de sécurité.

Il ne s'agit donc pas d'une expropriation qui elle consiste à déposséder quelqu'un de la propriété de son bien.

Ce DPENS est similaire à celui du droit de préemption urbain, excepté que le département peut déléguer son droit de préemption ENS à une autre structure comme un Parc Naturel, un Établissement Public de Coopération Intercommunal ou encore une commune.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des ENS et les outils à disposition

La Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) est un impôt perçu par la commune et le département lors de toutes opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable de travaux). La part communale peut varier de 1% à 5% et permet de financer les équipements publics (voiries, école, transport, ...) liés au développement de la commune. La part départementale, quant à elle, permet de financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles et des sports de nature ainsi que les dépenses du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Son taux est fixé par délibération du conseil départemental. Depuis 2014, celui-ci est de **2,5 % en Loir-et-Cher soit le taux maximal autorisé** (article L. 142-2 du Code de l'urbanisme).

L'utilisation de cette TA est assez large. Ainsi elle peut permettre (liste non exhaustive, se référer à l'article L. 142-2 du Code de l'urbanisme) :

- l'acquisition de terrains ; notamment dans le cadre de la préservation de la ressource en eau
- l'aménagement et l'entretien d'espaces naturels ;
- l'acquisition, l'aménagement et la gestion des sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- pour des travaux contribuant à la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques identifiées dans les schémas prévus à l'article L. 371-3 du code de l'environnement ;
- pour les études et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public

Il s'agit de la mise en œuvre de convention de gestion. Cet outil permet au conseil départemental de passer des conventions avec des propriétaires publics mais aussi privés en vue d'ouvrir au public les espaces naturels labellisés ENS. Il peut s'agir de convention d'usage pas exemple.

L'outil contractuel

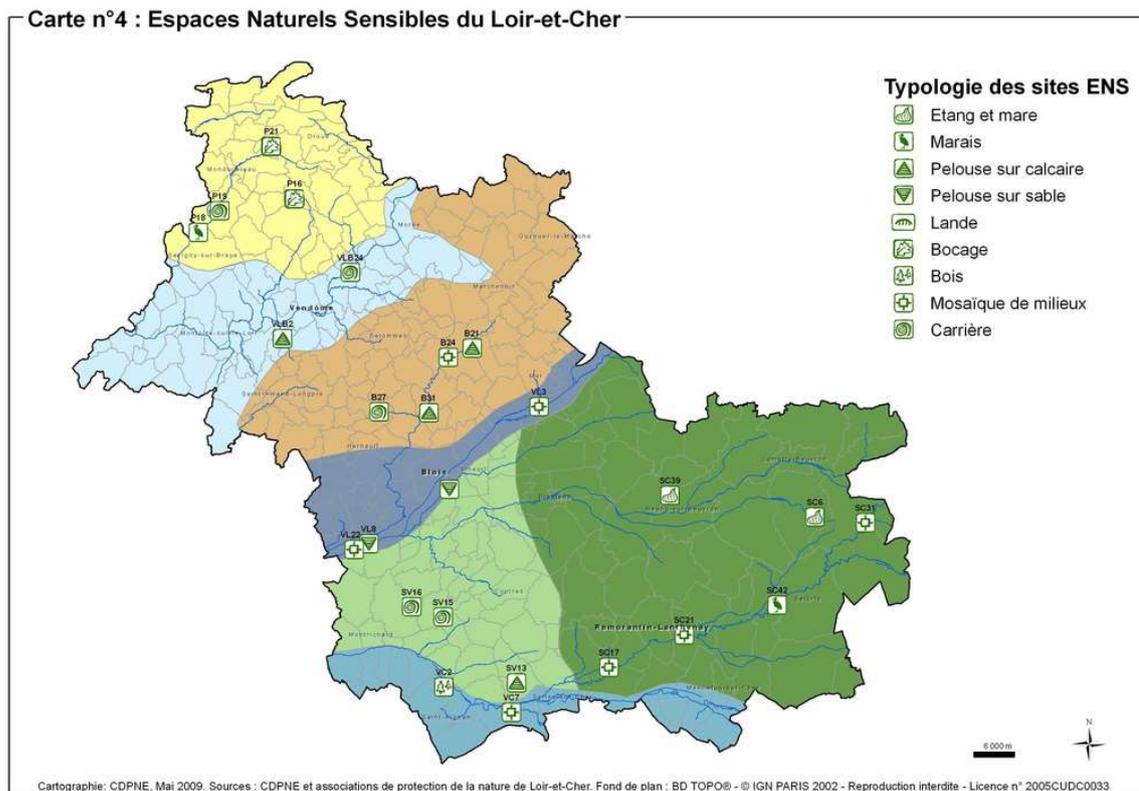
En 2006, la « **charte des Espaces Naturels Sensibles** » a été adoptée par l'Assemblée des départements de France. Cette charte a l'objectif d'assurer une cohérence au niveau des politiques départementales et de favoriser la mise en place de schémas départementaux des ENS.

La mise en œuvre de la politique en faveur des ENS reste à l'appréciation des départements et permet par conséquent une **adaptation au contexte local**. L'action du département en matière de préservation de la biodiversité peut donc évoluer et intégrer de nouvelles problématiques dont les espèces exotiques envahissantes (EEE), la préservation des trames (Verte, Bleue, Noire (liée à la vie la nuit) et Brune (liée au sol)) ou encore le changement climatique. Elle doit néanmoins être compatible avec le Schéma de COhérence Territoriale (SCoT), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), les chartes intercommunales de développement et d'aménagement ou encore les directives territoriales d'aménagement.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des ENS en Loir-et-Cher

À partir de 2006, fort d'un réseau associatif de protection de la nature très impliqué, le département du Loir-et-Cher s'est engagé de manière plus concrètement dans la préservation de son patrimoine naturel via la mise en œuvre d'une politique en faveur des ENS. Le 19 octobre 2009, après 3 ans de travail et de collecte de données, notamment auprès du Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) et du Conservatoire des sites de Loir-et-Cher (aujourd'hui Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher), le 1er schéma des espaces naturels sensibles de Loir-et-Cher a été validé et 25 sites ont été labellisés (sur les 50 pré sélectionnés).



Les 25 sites labellisés ont été sélectionnés à l'aide d'une grille de notation (annexe n°1 p 124) qui prend en compte une multitude de facteurs parmi lesquels :

- les zonages de protection existants
- l'intérêt écologique (habitats, espèces, géologie)
- l'intérêt paysager
- la fonctionnalité et les menaces
- les aménités / ouverture au public

L'utilisation d'une grille de sélection permet d'être le plus objectif possible quant à la labellisation ou non d'un site. Aujourd'hui, celle-ci doit évoluer afin d'être en cohérence avec le contexte actuel notamment avec l'évolution de la société et des milieux naturels notamment face au changement climatique.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des ENS en Loir-et-Cher

Un patrimoine naturel riche préservé

Entre 2009 et 2019, le département a labellisé trois nouveaux sites ENS :



Etang de Malzoné (2011)



Marais des Rinceaux (2017)



La Varenne-de-Chevelu (2019)

Chaque ENS s'est vu attribué une codification et fait l'objet d'une fiche de présentation (annexe n°2 p125). La codification a été définie lors de la présélection de sites pouvant être labellisés ENS. La (ou les lettres) correspond à la région naturelle d'appartenance et le chiffre a été donné arbitrairement dans l'ordre de proposition du site par les partenaires.

Jusqu'en 2020, les ENS de Loir-et-Cher sont propriétés d'associations de protection de la nature, de privés et de collectivités territoriales, mais pas du département. Ce n'est qu'en juin 2020 que le département devient pour la 1ère fois propriétaire d'un ENS, du moins d'une partie de celui-ci à savoir la Réserve Naturelle Nationale de la vallée de la Grand Pierre et de Vitain.

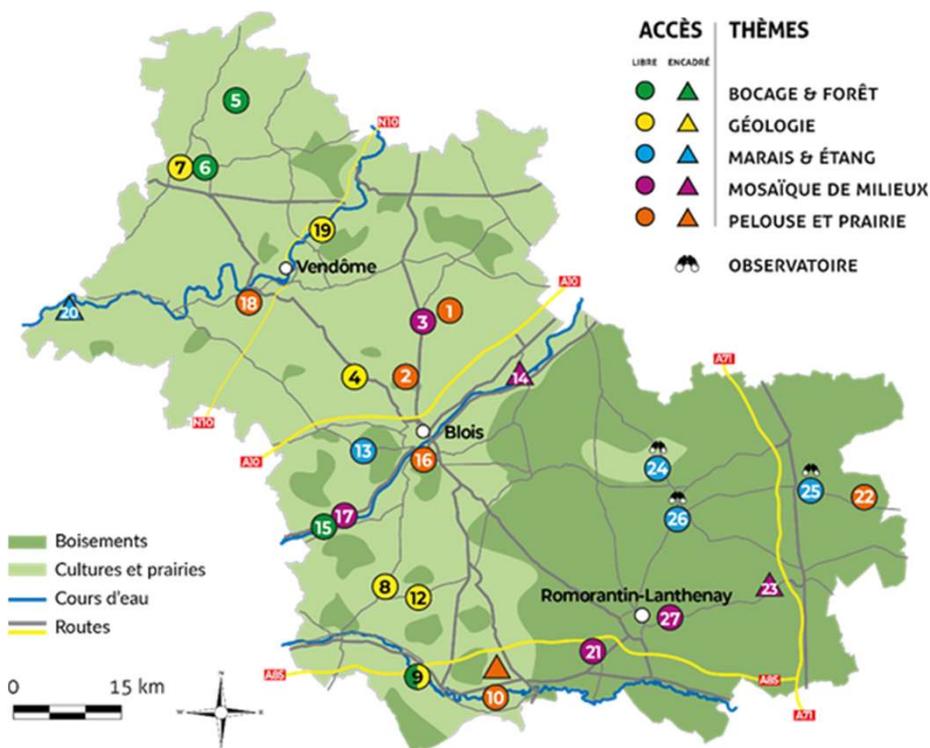
Les ENS 41 en 2023

28 sites ENS
1 015,90 ha dont environ 130 ha propriété du département
51 habitats Natura 2000 représentant 160km²
50 habitats liste rouge régionale
4114 espèces tout taxon confondu dont 191 en liste rouge régionale

Une grande diversité de milieux naturels représentés

Plus de 70% des sites ENS aménagés pour l'accueil du public
7% labellisés Tourisme & Handicap
3 ENS disposant d'outils de découverte à destination du public en situation de handicap (moteur, cognitif, auditif, visuel, ...)
17 ENS équipés d'écomètre
Environ 95 000 personnes par an sur 14 ENS

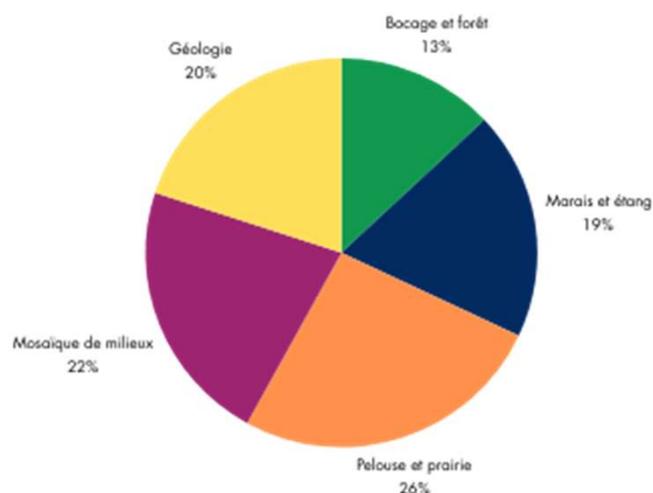
1,5 agents à temps plein dédiés aux ENS et à la préservation de la biodiversité en Loir-et-Cher



LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des ENS en Loir-et-Cher

Outre une répartition des ENS relativement homogène au sein du département, on constate également une certaine homogénéité dans les milieux naturels préservés et mis en valeur par les ENS du Loir-et-Cher.



Les ENS de Loir-et-Cher ont vocation également à préserver de nombreuses espèces patrimoniales. Ainsi, 4114 espèces sont recensées sur les ENS du département ce qui représente 42,7% de la richesse spécifique du département.

Les ENS du 41 accueillent des espèces patrimoniales, souvent emblématiques de notre territoire pour lesquelles nous avons une réelle responsabilité et qu'il est nécessaire de préserver.



© Fauvet Gérard

Le Castor
Castor fiber



© CDPNE

L'Anémone pulsatile
Pulsatilla vulgaris



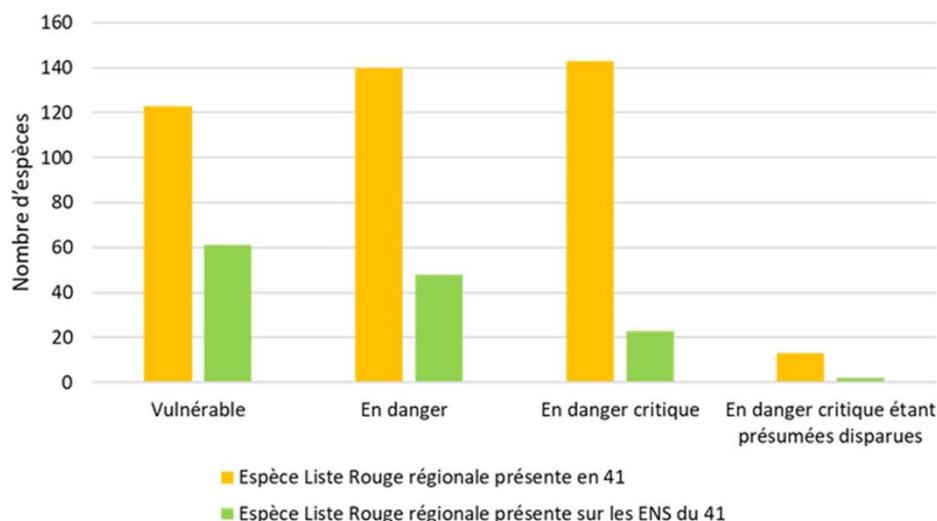
© Fauvet Gérard

La Chevêche d'Athéna
Athene noctua



© CD41

La Droséra à feuilles intermédiaires
Drosera intermedia



Néanmoins, lorsque l'on se focalise sur les espèces menacées en région Centre - Val de Loire, nous pouvons constater que peu d'espèces menacées sont présentes sur nos ENS.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des ENS en Loir-et-Cher

Une mise en œuvre partielle des outils de la politique ENS

Avec l'approbation en 2009 de son 1^{er} schéma départemental des ENS, le département du Loir-et-Cher a mis en œuvre sa politique ENS, mais sans pour autant utiliser tous les outils mis à disposition par la loi. Ainsi l'outil foncier à savoir le droit de préemption n'a pas été mis en place. La taxe d'aménagement a, quant à elle, été mise en place, dans un premier temps, le taux départemental a été fixé à 1% puis a évolué au fil du temps pour atteindre en 2014 le taux maximal soit 2,5%.



La recette de la Taxe d'Aménagement est affectée vers les activités de nature, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les projets environnementaux et les ENS. En 2023, la recette de la Taxe d'Aménagement représente 4 347 235,65 €.

L'outil contractuel, quant à lui, n'a été développé qu'à partir de 2017 via la signature de convention appelée convention ENS (exemple de convention en annexe n°3 p154). Cette convention signée entre le propriétaire, le gestionnaire (s'il est différent) et le département, fixe pour une durée de 10 ans les obligations de chacun pour une gestion et une valorisation durable de l'ENS en question. Petit à petit, chaque site ENS se voit doté de cette convention. En 2023, 14 ENS sont conventionnés soit 50 %.

2017, une nouvelle impulsion

Nombre de projets sur les ENS par année



A partir de 2017 et l'arrivée d'un agent dédié aux ENS, le département a impulsé un nouveau souffle à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Ainsi, le nombre de projets sur les ENS a connu une croissance significative.

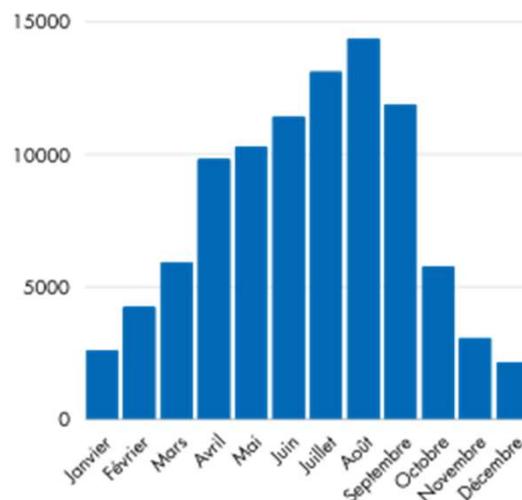
L'animation territoriale s'est renforcée et le portage d'études écologiques, les partenariats techniques et financiers ainsi que la mise en place de conventions entre propriétaire, gestionnaire et département se sont développés.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

La politique des ENS en Loir-et-Cher

Une valorisation et des outils de communication

Un des deux objectifs de la politique ENS est l'aménagement des sites afin de permettre leur ouverture au public, c'est d'ailleurs avec cet objectif qu'un certain nombre de sites ont été labellisés en 2009. Ainsi, sur les 28 sites ENS, **23 sont en accès libre dont plus de la moitié avec un sentier pédagogique, 4 en accès encadré et 1 site interdit au public** à cause de la fragilité du site, ce dernier accueillant la dernière population connue de Sonneur à ventre jaune de Loir-et-Cher. Les **ENS attirent environ chaque année 95 000 personnes**. Le département ainsi que ses partenaires assurent également des animations sur les sites tout au long de l'année.



Répartition mensuelle moyenne de la fréquentation de 14 ENS équipés d'un écocompteur

2 ENS sont accessibles aux publics en situation de handicap (Le Chêne et la RNR géologique de Pontlevoy) et un travail de conception d'outils adaptés à ces types de public a été initié avec une structure spécialisée. Aujourd'hui, **3 ENS** (Île de la Folie, Terrasse de la Loire et la RNN des vallées de la Grand Pierre et de Vitain) **sont équipés d'outils spécifiques** (Livrets Facile à lire et à Comprendre, Audiodescription, Vidéos en Langue des Signes, application Handvisites) et d'autres sites seront très prochainement équipés.

Pour assurer une meilleure visibilité des ENS du 41, un travail conséquent a été engagé ces dernières années. Ainsi, le **département a développé divers outils parmi lesquels une signalétique routière, la création d'un livret-guide ENS gratuit ou encore un logo spécifique aux ENS du Loir-et-Cher**.

En effet, les ENS bénéficient d'un logo national sans pour autant que ce dernier ait été imposé. Ainsi, chaque département a la possibilité de créer son propre logo ENS et c'est le choix qu'a fait le département du Loir-et-Cher en 2017. Ce dernier permet de créer une identité reconnaissable pour nos ENS.



Logo ENS national



Logo ENS 41

Afin de répondre aux objectifs de la politique ENS, le département s'appuie sur les nombreux partenaires présents sur le territoire qui via leurs compétences, leurs spécificités permettent de gérer et/ou de valoriser nos ENS.

Le SDENS , c'est quoi ?

Le schéma départemental des ENS (SDENS) est un document qui définit la politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles sur un pas de temps défini. Il fixe, après un état des lieux du patrimoine naturel départemental, les enjeux, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre à court et moyen termes pour préserver et valoriser les Espaces Naturels Sensibles du territoire. C'est une démarche volontaire de la part du département.

Le 19 octobre 2009, le département du Loir-et-Cher a approuvé son 1er schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. En 2020-2021, ce schéma a fait l'objet d'une évaluation afin d'entamer l'élaboration et la rédaction de son 2ème SDENS et ainsi disposer d'un outil opérationnel d'orientation de la politique départementale en faveur des ENS.

METHODOLOGIE ET CONSTRUCTION DU NOUVEAU SDENS

L'élaboration du nouveau SDENS de Loir-et-Cher s'est voulu concertée avec tous les partenaires liés de près ou de loin aux ENS (associations de protection de la nature, services de l'État, collectivités locales, établissements publics, ...).

Après l'évaluation du 1er SDENS qui a permis de mettre en évidence des points positifs et des fragilités ainsi que des pistes d'amélioration, un travail de définition des enjeux, puis des objectifs et des actions sur la politique ENS des 10 prochaines années en Loir-et-Cher a été mené.

PHASE 01

Évaluation

Cette étape consistait à évaluer le 1er SDENS et la politique ENS menée entre 2009 et 2020 d'un point de vue de :

- la préservation des espèces et des milieux naturels
- la valorisation des sites et de l'éducation à l'environnement
- l'animation territoriale



PHASE 02

Diagnostic territorial et définition des enjeux

Pour construire le nouveau SDENS, un bilan des connaissances était nécessaire ainsi que l'identification auprès des partenaires et acteurs du territoire (liste en annexe n°4 p158) des enjeux de biodiversité en Loir-et-Cher et de ses régions naturelles mais également les enjeux de nos ENS.



PHASE 03

La politique ENS des 10 prochaines années

Il s'agissait de définir un SDENS opérationnel avec des axes stratégiques couplés à des objectifs et des actions concrètes à mettre en œuvre. Cette étape a été menée en concertation avec les acteurs du territoire sous forme d'ateliers thématiques collaboratifs.



PHASE 04

Validation et communication

Le nouveau SDENS 2024-2034 doit être validé par l'assemblée départementale en juin 2024 et sera ensuite porté à la connaissance des acteurs du territoire et du grand public.

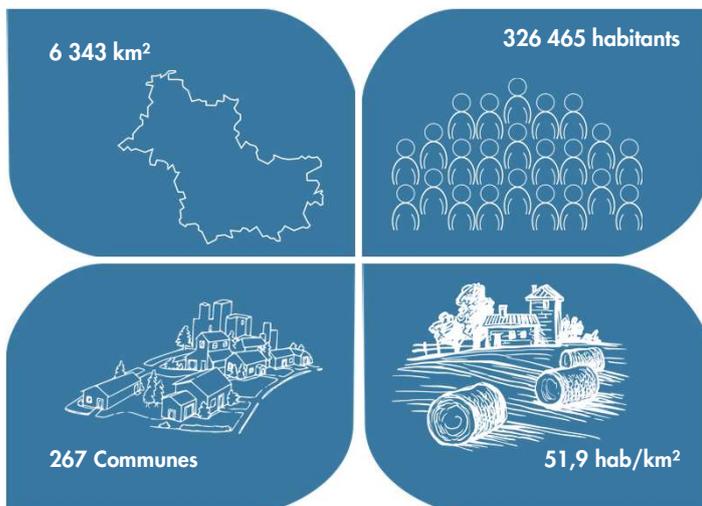


DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Afin de définir une stratégie d'intervention pertinente pour les 10 ans à venir, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de son territoire et de ses acteurs et par conséquent **d'actualiser le diagnostic de 2009**.

Le Loir-et-Cher, un territoire rural



Données 2023, Pilote41

Le Loir-et-Cher est un département plutôt rural (44% des communes ont moins de 500 habitants). La ville principale également préfecture du département, est la ville de Blois.

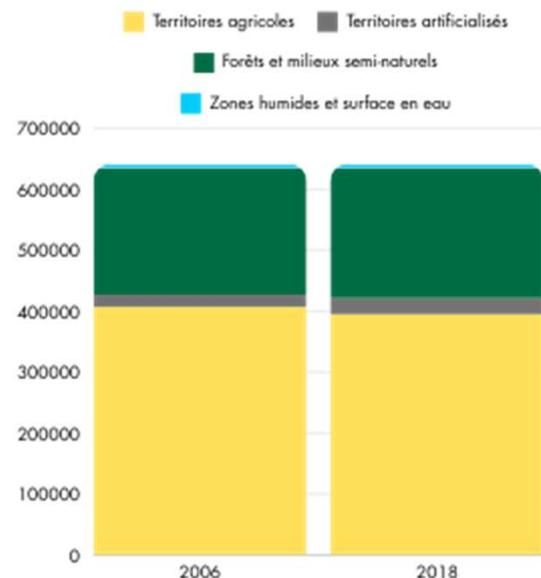
L'agriculture a largement façonné le paysage loir-et-chérien. Suite à l'évolution des pratiques et de la société, on note aujourd'hui une nette différence en terme d'occupation des sols entre le nord et le sud du département, avec majoritairement des terres agricoles pour la partie nord et des forêts et milieux naturels dans la partie sud.

Le graphique ci-contre présente l'occupation des sols du Loir-et-Cher selon 4 grandes typologies en 2006 et en 2018 ce qui permet de comparer l'évolution de cette occupation.

Aussi, la consommation d'espaces agricoles s'est accentuée notamment au profit des territoires artificialisés comme partout en France et cela est notamment prégnant en vallée du Cher, dans le val de Loire et sur le Controis. Les surfaces forestières sont quant à elles en légère augmentation ce qui est également le constat fait à l'échelle nationale.

Le Loir-et-Cher, des sites touristiques incontournables

Avec plus de 6,1 millions d'entrées en 2022 sur les principaux sites touristiques du Loir-et-Cher, le tourisme est très important pour la vie économique et au rayonnement du territoire. Parmi les sites les plus visités, on peut citer le ZooParc de Beauval ou les châteaux de la Loire avec Chambord, Blois ou Chaumont-sur-Loire et son Festival des jardins. Depuis 2009, la Loire à vélo qui longe le fleuve sur environ 900km de Cuffy (Cher) à Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique) a permis de proposer une autre offre touristique et attirer un autre public. En 2022, c'est 1,8 millions de cyclistes qui ont parcouru le tracé en totalité ou parti (chiffre issu de l'enquête sur la véloroute de 2022). D'autres itinéraires cyclables sont en cours de création.

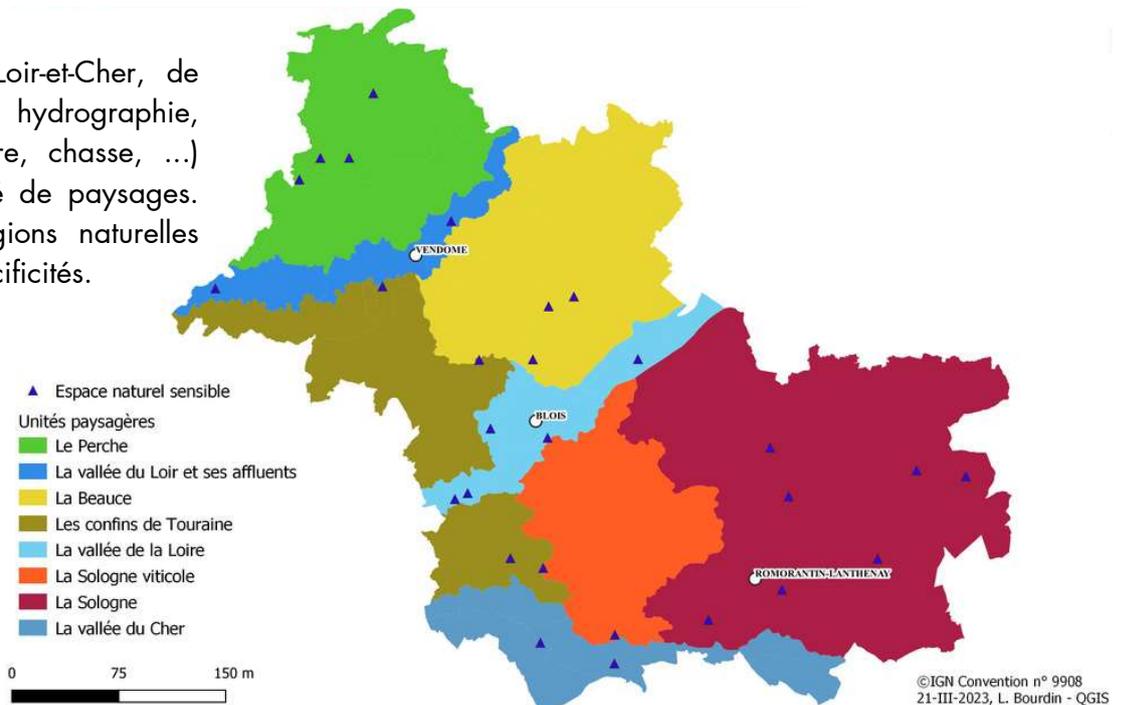


D'après Source : Données statistiques Corine Land Cover « Répartition des superficies (ha) en 4 postes d'occupation des sols » millésime 2006 et millésime 2018

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des régions naturelles aux paysages contrastés

Le département du Loir-et-Cher, de par sa géologie, son hydrographie, les usages (agriculture, chasse, ...) présente une diversité de paysages. On dénombre 7 régions naturelles avec chacune ses spécificités.



Le Perche



Situé au nord du département, le Perche se caractérise par un paysage de bocage avec un relief assez marqué. Sur les plateaux d'argiles à silex, l'agriculture est principalement en polyculture - élevage. Le cheval percheron est d'ailleurs une race emblématique. De nombreux chemins creux bordés de haies champêtres et de trognons serpentent cette région. De par sa géologie, on y trouve également une pierre spécifique typique de la région, le grès de Roussard. C'est une pierre de couleur rouille due à la présence d'oxyde de fer. De nombreuses habitations sont construites avec ce matériau. Récemment, dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Perche, plusieurs villages du nord du département pourraient intégrer le PNR et devraient donc adhérer à la nouvelle charte du Parc en 2025. Il s'agit de Boursay, Couëtron-au-Perche, Le Plessis-Dorin et Le Gault-du-Perche.

La Vallée du Loir et ses affluents

Cette région naturelle, entre Perche et Beauce, est un espace de transition entre deux paysages bien différents. Traversée d'est en ouest par la rivière qui lui donne son nom, la vallée du Loir et ses affluents offre un paysage contrasté composé de boisements, de prairies alluviales et de coteaux calcaires souvent plantés de vignes. On y trouve d'ailleurs de nombreux habitats troglodytes et plusieurs villages sont reconnus pour leur patrimoine bâti historique. Ces espaces offrent des habitats naturels utilisés par de nombreuses espèces parmi lesquelles les chauves-souris.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des régions naturelles aux paysages contrastés

La **Beauce**

Ce vaste plateau calcaire, appelé souvent le grenier à blé de la France, est caractérisé par de grands cultures céréalières. Le relief y est relativement plat et l'ensemble paraît souvent monotone. Pour autant se nichent par ci par là quelques bosquets, un massif forestier d'importance qu'est la forêt de Marchenoir ainsi que de petites vallées riches en biodiversité. Ainsi, en Loir-et-Cher, on distingue au sein de la Beauce, la Petite Beauce qui présente des vallées sèches et des vallées humides (vallée de la Cisse) offrant une mosaïque de milieux favorables à de nombreuses espèces dont certaines ayant besoin de cette alliance entre vallées et cultures comme les busards. Cette Petite Beauce est d'ailleurs reconnue à l'échelle européenne puisqu'elle est classée Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux et pour partie en Zone Spéciale de Conservatoire au titre de la Directive Habitats - Faune - Flore.



Les **Confins de la Touraine**

Situés au centre ouest du département de part et d'autre de la Loire, on distingue souvent les confins de la Touraine en deux parties : la Gâtine Tourangelle au nord de la Loire et le plateau de Pontlevoy au sud. Le terme de Gâtine tourangelle fait référence aux forêts "dégradées" que l'on appelait aussi "gâtées". Le paysage est souvent caractérisé par des étendues cultivées où des bois épars apparaissent çà et là. C'est une région naturelle en polyculture ou polyculture - élevage. Le plateau de Pontlevoy présente quant à lui une caractéristique supplémentaire puisqu'on y trouve trois formations sédimentaires différentes à savoir le calcaire de Beauce, les sables et marnes du Blésois et les faluns du Blésois.



La **Vallée de la Loire**

Patrimoine mondiale de l'humanité depuis le début des années 2000, la vallée de la Loire est reconnue pour son histoire et ses paysages. Le fleuve traverse d'est en ouest le département et constitue un repère majeur notamment dans la migration de nombreuses espèces d'oiseaux. En effet, les îles de la Loire sont des sites privilégiés de reproduction pour les sternes ou les mouettes.

Le paysage ligérien est composé majoritairement d'îles, de grèves, de boisements alluviaux et de pelouses sableuses.



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des régions naturelles aux paysages contrastés

La Sologne viticole

Cette région, située à l'interface entre la Sologne et les confins de la Touraine, est caractérisée par une mosaïque de cultures. Son relief légèrement vallonné et son sol et sous-sol particuliers (calcaire de Beauce recouvert d'une couche de sable, Faluns) font que les parcelles sont relativement drainées permettant la mise en culture. On y découvre donc une succession de parcelles viticoles, maraîchères, de prairies souvent pâturées et d'espaces boisés.



La Sologne



Située au sud-est, la Sologne est la région la plus boisée du département ainsi que celle présentant une grande densité d'étangs et de zones humides. A l'origine, la Sologne était une grande zone ouverte qui peu à peu s'est boisée par les plantations successives et l'abandon de l'agriculture sur ces terres relativement incultes. Reconnue à l'échelle européenne comme la plus grande zone continentale inscrite dans le réseau Natura 2000, cette vaste dépression, qui s'est progressivement comblée par des apports de sables et d'argiles, offre une grande diversité d'habitats aussi bien humides que secs. Cette particularité est liée à son sol souvent acide parfois humide voire très humide (zone paratourbeuse, prairie humide, lande humide, mare, gazon amphibie, ...) et parfois sec (lande à bruyère, pelouse sableuse, ...).

La Vallée du Cher

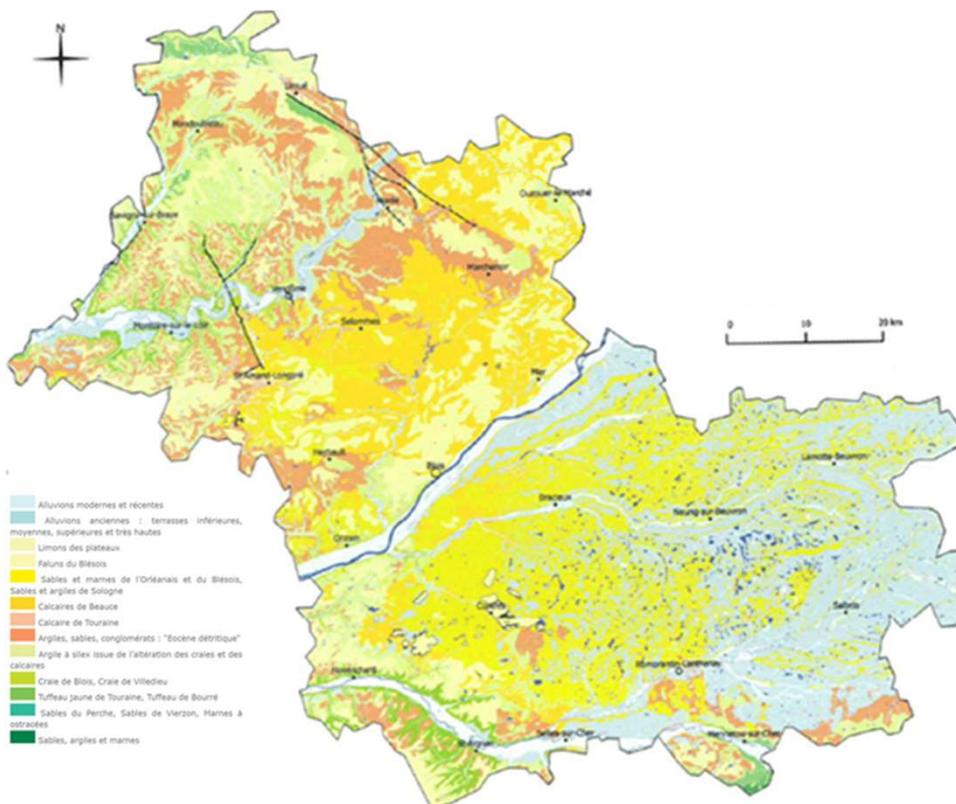
Région naturelle la plus au sud du département, la vallée du Cher présente deux aspects. Une partie dite "Cher sauvage" en amont de Saint-Aignan et une partie dite "Cher canalisé" en aval. Le paysage est majoritairement façonné par l'agriculture notamment l'élevage. Aussi on retrouve des parcelles en culture, de très nombreuses prairies alluviales donc inondables coupées de haies bocagères et des boisements alluviaux. L'espace naturel emblématique de cette vallée est le site des prairies du Fouzon (plusieurs centaines d'hectares). On trouve également des vignobles en continuité de la Sologne viticole et de nombreuses cavités creusées dans la roche calcaire offrant ainsi de nombreux gîtes pour les espèces cavernicoles parmi lesquelles les chauves-souris.



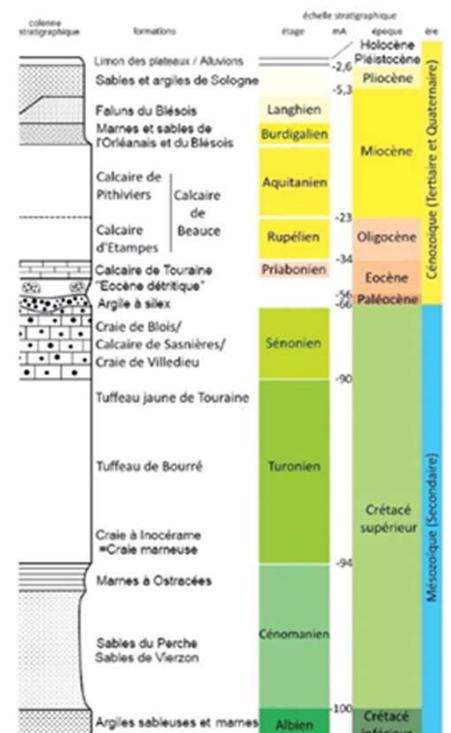
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le patrimoine géologique

Outre ces paysages diversifiés, le Loir-et-Cher possède également une grande richesse et diversité de sous-sols. Situé au sud-ouest du Bassin parisien, le département du Loir-et-Cher a vu depuis 250 millions d'années s'accumuler des sédiments du Mésozoïque (Crétacé supérieur) et du Cénozoïque. Essentiellement formé d'argile, de calcaire et de sable distribués dans diverses roches, cette géologie si particulière est à l'origine de cette diversité de régions naturelles qui composent le département. On retrouve ainsi les argiles à silex et l'éocène détritique (dépôts complexes formés de cailloux, de sables, d'argiles de conglomérats, ...) principalement dans le nord du département et l'ouest, le calcaire de Beauce entre la Loire et le Loir ou encore des alluvions et des sables et argiles de Sologne dans le sud du département.



© Carte extraite de l'ouvrage "Découverte géologique du Loir-et-Cher" de Claude LE DOUSSAL



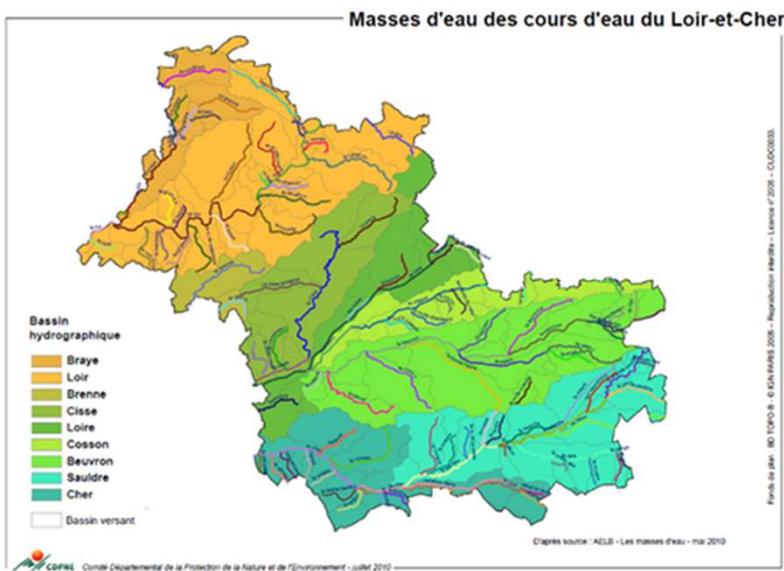
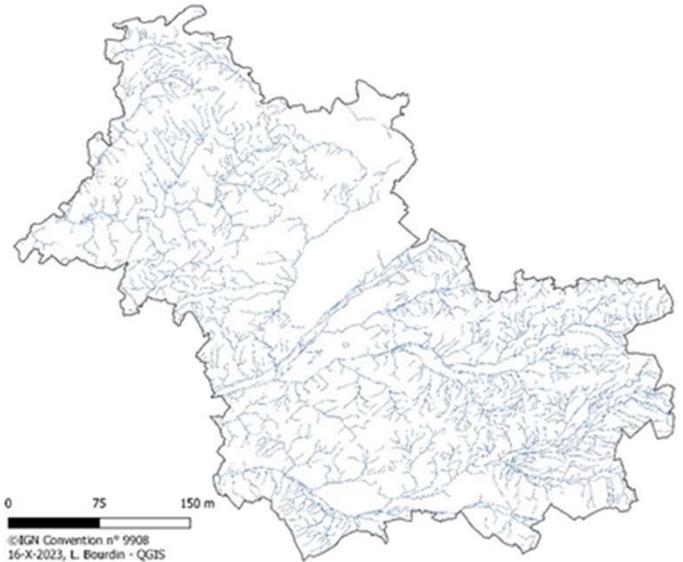
L'ensemble des éléments constituant le sous-sol et le sol conditionne la flore qui s'installe et par conséquent la faune.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un réseau hydrographique dense

Inclus dans le bassin Loire Bretagne, le Loir-et-Cher présente un réseau hydrographique composé de trois grands bassins versants : la Loire, le Loir et le Cher et de 8 bassins hydrographiques.

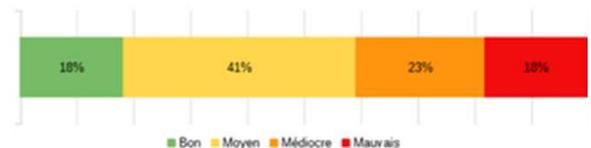
On compte pas moins de 2 483 km de cours d'eau.



Les cours d'eau mais aussi les nombreuses zones humides présentes en Loir-et-Cher sont autant d'éléments structurant le paysage loir-et-chérien. Face au changement climatique et aux pressions exercées sur cette ressource (irrigation, consommation humaine, ...), ces milieux naturels sont à prendre en compte afin de les préserver et de préserver la ressource en eau que ce soit quantitativement ou qualitativement.

Etat écologique des cours d'eau en Loir-et-Cher

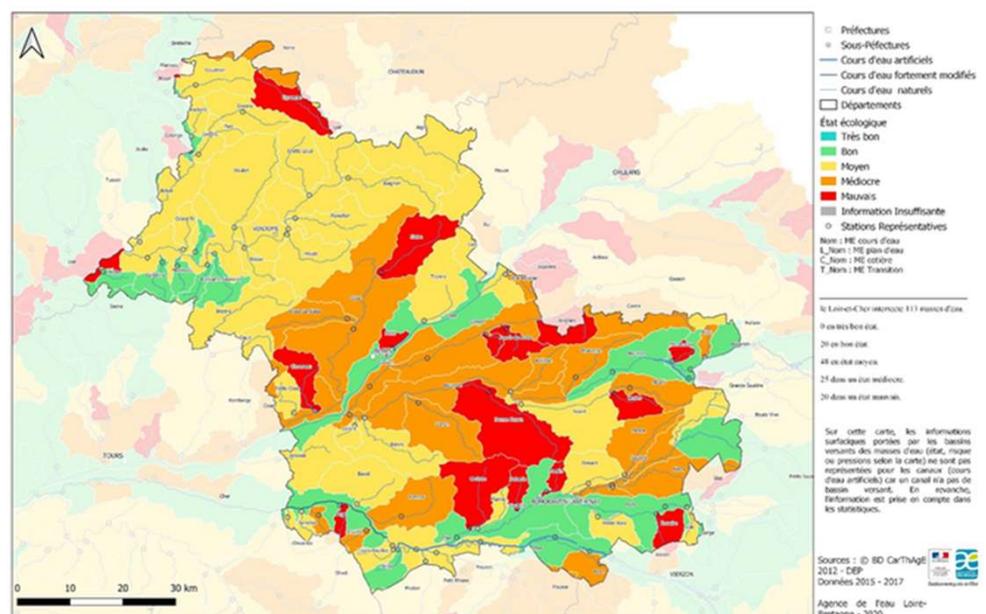
Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, EDL 2019



Pour cela, l'Europe via la directive cadre sur l'eau impose aux États membres de viser la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques et de réaliser régulièrement un état des lieux des masses d'eau afin d'atteindre un bon état écologique et un bon état chimique. Cet état des lieux sert de base au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et finalement au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) qui en découle. L'état écologique des cours d'eau en Loir-et-Cher en 2019 est présenté ci-contre.

État écologique des masses d'eau de surface dans le Loir-et-Cher

État des lieux 2019



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des zones humides reconnues

Au cours du 20ème siècle, près des 2/3 des zones humides ont été détruites. Les causes mises en avant sont principalement liées à l'intensification de la l'agriculture, l'urbanisation et les pollutions. Ces milieux sont également très sensibles au changement climatique (modifications des températures atmosphériques et des cours d'eau et par conséquent augmentation de l'évapotranspiration, intensification des phénomènes extrêmes, ...). Or ce sont des milieux généralement riches en espèces patrimoniales (flore et faune) et qui assurent de nombreuses fonctions (régulation des inondations, soutien de l'étiage, régulation d'éléments polluants, ...) et services (amélioration de la qualité de l'eau, production et stockage d'eau, activités de loisirs, ...).

Le Loir-et-Cher présente une grande diversité de zones humides qu'elles soient en conditions acides ou alcalines. Cela peut être de petites mares, des zones de suintement tourbeux, des roselières, des cariçaies, des landes humides, des prairies humides, des bas-marais, des bois marécageux ou encore des forêts alluviales (liste non exhaustive).

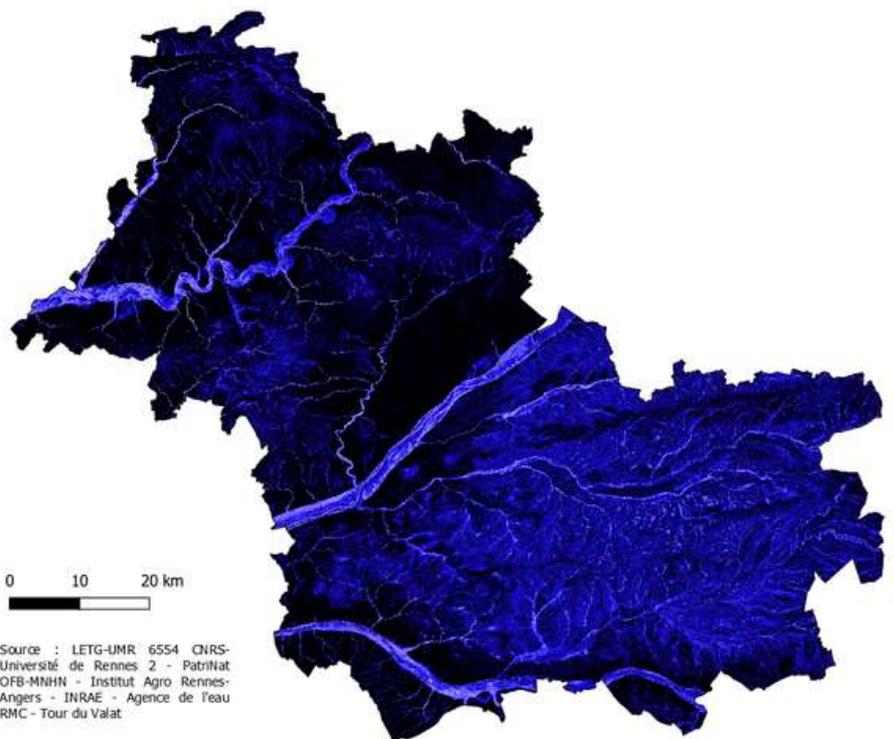
C'est au sein de la Sologne que l'on retrouve le plus de zones humides en Loir-et-Cher. Pour autant, les autres régions naturelles du département ne sont pas en reste.

La carte ci-contre représente la pré-localisation des zones humides en Loir-et-Cher en 2023, pré localisation effectuée dans le cadre d'un projet national.

Dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire Bretagne (Agence de l'Eau Loire - Bretagne, juin 2018), le Loir-et-Cher est considéré comme ayant une vulnérabilité globale élevée dans les différentes projections.

Zone humide

D'après le code de l'environnement, les zones humides sont des "terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année."

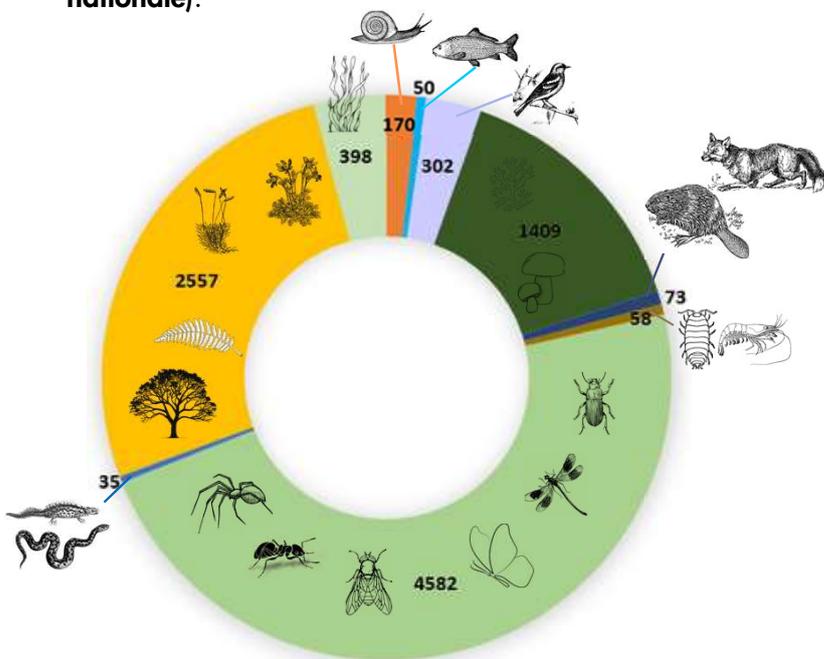


Pré localisation (en bleu) des zones humides en Loir-et-Cher (2023)

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Une biodiversité remarquable

On compte, en Loir-et-Cher, **9 634 espèces** (données issues de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, mars 2024) dont **618 espèces protégées** à des degrés différents (protection régionale et nationale).



Les listes rouges de l'UICN

C'est un outil permettant de connaître l'état de conservation global et le degré de menaces des espèces et ce à différentes échelles territoriales puisqu'il existe des listes rouges mondiales, nationales et régionales

Voici quelques espèces protégées emblématiques de notre territoire :



Odontites jaubertianus

Euphrase de Jaubert © Cen41



Sterna hirundo

Sterne Pierregarin © David Greyo



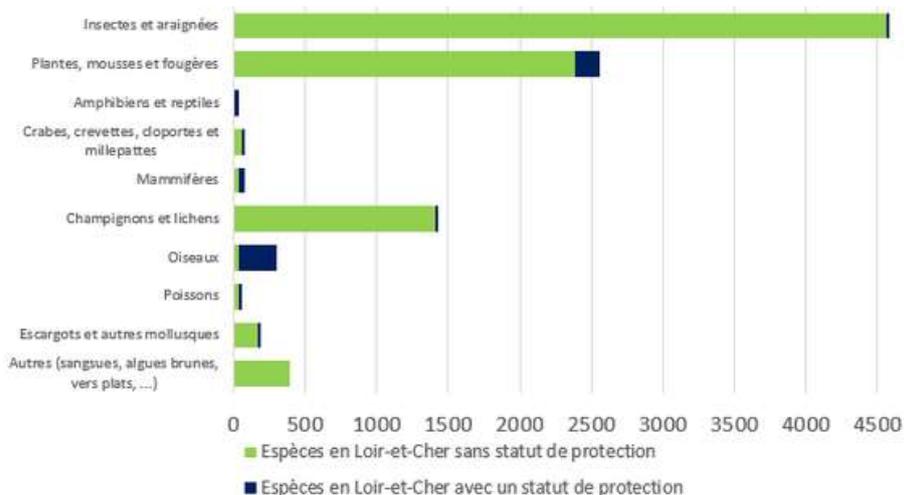
Leucorrhinia pectoralis

Leucorrhine à gros thorax © CD41



Myotis myotis

Grand Murin © G. Michelin



Tous les amphibiens et les reptiles (excepté 3 espèces introduites) sont protégés en France tout comme l'ensemble des espèces de chauves-souris.

Le graphique ci-contre montre que le nombre d'espèces protégées n'est pas si important par rapport au nombre total d'espèces. Il faut néanmoins nuancer puisqu'il existe un certain nombre d'espèces dites patrimoniales, c'est-à-dire des espèces qui sont rares, menacées au sein d'un territoire donné sans pour autant avoir forcément de statut de protection. Et c'est notamment pour ces espèces que les ENS ont un rôle important à jouer.

Cette biodiversité remarquable est menacée depuis plusieurs années. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes en est une cause. En Loir-et-Cher, on compte **64 de ces espèces dont 34 plantes** (en photo une Renouée du Japon). Celles-ci ont généralement un fort pouvoir colonisateur et ont des impacts non négligeables que ce soit sur la santé humaine ou sur nos paysages. Elles engendrent une modification du milieu et une fois implantées, il est très difficile voire parfois impossible de les éradiquer. Il convient donc d'être vigilant et de limiter leur expansion.



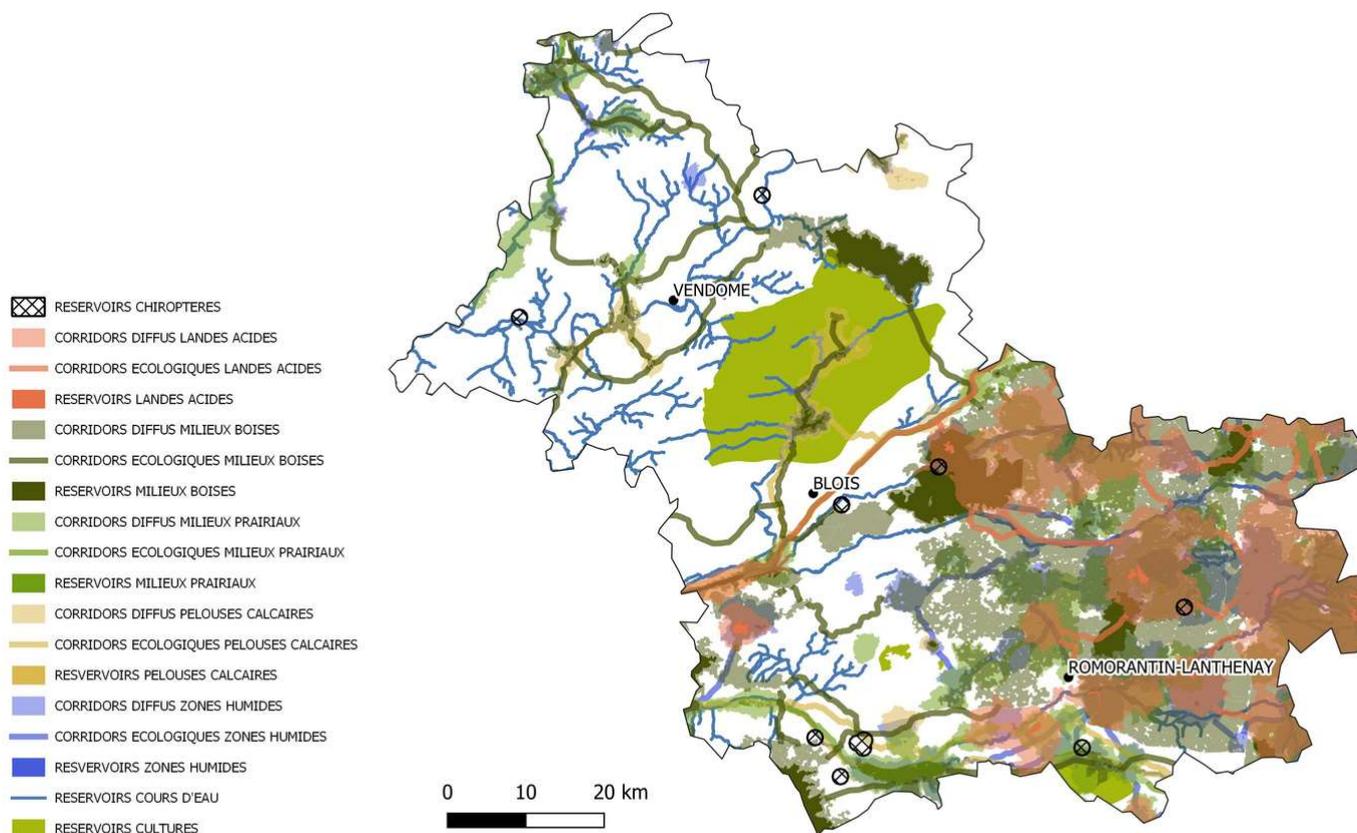
DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les corridors écologiques

La notion de corridors écologiques est apparue avec la mise en œuvre des Trames vertes et bleues, c'est-à-dire un outil qui vise à intégrer les enjeux liés aux milieux naturels et leurs fonctionnalités dans les outils de planification territoriale et les projets d'aménagement (schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ou les documents d'urbanisme (SCoT et PLU/PLUi).

C'est ainsi qu'un réseau de continuités écologiques terrestres mais également aquatiques a été caractérisé. Ces continuités sont constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

En Loir-et-Cher, un travail cartographique a été réalisé afin de répertorier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle de notre territoire, et ce, en fonction du type de milieu concerné.



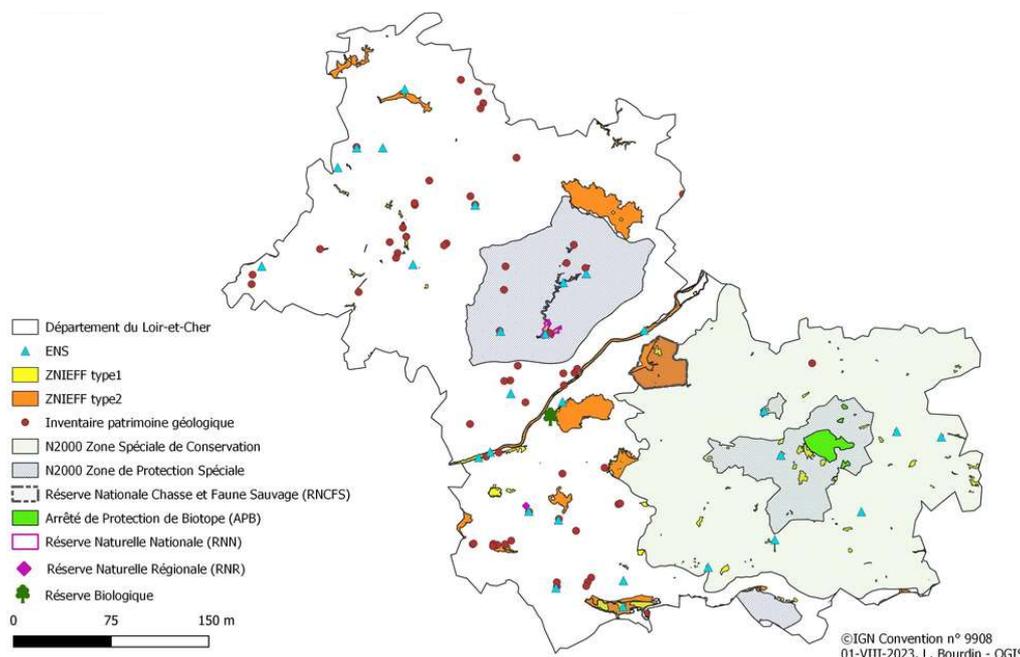
La continuité écologique est un enjeu majeur en Loir-et-Cher, notamment sur la moitié sud du département où s'entremêle tous les types de milieux. En partie nord, les enjeux se portent principalement sur les milieux humides et aquatiques, les milieux prairiaux et les pelouses calcicoles.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les sites naturels reconnus

Comme évoqué précédemment, le Loir-et-Cher abrite une grande diversité de milieux et donc d'espèces. Afin de mettre en valeur cette richesse et la préserver, de nombreux outils de connaissance ou de protection plus ou moins forts ont été mis en place.

Cette reconnaissance de cette patrimonialité s'effectue à différentes échelles que ce soit au local, au national ou à l'échelle européenne. La carte ci-dessous représente les différents espaces reconnus et le classement concerné. Tous les éléments présentant chaque type de classement ou sur chaque site naturel sont consultables sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN, <https://inpn.mnhn.fr/programme/les-programmes>).



En 2019, 48% du territoire départemental a un statut spécifique lié à la biodiversité dont 43,1% en zone Natura 2000, environ 4% en ZNIEFF, 0,44% en protection forte et environ 0,16% en ENS.

Ces différents zonages concordent avec l'identification des continuités écologiques présentées précédemment. La classification en Réserve Naturelle ou en Arrêté de Protection assure une protection forte des milieux et des espèces. Les autres classements n'ont pas de portée réglementaire, mais permettent d'identifier des éléments d'intérêt qu'il convient de préserver et ainsi d'agir ponctuellement. Les ENS ont donc un grand rôle à jouer dans la préserver de ces espaces. Il est à noter également que d'autres structures gestionnaires de milieux naturels sont propriétaires de sites qui ne sont pas forcément inclus dans un des périmètres précédemment cités, mais pour autant la préservation de leurs richesses est assurée.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Éducation à l'environnement et sports de nature

L'éducation à l'environnement a vocation à comprendre et appréhender la complexité du monde qui nous entoure et éveiller la curiosité et l'esprit critique afin d'agir et vivre ensemble. Il s'agit donc d'informer, de sensibiliser, de former via le développement de pédagogies actives et participatives.

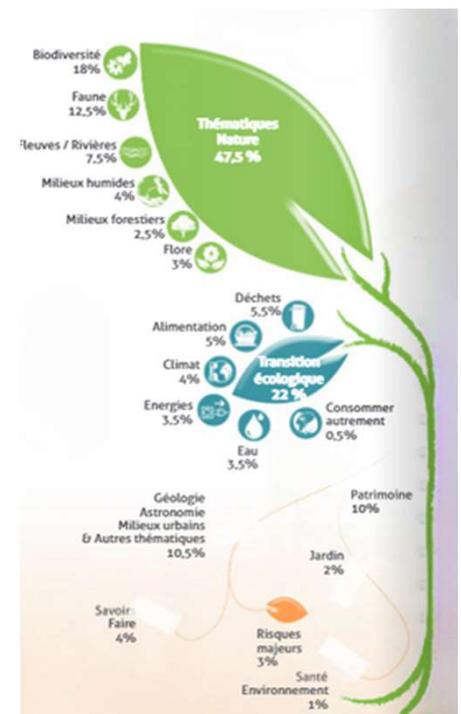
Toute l'année, les structures notamment associatives organisent de nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement notamment grâce aux ENS. Il peut s'agir de visites guidées, de sorties thématiques, d'expositions, d'inventaires participatifs,

Au cours des dernières années, les structures disposant d'éducateurs à l'environnement ont été davantage sollicitées pour la réalisation d'animations. On constate également que les thématiques abordées sont en grande partie liées au patrimoine naturel.

Il est à noter également que ce sont généralement le public de primaire qui sont les plus sensibilisés.

En 2022, au sein de notre département, ce sont 4 195 personnes sensibilisées dont 57% de scolaires.

En Loir-et-Cher, c'est plus d'une dizaine de structures, notamment associatives, qui proposent des animations et autres événements en lien avec le patrimoine naturel. Elles sont d'ailleurs, pour plusieurs d'entre elles, agréées jeunesse et sports ou sont signataires du référentiel de qualité de l'éducation à l'environnement en région Centre - Val de Loire.



Extrait de l'état des lieux de l'éducation à l'environnement en région Centre - Val de Loire réalisé par le Graine Centre - Val de Loire (septembre 2023)



ENS La Mutte © Matthéo CARON

Il existe également au sein du département une multitude d'espaces d'accueil et de découverte du patrimoine naturel comme la Maison de la Loire à St-Dyé-sur-Loire, l'Observatoire Loire à La Chaussée-St-Victor, la Maison de la Nature et de la Réserve à Marolles, la Maison Botanique à Boursay, la Maison des étangs à Saint-Viâtre, ...

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

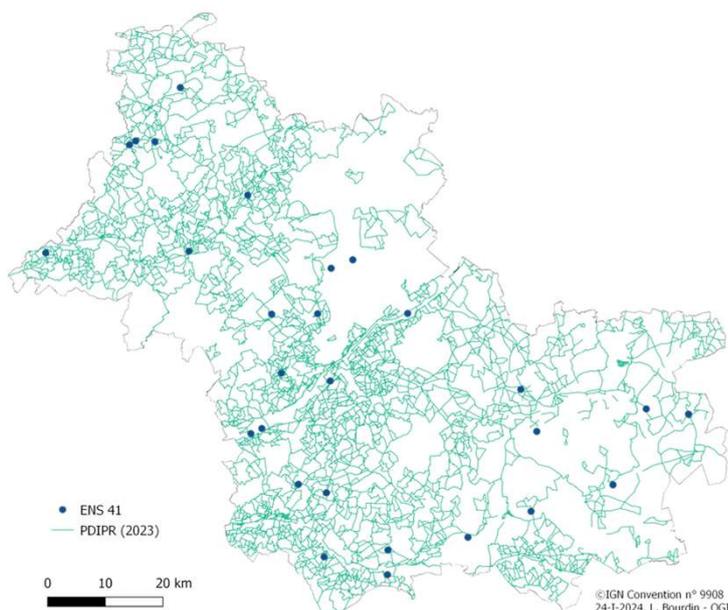
Éducation à l'environnement et sports de nature

En parallèle de l'éducation à l'environnement, les sports de nature se sont fortement développés que ce soit en pratique individuelle ou en club et le Loir-et-Cher n'y a pas échappé.

A pied, à vélo, à cheval ou encore en bateau, ce sont autant de moyens de découvrir le Loir-et-Cher différemment. La Loire est une figure de proue dans le développement de ces activités que ce soit avec la Loire à vélo ou les balades en bateau traditionnel ou en canoé-kayak. On dénombre également de nombreux sentiers de randonnées sur le territoire.

Dans ses compétences, le département a en charge le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ainsi que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Le premier regroupe un réseau de sites et d'itinéraires permettant la pratique d'activités de pleine nature. Le second, lui, recense les itinéraires ouverts à la randonnée pédestre et éventuellement équestre et VTT.

La carte ci-contre présente l'ensemble des itinéraires inscrits, en 2023, au PDIPR de Loir-et-Cher. Même si certains espaces apparaissent peu pourvus, le réseau est quand même relativement dense. On constate également que certains ENS ne sont pas reliés à un itinéraire.



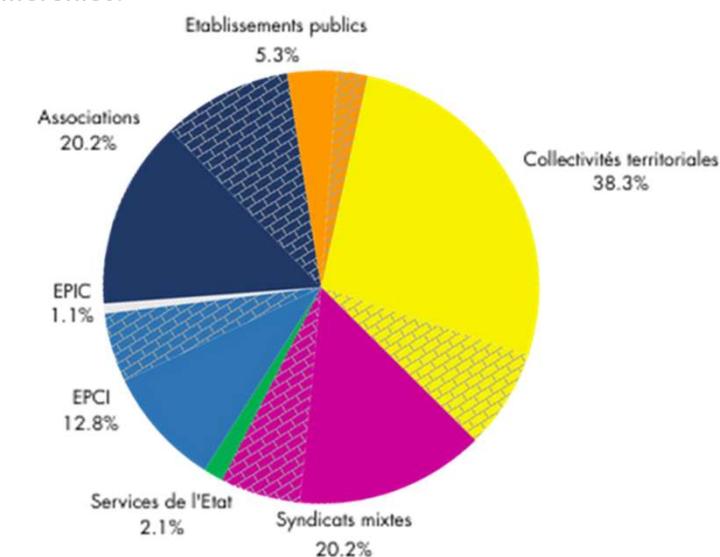
D'autres pratiques se sont également développées notamment avec le déploiement du numérique. Ainsi des applications comme Guidigo ou Ecobalade sont utilisées sur plusieurs sentiers de randonnées. Il existe également une pratique des années 2000 qui est montée en puissance ces dernières années : le géocaching. Cela consiste à retrouver dans la nature, à l'aide d'un GPS ou d'un téléphone portable, des boîtes cachées par d'autres personnes. En Loir-et-Cher, des centaines de caches sont à trouver dont un certain nombre sur les ENS.

En conclusion, le Loir-et-Cher est un département rural doté d'un territoire riche que ce soit en terme de paysage ou de diversité floristique et faunistique. Reconnu à différentes échelles territoriales notamment européenne pour ses milieux naturels, c'est un lieu de découverte de plus en plus sollicité notamment dans le cadre du tourisme de nature.

PLAN D'ACTION

Un travail collaboratif

Lors de l'évaluation du premier SDENS, il a été mis en avant que le document était peu opérationnel, c'est pourquoi il a été décidé de définir un plan d'actions pour le second schéma. Un plan d'actions se définit après avoir identifié les enjeux et fixer des axes et objectifs à atteindre. Pour mener à bien ce travail, il a été fait le choix de solliciter l'ensemble des acteurs liés de près ou de loin aux ENS du Loir-et-Cher (liste en annexe n°4 p 158). Ce sont donc 114 personnes contactées / sollicitées représentant 94 structures différentes.



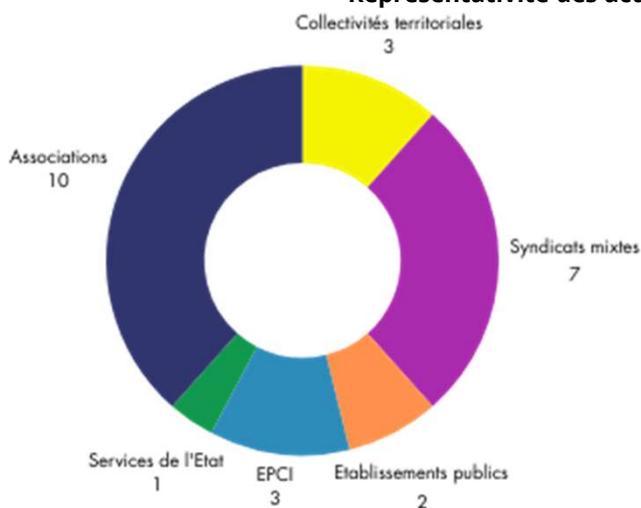
Part de structure ayant participé à la 1ère phase
 EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
 EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

Il a été fait le choix de solliciter uniquement les collectivités territoriales ayant sur leur territoire un ou plusieurs ENS, même si elles n'en sont pas propriétaires.

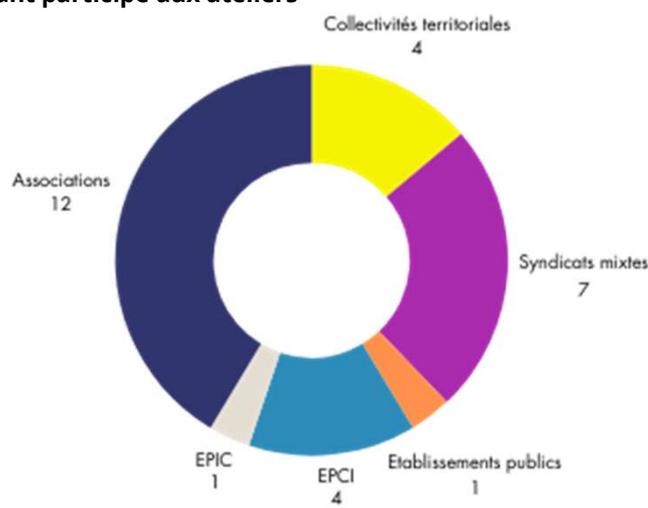
Lors de la 1ère phase d'élaboration de ce nouveau schéma, environ 44% des structures sollicitées ont participé à la définition des enjeux.

La 2ème phase s'est déroulée en présentiel et en deux temps distincts. Il s'agissait de définir dans un premier temps les objectifs et dans un second temps les actions à mettre en œuvre pour les 10 prochaines années.

Représentativité des acteurs ayant participé aux ateliers



Ateliers du 8 juin 2023
 26 personnes ont participé



Ateliers du 3 octobre 2023
 29 personnes ont participé

Au final, sur les deux jours, ce sont 42 personnes différentes qui ont participé représentant 37 structures.

PLAN D'ACTION

Un territoire à enjeux

Afin de définir un plan d'actions pertinent et réalisable, il est nécessaire de s'interroger tout d'abord sur les enjeux du territoire. En Loir-et-Cher, les enjeux ont été identifiés à deux échelles territoriales : à l'échelle du département d'une part et à l'échelle de chaque région naturelle d'autre part.

Le Loir-et-Cher	La biodiversité en Loir-et-Cher	Les ENS en Loir-et-Cher
Un département géographiquement central	Diversité de paysages naturels Zones humides	Préservation des milieux naturels et des espèces
Diversité de paysages Patrimoine naturel riche La Loire	Richesse d'espèces patrimoniales Conservation de la faune et la flore	Valorisation du patrimoine naturel Communication Sensibilisation
Patrimoine culturel riche Territoire chargé d'histoire	Une richesse fragile et encore méconnue	Un accès à la nature Lieu de partage
Multiples facettes Attractivité touristique	Les espèces exotiques envahissantes	Exemplaires et innovants

Le Loir-et-Cher est donc un département aux multiples facettes jouissant d'une situation géographique favorable au tourisme. Riche d'un patrimoine à la fois historique et naturel reconnu qu'il faut continuer à préserver et mettre en valeur, il se confronte aujourd'hui à de nombreuses problématiques dont l'érosion de la biodiversité ou la gestion des espèces exotiques envahissantes. Les ENS apparaissent donc comme des espaces à forts enjeux naturalistes où les actions menées doivent servir d'exemples tout en permettant un accès à la nature à tous.

PLAN D'ACTION

Un territoire à enjeux

Le Perche	La vallée du Loir	Les confins de la Touraine	La Beauce
Mosaïque d'habitats Bocage, haies, prairies, chemins creux, rivières Espèces emblématiques, patrimoniales	Zones humides Forêts alluviales Coteaux Chauves-souris	Zones humides Vallée de la Cisse	Corridors, reconnections, continuité des vallées Haies Pelouses calcicoles Petite faune de plaine
Élevage	L'eau (qualité et quantité)	L'agriculture (durable), transition agricole	Ressource en eau (qualité, disponibilité) L'agriculture, transition agricole, évolution des pratiques culturales
Équilibre entre le paysage, la nature et les aspects économiques et sociaux	Patrimoine historique	Tourisme	
La vallée de la Loire	La Sologne viticole	La Sologne	La vallée du Cher
Corridors (notamment fluvial) Oiseaux nicheurs des grèves Îles et forêts alluviales Patrimoine naturel	Milieus naturels en zones agricoles (pelouses, landes, prairies, ...) Espèces (flore et faune) de plaine	Étangs et zones humides Mosaïque de milieux naturels Milieux ouverts Restauration des continuités écologiques / désengrillagement	Continuités écologiques, couloirs de biodiversité Richesse et diversité des paysages
Multiplicité des acteurs, des usagers L'eau	Agriculture durable Viticulture	Sylviculture (durable) La forêt face au changement climatique Agriculture, élevage	Prairies bocagères humides Forêts alluviales L'eau (qualité, inondation, ...) Chiroptères
Tourisme (vert) Espace de conciliation entre tourisme, culture, patrimoine naturel	Tourisme Paysage	Ouverture du territoire Tourisme Multifonctionnalités	Valorisation de la vallée Développement économique Agriculture Tourisme vert

Comme présenté dans le diagnostic environnemental, chaque région naturelle présente des spécificités notamment en terme de paysage et de milieux naturels et ces caractéristiques se retrouvent dans les enjeux identifiés. Aussi chaque région a des enjeux très spécifiques comme par exemple la vallée de la Loire avec les îles ou encore la Sologne avec l'engrillagement.

On retrouve néanmoins des enjeux communs concernant les continuités écologiques, l'importance de l'eau et de l'agriculture dans nos paysages, ainsi que du tourisme avec une orientation vers un tourisme respectueux de l'environnement.

PLAN D'ACTION

Les axes stratégiques de la politique ENS 2024-2034

Suite à l'identification des enjeux, 4 axes stratégiques ont été définis.



Ces axes stratégiques permettent de répondre aussi aux objectifs des ENS : la gestion et la valorisation. Il a été fait le choix de définir un axe stratégique sur les "ENS au service des territoires" et un autre sur les "ENS au service des populations" afin de répondre au plus près aux attentes des acteurs qui participent à la dynamique locale mais aussi celles des habitants.

Enfin, l'axe stratégique "Pilotage du SDENS" est apparu nécessaire afin de suivre la politique ENS développée au sein du département et bien identifier le rôle de chacun.

4
AXES

21
OBJECTIFS

84
ACTIONS

PLAN D'ACTION

01

Le patrimoine naturel

- 1A. Renforcer le réseau ENS en préservant des habitats et des espèces à enjeux
- 1B. Améliorer les connaissances sur les ENS
- 1C. Concilier ouverture au public et préservation du milieu et des espèces
- 1D. S'appuyer sur les ENS comme témoin de l'évolution climatique, de lieu d'expérimentations et d'amélioration des pratiques de préservation et de gestion des espaces naturels
- 1E. Préserver les corridors

02

Les ENS au service des territoires

- 2A. S'approprier et mieux connaître nos paysages
- 2B. Faire des ENS un lieu d'échange, d'éducation à l'environnement et au développement durable
- 2C. Préserver par le foncier les milieux naturels et les corridors dans le cadre du changement climatique
- 2D. Aider les filières agricoles génératrices de biodiversité et les mettre en valeur
- 2E. Préserver la ressource en eau
- 2F. Fédérer et impliquer les élus locaux ayant sur leur territoire un ou plusieurs ENS et faire le lien avec les politiques communales et intercommunales
- 2G. Développer l'attractivité touristique des ENS

Pilotage du SDENS

04

- 4A. Structurer la gouvernance du réseau ENS 41 et impliquer les instances et les partenaires
- 4B. Développer une ambition et une veille foncière
- 4C. Assurer une transparence financière
- 4D. Coordonner les politiques de préservation et d'aménagement des espaces

ENS au service des populations

03

- 3A. Diversifier les offres d'aménagement des sites ENS
- 3B. Rendre visibles et compréhensibles les actions menées au sein des ENS et valoriser le patrimoine
- 3C. Développer les ENS à proximité de la population
- 3D. Développer les ENS comme supports d'éducation, d'appropriation et de sensibilisation pour tous les publics
- 3E. Sensibiliser tous les publics

PLAN D'ACTION

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Le patrimoine naturel" ont amené à s'interroger sur ce que peuvent ou doivent apporter les ENS au patrimoine naturel (biologique et géo diversité).



Objectifs	Actions	Priorité
1A. Renforcer le réseau ENS en préservant des habitats et des espèces à enjeux	1A1. Labelliser d'autres ENS à forts enjeux en priorisant la labellisation sur les espaces menacés et les mosaïques d'habitats	1
	1A2. Réactualiser la grille de sélection des ENS en accentuant sur les enjeux du patrimoine naturel	1
	1A3. Disposer d'une carte d'alerte des sites à enjeux et des espèces à enjeux	1
1B. Améliorer les connaissances sur les ENS	1B1. Mener ou accompagner des études naturalistes sur différents taxons afin d'avoir un socle commun de connaissances	1
	1B2. Renforcer ce socle commun par d'autres groupes taxonomiques dont certains peu étudiés	2
	1B3. Caractériser et cartographier les groupements végétaux de chaque ENS	1
1C. Concilier ouverture au public et préservation du milieu et des espèces	1C1. Élaborer et renouveler les plans de gestion pour chaque site en intégrant les enjeux d'ouverture au public	1
	1C2. Suivre la fréquentation des ENS et son impact sur l'évolution des milieux naturels et des espèces	1
	1C3. Définir une stratégie d'accueil du public dans le respect de la préservation de la biodiversité	1

PLAN D'ACTION

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Le patrimoine naturel" ont amené à s'interroger sur ce que peuvent ou doivent apporter les ENS au patrimoine naturel (biologique et géo diversité).



Objectifs

Actions

Priorité

1D. S'appuyer sur les ENS comme témoin de l'évolution climatique, de lieu d'expérimentations et d'amélioration des pratiques de préservation et de gestion des espaces naturels

1D1. Apporter l'ingénierie des services du département sur tous les ENS publics

1

1D2. Utiliser les ENS comme ressources de graines d'espèces locales pour assurer la sauvegarde du patrimoine génétique des végétaux du Loir-et-Cher

1

1D3. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes au sein des ENS (et plus largement) et communiquer sur ces actions

1

1D4. Dresser une liste des espèces "phares" pour chaque site et les suivre dans le temps

1

1D5. Développer l'utilisation des pratiques ancestrales ayant fait leurs preuves et expérimenter des techniques innovantes de gestion

1

1D6. Communiquer et rédiger des retours d'expériences sur ces pratiques (ancestrales et innovantes)

1

1D7. Accompagner les acteurs de la recherche en développant des partenariats et s'intégrer au sein de programmes de recherche et/ou en initier

2

1E. Préserver les corridors

1E1. Actualiser la cartographie des corridors départementaux et leurs états de conservation

1

1E2. Mettre en corrélation les corridors menacés et des espèces cibles à préserver afin d'identifier des secteurs à forts enjeux

2

PLAN D'ACTION

02

Les ENS au service des territoires

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Les ENS au service des territoires" ont amené à s'interroger sur la valeur ajoutée au territoire des ENS (commune, canton, région naturelle, ...).

Objectifs

Actions

Priorité

2A. S'approprier et mieux connaître nos paysages

2A1. Accompagner la réalisation de diagnostics écologiques sur des secteurs géographiques peu prospectés notamment à proximité des ENS et des espaces publics

1

2A2. Actualiser l'atlas des paysages du Loir-et-Cher et le rendre accessible à tous

2

2B. Faire des ENS un lieu d'échange, d'éducation à l'environnement et au développement durable

2B1. Mettre en place des partenariats entre les écoles / collèges et les ENS

1

2B2. Poursuivre l'implication du département à l'appel à projet du CREEDD en axant sur les ENS

1

2B3. Créer un agenda partagé des animations ENS et alimenter l'Observatoire des ENS

1

2B4. Accompagner ou porter les projets de Maisons de la nature

2

2B5. Impliquer localement les populations par des chantiers sur les ENS et associer les autres associations locales et les acteurs de l'insertion

2

2C. Préserver par le foncier les milieux naturels et les corridors dans le cadre du changement climatique

2C1. Accompagner ou porter l'acquisition publique d'espaces à enjeux et leurs corridors écologiques

1

2C2. S'appuyer et utiliser les outils existants pour sécuriser le foncier à enjeux

1

2C3. Aider les associations à l'acquisition d'espaces à enjeux et leurs corridors écologiques

1

2D. Aider les filières agricoles génératrices de biodiversité et les mettre en valeur

2D1. Établir des partenariats avec des agriculteurs pour entretenir certains ENS et ainsi maintenir des activités d'élevages et agricoles

1

2D2. Apporter un soutien technique à des projets agricoles favorables à la biodiversité sur des secteurs à enjeux et les mettre en avant

2

PLAN D'ACTION

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Les ENS au service des territoires" ont amené à s'interroger sur la valeur ajoutée au territoire des ENS (commune, canton, région naturelle, ...).



Objectifs

Actions

Priorité

2E. Préserver la ressource en eau

2E1. Encourager les démarches de restauration et/ou de création de zones humides

1

2E2. Faire du lien entre les ENS et les contrats territoriaux et travailler en collaboration avec les EPCI GEMAPI

1

2E3. Sensibiliser sur la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques et humides

1

2E4. Mener des études sur les réseaux hydrographiques et leurs fonctionnements au sein des ENS

2

2F. Fédérer et impliquer les élus locaux ayant sur leur territoire un ou plusieurs ENS et faire le lien avec les politiques communales et intercommunales

2F1. Accompagner les collectivités locales dans leur projet de valorisation des ENS

1

2F2. Sensibiliser les collectivités et les services techniques sur les ENS et la gestion d'espaces naturels lors de rencontres spécifiques

1

2G. Développer l'attractivité touristique des ENS

2G1. Conforter la signalétique ENS

1

2G2. Renforcer l'image du réseau ENS par des outils de communication homogènes

1

2G3. Associer l'agence d'attractivité du Loir-et-Cher et l'agence de développement touristique de Loir-et-Cher pour promouvoir les ENS et former les agents d'accueil des offices de tourisme

1

PLAN D'ACTION

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Les ENS au service des populations" ont amené à s'interroger sur les services rendus par les ENS à la population.

ENS au service
des populations

03

Objectifs

Actions

Priorité

3A. Diversifier les offres d'aménagement des sites ENS

3A1. Faire un recensement des aménagements existants et proposer des améliorations

1

3A2. Assurer la maîtrise d'ouvrage du département dans l'aménagement des sites ENS

1

3A3. Proposer un pack découverte pour les groupes et se mettre en lien avec les offices de tourisme

2

3B. Rendre visibles et compréhensibles les actions menées au sein des ENS et valoriser le patrimoine

3B1. Créer un dépliant pour chaque ENS

1

3B2. Rendre visible les actions menées au sein des ENS à l'échelon communal et intercommunal

1

3B3. Communiquer plus largement sur l'Observatoire des ENS

1

3B4. S'appuyer sur le Loir-et-Cher Info pour communiquer sur les ENS

1

3B5. Créer des supports audiovisuels sur les ENS, les actions menées et sur des thématiques liées aux ENS du 41

1

3B6. Construire une page internet CD41 dédiée aux ENS en lien avec une page Youtube

1

3B7. Sensibiliser et informer sur les activités humaines passées et actuelles des sites ENS

1

3B8. Développer les liens entre les ENS et le patrimoine au sens large

1

3B9. Valoriser les services écosystémiques des ENS

2

3B10. Créer et mettre en avant des outils de sensibilisation innovants

2

PLAN D'ACTION

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Les ENS au service des populations" ont amené à s'interroger sur les services rendus par les ENS à la population pour la prochaine décennie.

ENS au service
des populations

03

Objectifs

Actions

Priorité

3C. Développer les ENS à proximité de la population

3C1. Avoir des ENS à moins de 15 km de chaque loir-et-chérien

1

3C2. Développer les itinéraires de mobilités douces desservant les ENS et faire le lien avec les circuits de randonnées inscrits au PDIPR

1

3D. Développer les ENS comme supports d'éducation, d'appropriation et de sensibilisation pour tous les publics

3D1. Mettre à jour le livret ENS et poursuivre sa distribution

1

3D2. Faire un état des lieux sur l'accessibilité des ENS et proposer des aménagements ou des outils pour les rendre accessibles à tous

1

3D3. Soutenir des actions à destination du public en situation de handicap et travailler en collaboration avec les structures dédiées

1

3D4. Poursuivre Le 41 par nature axé sur les ENS et gratuit pour tous

1

3D5. Développer un programme annuel d'événements nature

2

3D6. Développer des programmes pédagogiques clé en main au sein des communes et intercommunalités et accompagner les enseignants dans la découverte des ENS

2

3E. Sensibiliser tout public

3E1. Accentuer le partenariat avec les structures de formation

1

3E2. Développer des partenariats avec les acteurs de l'insertion et des structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap

1

3E3. Organiser au sein des ENS des journées techniques à destination des particuliers sur les thématiques de la biodiversité et les bonnes pratiques de gestion

2

3E4. Développer les actions de sciences participatives

2

PLAN D'ACTION

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Pilotage du SDENS" ont amené à s'interroger sur la gouvernance et le pilotage de ce nouveau schéma départemental.



Objectifs

Actions

Priorité

4A. Structurer la gouvernance du réseau ENS 41 et impliquer les instances et les partenaires

4A1. Poursuivre la coordination de l'animation politique des ENS par le département et avoir un portage fort

1

4A2. Actualiser et redynamiser le comité des ENS

1

4A3. Créer des instances consultatives techniques et scientifiques

1

4A4. Mettre en place un comité de gestion de site pour chaque ENS

1

4A5. Généraliser les conventions ENS sur chaque site labellisé

1

4A6. Communiquer sur le nouveau schéma départemental des ENS auprès des acteurs publics et privés du territoire

1

4A7. Créer un tableau de bord partagé pour suivre la réalisation des différentes actions de chaque ENS et les coûts de celles-ci

2

4A8. Réaliser une évaluation intermédiaire et une évaluation finale de la politique ENS

2

4B. Développer une ambition et une veille foncière

4B1. Affiner le périmètre des ENS actuels

1

4B2. Rédiger un cahier de sites à enjeux et définir des zones de mobilisation foncière pour les ENS

1

4B3. Mettre en œuvre le droit de préemption au titre des ENS et le rendre consultable

1

4B4. Acquérir et maîtriser foncièrement des sites à enjeux forts

1

4B5. Assurer une veille foncière et communiquer auprès des notaires et des partenaires locaux

1

PLAN D'ACTION

Des objectifs et des actions

Les deux ateliers sur l'axe "Pilotage du SDENS" ont amené à s'interroger sur la gouvernance et le pilotage de ce nouveau schéma départemental.



Objectifs

Actions

Priorité

4C. Assurer une transparence financière

4C1. Maintenir l'effort de transparence des recettes et dépenses de la Taxe d'Aménagement (TA) en identifiant la part qui revient aux ENS

1

4C2. Créer un règlement avec les modalités de soutien aux ENS

1

4D. Coordonner les politiques de préservation et d'aménagement des espaces

4D1. Favoriser les échanges techniques interdépartementaux

1

4D2. Poursuivre le partenariat des services départementaux auprès des organismes menant des actions en faveur de la biodiversité

1

4D3. Porter à connaissance le Schéma départemental des ENS auprès des élus locaux, dans l'élaboration des documents d'urbanisme pour le rendre opposable et sensibiliser les services d'urbanisme

1

4D4. Assurer une complémentarité des ENS avec les autres labellisations et outils de protection et / ou de gestion

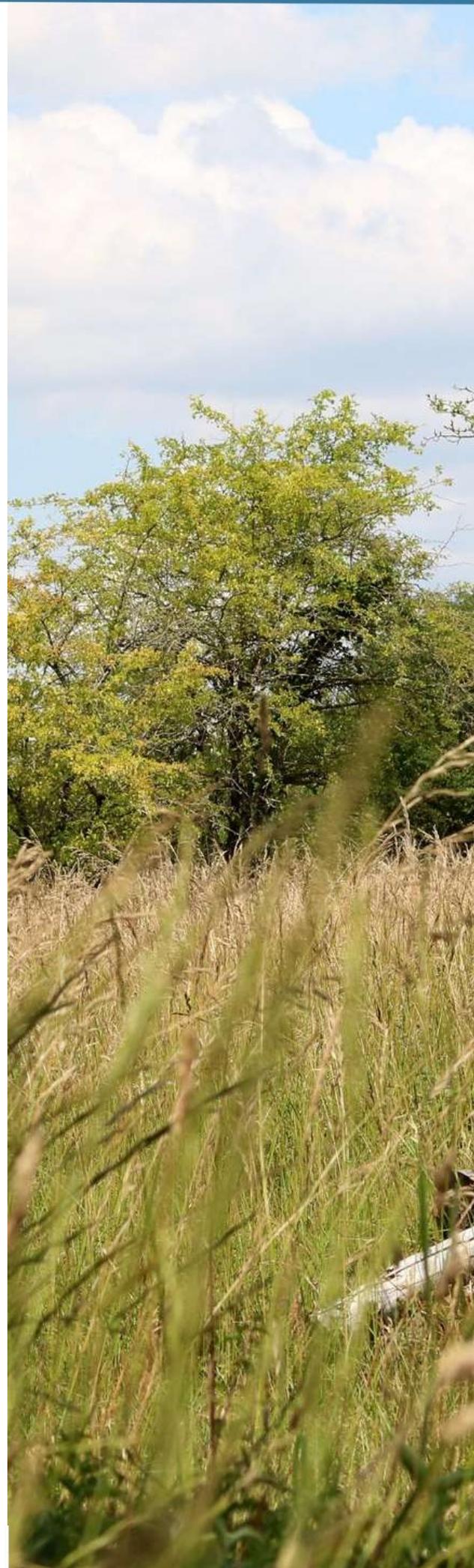
1

4D5. Organiser une journée technique bisannuelle entre techniciens liés aux espaces naturels du département et ceux des EPCI

2

PLAN D'ACTION

LES ACTIONS EN DETAIL



PLAN D'ACTION

01

Le patrimoine naturel

Action n° 1C3

Objectif 1C

Concilier ouverture au public et préservation du milieu et des espèces

Définir une stratégie d'accueil du public dans le respect de la préservation de la biodiversité

Constat

Comme évoqué précédemment, l'accueil du public sur les ENS est essentiel mais doit se faire dans le respect de la biodiversité que l'on veut préserver. En Loir-et-Cher, les ENS présentent des milieux très différents et certains, comme des zones humides, sont hautement sensibles au piétinement.

Objectifs et réalisation

Cette action vise à définir des outils et/ou des aménagements à mettre en place en fonction de la fragilité du site. Il s'agira, dans un premier temps, de caractériser la fragilité du site, des milieux naturels et des espèces, face à la fréquentation et notamment au piétinement, puis de proposer la démarche à adopter quand à l'ouverture au public. De manière générale, on privilégiera une ouverture au public la plus libre possible si le site est en capacité d'accueillir. Néanmoins, le propriétaire/gestionnaire de l'ENS en concertation avec le département se réserve le droit de limiter l'accès de certains ENS très fragiles. La découverte de ces ENS pourra se faire soit de manière encadrée soit par tout autre moyen comme l'utilisation des nouvelles technologies (outil numérique de réalité virtuelle ou de réalité augmentée par exemple). Cette action est à mettre en relation avec les actions 3A1 et 3A3 et la création d'aménagements pour l'accueil du public.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, associations de protection de la nature, experts naturalistes, animateur Natura 2000, éducateurs à l'environnement

Indicateurs

- % d'ENS ouverts librement
- Nombre de sorties encadrées sur les ENS dont l'accès est limité

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
X	X	X	X	X	X					

PLAN D'ACTION

01

Le patrimoine naturel

Objectif 1D

S'appuyer sur les ENS comme témoin de l'évolution climatique, de lieu d'expérimentations et d'amélioration des pratiques de préservation et de gestion des espaces naturels

Action n° 1D6

Communiquer et rédiger des retours d'expériences sur ces pratiques (liée à 1D5)

Objectifs et réalisation

Cette action est en lien avec l'action 1D5. Il s'agit de mettre en avant les pratiques ancestrales ainsi que les techniques innovantes que ce soit dans la presse locale ou dans les revues plus spécialisées. Ces retours d'expériences pourraient faire l'objet d'un guide de bonnes pratiques qui soit consultable par le plus grand nombre, l'objectif étant que ces techniques puissent être reproduites pour démultiplier les effets positifs sur notre environnement.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Associations de protection de la nature, gestionnaires d'espaces naturels, entreprises de génie écologique

Indicateurs

- Nombre d'articles ou d'outils de communication parus
- Nombre de guides techniques édités

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



Trogne de chêne © Dominique Mansion

PLAN D'ACTION

01

Le patrimoine naturel

Objectif 1D

S'appuyer sur les ENS comme témoin de l'évolution climatique, de lieu d'expérimentations et d'amélioration des pratiques de préservation et de gestion des espaces naturels

Action n° 1D7

Accompagner les acteurs de la recherche en développant des partenariats et s'intégrer au sein de programmes de recherche et /ou en initier

Constat

Les milieux naturels ont depuis toujours été des espaces supports de nombreuses études scientifiques. L'objectif étant de comprendre le fonctionnement du vivant et si possible essayer de s'en inspirer pour notre quotidien. Ceci est d'autant plus vrai ces dernières décennies avec le changement climatique. Les forêts ou encore les zones humides ont été fortement impactées, et le sont encore, par des conditions climatiques parfois extrêmes, et de nombreuses structures de recherche étudient les réactions de ces milieux mais également de la flore et de la faune qui les composent pour essayer de comprendre les mécanismes et si possible anticiper.

Objectifs et réalisation

Il s'agira tout d'abord de prendre connaissance des différents programmes de recherche en lien avec les espaces naturels ou des espèces sauvages qui sont en cours, puis de prendre contact avec différents organismes de recherche pour échanger sur la possibilité d'utiliser les ENS au sein de certains de leurs programmes.

Il pourra également s'agir d'initier des programmes de recherche à partir des ENS du Loir-et-Cher et de les proposer à une structure de recherche. Les sujets d'études devront porter principalement sur la gestion ou la préservation des milieux naturels ou des espèces afin d'améliorer nos pratiques.

Au vu du changement climatique auquel nous sommes confrontés, il sera pertinent d'étudier nos ENS sous cet angle afin de les préparer au mieux pour l'avenir.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Instituts de recherche (INRAE, CNRS,), laboratoires de recherche, Conservatoires Botaniques Nationaux, autres structures menant des programmes de recherche

Indicateurs

- Nombre de programmes de recherche menés sur les ENS
- Nombre de programmes de recherche initiés

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

01

Le patrimoine naturel

Objectif 1E

Préserver les corridors

Action n° 1E2

Mettre en corrélation les corridors menacés et des espèces cibles à préserver afin d'identifier des secteurs à forts enjeux

Constat

Un certain nombre d'espèces sont aujourd'hui contraints par la fragmentation de leurs milieux naturels et tendent pas conséquent à voir leurs populations diminuer petit à petit. Les corridors jouent donc un rôle essentiel dans le maintien de ces espèces et il est nécessaire de les préserver.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Associations de protection de la nature, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, experts naturalistes

Indicateurs

- Nombre de corridors menacés identifiés ayant au moins une espèce cible à préserver
- Surface à forts enjeux identifiée par ce biais

Objectifs et réalisation

Après l'identification et la caractérisation des corridors à réaliser dans le cadre de l'action précédente (1E1), il s'agit de préserver ces corridors. Au vu de leur grand nombre, il est nécessaire de prioriser les actions de sauvegarde en axant sur les secteurs à forts enjeux. Pour cela, il faudra tout d'abord cibler plusieurs espèces à enjeux pour notre territoire, sûrement en fonction des régions naturelles. Puis, une superposition entre ces espèces à enjeux et la cartographie des corridors sera effectuée. Ceci permettra de mettre en évidence les secteurs prioritaires où l'action du département et celle des gestionnaires d'espaces menant une politique d'acquisition devront être portées.



Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
				X	X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

02

Les ENS au service
des territoires

Objectif 2A

S'appropriier et mieux connaître nos paysages, nos territoires et s'appuyer sur les ENS comme outil complémentaire pour préserver nos espaces à enjeux

Action n° 2A2

Actualiser l'atlas des paysages du Loir-et-Cher et le rendre accessible à tous

Constat

En 2009, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) en collaboration avec la DIREN Centre a conçu l'Atlas des paysages du Loir-et-Cher. Cet outil accessible à tous via une page internet permettait d'avoir une représentation précise du département et de ses paysages et répondait à la demande de la Convention Européenne du Paysage sur l'identification et la qualification des paysages. Chaque région naturelle était ainsi présentée, caractérisée. Aujourd'hui, la page n'est plus accessible.

Objectifs et réalisation

Cette action a pour vocation la mise à jour de l'atlas des paysages du Loir-et-Cher. Ce dernier permet d'avoir une connaissance précise du territoire loir-et-chérien et de ses paysages. Il devra présenter le paysage du présent mais également caractériser celui du passé pour comprendre son évolution. Cet atlas devra être accessible à tous et pouvoir être mis à jour au fil de l'eau.

Il pourra également servir de base aux politiques d'aménagement du territoire et par conséquent aux collectivités territoriales et EPCI.

La résilience face au changement climatique pourrait également être un axe à développer dans cet atlas.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : CAUE

Indicateurs

- Atlas des paysages mis à jour
- Atlas des paysages du 41 accessible pour tous



ENS Eperon de Roquezon

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
						X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

02

Les ENS au service
des territoires

Objectif 2B

Faire des ENS un lieu d'échange,
d'éducation à l'environnement et au
développement durable

Action n° 2B4

Accompagner ou porter les projets de Maisons de la nature

Constat

En Loir-et-Cher, il existe plusieurs "Maisons" qui accueillent du public et leur fait découvrir les richesses de notre patrimoine naturel. On peut citer la Maison de la nature à Marolles, la Maison des étangs à Saint-Viâtre, la Maison de la Chasse et de la Faune Sauvage à Montrieux-en-Sologne, la Maison Botanique à Boursay, ... L'ouverture et l'animation de ces lieux sont assurées par les structures qui en ont la gestion et cela dépend beaucoup des moyens alloués (humain, financier, ...). Certains sont ouverts à des rythmes irréguliers voire lacunaires. Or ce sont des espaces qui ont une plus-value pour notre territoire. Il serait pertinent qu'au sein du Loir-et-Cher et en lien avec les ENS, des Maisons de la nature soient identifiées et deviennent des points d'étapes incontournables.

Objectifs et réalisation

Au sein du Loir-et-Cher, il est envisagé de développer trois Maisons de la nature : une au nord du département, une plus centrale sur l'axe ligérien et une au sud. Comme évoqué dans le constat ci-contre, il existe déjà plusieurs "Maisons". Donc il s'agirait tout d'abord de faire un état des lieux de l'existant, du rayon d'actions, des pratiques (ouverture, thématiques abordées, outils à disposition,...), puis de définir les objectifs que l'on veut atteindre pour ces lieux et mettre les moyens en œuvre pour les atteindre. A minima, ces Maisons de la nature doivent être ouvertes régulièrement (peut-être toutes les vacances, les week-ends et mercredis après-midi) et proposer différents supports de découverte avant que les visiteurs aillent s'immerger au sein du patrimoine naturel loir-et-chérien et notamment des ENS.

Le département accompagnera techniquement et financièrement les porteurs de projet ou pourra, si cela est nécessaire, porter les projets de Maisons de la nature.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : EPCI, associations de protection de la nature, fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, associations culturelles

Indicateurs

- Nombre de Maisons de la nature sur le territoire
- Nombre de jours d'ouverture de chaque Maison de la nature
- Nombre de personnes accueillies au sein de chaque Maison de la nature (grand public et scolaires)

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					x	x	x	x	x	x

PLAN D'ACTION

02

Les ENS au service
des territoires

Objectif 2B

Faire des ENS un lieu d'échange,
d'éducation à l'environnement et au
développement durable

Action n° 2B5

Impliquer localement les populations par des chantiers sur les ENS en associant les associations locales et les acteurs de l'insertion

Constat

La société tend à être de plus en plus individualiste et il est parfois difficile d'impulser des dynamiques au sein des villages. Chaque habitant ou association mène ses activités de son côté sans réellement se rencontrer. Les ENS peuvent être des lieux propices pour reconnecter les gens, renouer les liens que ce soit autour d'une animation nature ou d'actions de gestion. De plus, pour comprendre les actions menées, rien de tel que de pratiquer. Plusieurs structures associatives proposent régulièrement ce type d'actions et il convient de les poursuivre.

Objectifs et réalisation

Il s'agit donc de proposer un ou plusieurs chantiers nature par an sur les ENS. Ils seront proposés et organisés soit par les structures gestionnaires (au moins un chantier par an proposé par structure), soit par le département en accord avec le propriétaire / gestionnaire. Ces chantiers s'adresseront en priorité aux habitants des communes ayant un ENS sur leur territoire ainsi qu'aux associations locales (culturelles, sportives, ...) et aux acteurs de l'insertion. L'objectif est de fédérer et d'impliquer localement la population à préserver leur patrimoine naturel. Ces temps conviviaux seront également l'occasion d'échanger sur les pratiques et de créer des liens entre les habitants.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Associations de protection de la nature, associations locales, collectivités territoriales

Indicateurs

- Nombre de chantiers nature par an sur les ENS
- Nombre de participants aux chantiers nature
- Nombre d'associations locales ayant participées à un chantier nature

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

02

Les ENS au service
des territoires

Objectif 2D

Aider les filières agricoles génératrices de biodiversité et les mettre en valeur

Action n° 2D2

Apporter un soutien technique à des projets agricoles favorables à la biodiversité sur des secteurs à enjeux et les mettre en avant



ENS Prairies du Fouzon

Objectifs et réalisation

Grâce à son maillage de sites, le réseau d'ENS peut et doit permettre la mise en œuvre de projets agricoles favorables à la biodiversité mais également permettre l'installation, si les milieux naturels le permettent, d'agriculteurs notamment d'éleveurs. Le département, via sa compétence ENS, peut maîtriser foncièrement des espaces, entre autres prairiaux, et les mettre à disposition d'agriculteurs locaux ou aider techniquement les porteurs de projets agricoles à améliorer les conditions d'exploitation voire développer l'activité. Cette action se fera en lien avec la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et est également liée à plusieurs objectifs de l'Agenda 41 - Agri 2030.

Il conviendra de communiquer d'une part auprès des agriculteurs du territoire sur le soutien technique que le département peut apporter et d'autre part communiquer sur les projets agricoles menés dans le cadre de cette action afin de les mettre en valeur et éventuellement faire émerger d'autres initiatives et de nouveaux projets.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Agriculteurs, chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, associations de protection de la nature, Safer

Indicateurs

- Nombre de projets agricoles soutenus / accompagnés
- Nombre d'actions de communication mettant en valeur ces projets

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

02

Les ENS au service
des territoires

Objectif 2E

Préserver la ressource en eau

Action n° 2E4

Mener des études sur les réseaux hydrographiques et leurs fonctionnements au sein des ENS

Constat

Le réseau hydrographique est l'ensemble des rivières, cours d'eau, zones humides, milieux aquatiques présents sur un territoire donné, souvent un bassin versant.

Au sein des ENS, plusieurs milieux naturels comme les landes humides ou les étangs sont dépendants de la ressource en eau et on a pu le constater ces dernières années, l'alimentation en eau notamment la remise en eau des étangs mis en assec était particulièrement compliquée. Une des raisons avancées est le changement climatique mais il y a aussi les modifications du réseau hydrographique et il est donc de plus en plus primordial d'étudier ces réseaux et leurs fonctionnements pour préserver nos ENS et leurs richesses floristiques et faunistiques.

Objectifs et réalisation

En partenariat avec les gestionnaires d'ENS et les EPCI GEMAPI, les réseaux hydrographiques de chaque ENS seront étudiés et cartographiés. Une priorité sera donnée aux ENS les plus sensibles et impactés si l'eau venait à manquer. Il sera également nécessaire de s'intéresser aux nappes d'eau liées puisqu'il existe un lien étroit entre eux. Ces études viendront compléter la connaissance sur chaque ENS et seront à prendre en compte dans le plan de gestion avec des actions appropriées.

Cette action est prévue dans la deuxième partie du schéma départemental des ENS, néanmoins en fonction des opportunités et en lien avec les EPCI GEMAPI, des études sur le réseau hydrographique et leur fonctionnement au sein de certains ENS pourront être menées plus tôt.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : EPCI GEMAPI, Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatiques du Loir-et-Cher (FPPMA 41), bureaux d'études spécialisés en hydrologie et hydrogéologie, associations de protection de la nature

Indicateurs

- % d'ENS ayant des milieux naturels aquatiques et humides et dont le réseau hydrographique a été étudié

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

ENS au service
des populations

03

Objectif 3A

Diversifier les offres d'aménagement
des sites ENS

Action n° 3A3

**Proposer un pack découverte pour les groupes
et se mettre en lien avec les offices de tourisme**

Constat

En Loir-et-Cher, un certain nombre de structures de protection de la nature et d'éducation à l'environnement proposent, au coup par coup en fonction des sollicitations, des animations à la demande. Généralement, ce sont des animations pour des groupes.

Ces sollicitations ont souvent pour origine une personne du groupe qui a connaissance des actions de ces structures ou ce sont des groupes ayant déjà une certaine sensibilité pour l'environnement. Une partie de la population et des touristes venant en Loir-et-Cher ne sont donc pas captés.

Objectifs et réalisation

Il s'agit, en partenariat avec les structures associatives de protection de la nature et les éducateurs à l'environnement du territoire, de construire et proposer un pack découverte ENS pour les groupes. L'objectif étant d'essayer de capter des groupes qui n'iraient pas forcément à la recherche des ENS ainsi que ceux qui ne prendraient pas le temps de faire les recherches nécessaires. Ce pourra être une liste d'animations thématiques avec la visite de sites ENS ou une formule sur un ou plusieurs jours. Cet outil sera également développé en lien avec l'agence de développement touristique du département et sera présenté et proposé aux touristes au sein des offices de tourisme. Cela nécessitera du temps de concertation et de la coordination entre les différents acteurs concernés.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Educateurs à l'environnement, propriétaires - gestionnaires d'ENS, associations de protection de la nature, agence de développement touristique de Loir-et-Cher

Indicateurs

- Pack découverte créé
- Nombre de sollicitations d'animations dans le cadre de ce pack découverte
- Nombre d'animations réalisées dans le cadre de ce pack

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
						X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

ENS au service
des populations

03

Objectif 3B

Rendre visibles et compréhensibles les actions menées au sein des ENS

Action n° 3B9

Valoriser les services écosystémiques des ENS

Constat

Comme évoqué à diverses reprises, les ENS via les milieux et les espèces qui les composent offrent de nombreux services écosystémiques, c'est-à-dire les biens et les services que la nature nous apporte.

Ces services écosystémiques sont classés en 4 grandes catégories : services d'approvisionnement (ce qui permet de nous nourrir et de donner des ressources comme la pollinisation, l'accès à l'eau, le poisson, ...), services de régulation (comme le stockage du CO₂, la purification de l'eau, la protection et atténuation de catastrophes naturelles,...), services de support (formation des sols, cycle de l'eau, photosynthèse, ...) et services culturels (beauté des paysages, éducation, ...).

Les ENS entrent dans chaque catégorie.

Objectifs et réalisation

Cette action vise à travers les différents supports de communication liés aux ENS mais également lors des animations sur les sites de valoriser les services écosystémiques. Il faudra pour cela en amont lister et caractériser les différents services écosystémiques sur chaque ENS.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Associations de protection de la nature, éducateurs à l'environnement

Indicateurs

- % d'ENS dont les services écosystémiques ont été identifiés et caractérisés
- Nombre de services écosystémiques valorisés
- Typologie des services écosystémiques valorisés



Chelostoma

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

ENS au service
des populations

03

Objectif 3B

Rendre visibles et compréhensibles les actions menées au sein des ENS

Action n° 3B10

Créer et mettre en avant des outils de sensibilisation innovants

Constat

Les gestionnaires d'espaces naturels s'interrogent régulièrement sur l'ouverture de milieux naturels souvent fragiles et les moyens à mettre en œuvre pour concilier les deux (objectif 1C axe 1). La société évolue très vite. La population aspire de plus en plus à autre chose et les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place dans nos vies. Chaque année, de nouveaux outils sont développés permettant de découvrir autrement. On peut les utiliser ou s'en inspirer pour expliquer les ENS et les actions menées.

Objectifs et réalisation

Dans un premier temps, il faudra mener un travail de recherche sur les différents outils utilisés pour découvrir les espaces naturels et lister les outils en cours de conception. Cette veille devra être reconduite tous les 3 ans.

Par la suite, en fonction des résultats obtenus, des outils identifiés, le développement de certains d'entre eux pourra être expérimenté.

On pourrait notamment essayer de développer la réalité augmentée (c'est-à-dire superposer à la réalité une représentation numérique en temps réel, technique expérimentée par le Cen Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou la réalité virtuelle (c'est-à-dire recréer un environnement en trois dimensions à l'aide d'un ordinateur, outil proposé par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris). Les ENS géologiques seraient des sites intéressants pour tester ce type de technologie.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Associations de protection de la nature, éducateurs à l'environnement

Indicateurs

- Nombre d'outils innovants créés
- Nombre d'actions de sensibilisation innovantes menées

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
						X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

ENS au service
des populations

03

Objectif 3D

Développer les ENS comme supports d'éducation, d'appropriation et de sensibilisation pour tous les publics

Action n° 3D3

Soutenir des actions à destination du public en situation de handicap et travailler en collaboration avec les structures dédiées

Objectifs et réalisation

En complément de l'action 3D2, le département apportera son soutien à des actions menées à destination du public à handicap sur les ENS du département ou aux structures menant ce type d'actions, quel que soit le type d'actions. Il pourra s'agir de création d'outils pour découvrir les ENS, d'aménager le site naturel afin de permettre l'accessibilité, d'animations spécifiques, ...

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Accesens, structures travaillant sur le handicap ou avec un public à handicap (ex : hôpital de jour, Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), Dispositif d'Accompagnement Médico Éducatif (DAME),...), associations de protection de la nature, éducateurs à l'environnement

Indicateurs

- Nombre d'actions à destination du public en situation de handicap soutenues
- Nombre de structures ayant proposé des actions à destination du public à handicap
- Répartition du nombre d'outils ou d'actions menées en fonction du type de handicap

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



PLAN D'ACTION

ENS au service
des populations

03

Objectif 3D

Développer les ENS comme supports d'éducation, d'appropriation et de sensibilisation pour tous les publics

Action n° 3D5

Développer un programme annuel d'évènements nature

Constat

De nombreuses structures, associatives notamment, organisent et réalisent des animations et évènements autour de la biodiversité. Chacune utilise son réseau plus ou moins étendu et, en fonction du site, le relaie au sein du territoire n'est pas toujours efficace. Il n'y a pas de concertation globale ni de visibilité à l'échelle du département.

Objectifs et réalisation

Il s'agit de construire, en lien avec les partenaires, un programme annuel d'évènements nature en Loir-et-Cher et de définir la communication souhaitée et créer les supports en conséquence. L'objectif étant d'avoir l'ensemble des évènements liés à la biodiversité qui auront lieu au cours de l'année au sein d'un même support.

Cette programmation viendrait en complément du 41 par nature et pourra être largement diffusée grâce aux actions 2B3, 2G3, 3B2, 3B4 et 3B6.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : L'ensemble des partenaires intervenant sur les ENS et en faveur de la biodiversité

Indicateurs

- Programme annuel d'évènements nature créé
- Nombre d'évènements proposés par an
- Typologie des évènements proposés

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

ENS au service
des populations

03

Objectif 3D

Développer les ENS comme supports d'éducation, d'appropriation et de sensibilisation pour tous les publics

Action n° 3D6

Développer des programmes pédagogiques clé en main au sein des communes et intercommunalités et accompagner les enseignants dans la découverte des ENS

Constat

Les établissements scolaires souhaitent de plus en plus emmener les classes à l'extérieur de l'établissement, à la découverte des richesses de notre territoire. Mais les enseignants n'ont pas toujours le temps ni les connaissances naturalistes pour construire une séquence pédagogique qui répondrait aux attentes qu'un éducateur à l'environnement se fixerait sur la découverte du patrimoine naturel d'un site. C'est pourquoi la conception de programmes pédagogiques clé en main pourrait être intéressante.

Objectifs et réalisation

Dans un premier temps, le département en lien avec le gestionnaire, voire le propriétaire, organisera des visites d'ENS pour les enseignants. Ces visites auront pour objectif de les amener à s'interroger sur "qu'est-ce que je peux faire sur cet espace avec mes élèves?". Puis dans un deuxième temps, en fonction de leurs retours, des programmes pédagogiques clé en main pour chaque ENS seront créés. Ce travail sera fait petit à petit, site par site. Cet outil pourra ensuite être utilisé par les enseignants en fonction de leurs besoins et de leur organisation.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Éducateurs à l'environnement, enseignants, collectivités territoriales, EPCI

Indicateurs

- % d'ENS disposant d'un programme pédagogique clé en main
- Nombre de classes ayant utilisé un programme pédagogique clé en main

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
							X	X	X	X

PLAN D'ACTION

ENS au service
des populations

03

Objectif 3E

Sensibiliser tous les publics

Action n° 3E3

Organiser au sein des ENS des journées techniques à destination des particuliers sur les thématiques de la biodiversité et les bonnes pratiques de gestion



ENS Les prairies du Fouzon © Julie Lebrasseur

Objectifs et réalisation

Les partenaires techniques notamment les gestionnaires d'espaces naturels ainsi que le département, en fonction de leurs possibilités, proposeront aux particuliers des journées ou 1/2 journées techniques pour gérer durablement la flore et les milieux naturels. Ces temps seront menés de manière privilégiée sur les ENS.

Les thématiques sont variables et dépendent aussi du territoire au sein duquel cela aura lieu. Ce peut être de la création ou entretien d'arbres têtards comme sur la photo ci-contre, ou encore du plessage, de la construction de murets en pierres sèches, d'entretien ou de plantation de haie bocagère, d'ouverture de milieux, de restauration de mare, ...

L'objectif est que ces techniques qui sont de bonnes pratiques de gestion puissent être reproduites par les particuliers au sein de leurs jardins.

Cette action s'inscrit également dans certains axes de la politique jeunesse du département.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Associations de protection de la nature, gestionnaires d'espaces naturels

Indicateurs

- Nombre de journées techniques proposées
- Typologie des thématiques proposées

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D' ACTIONS

ENS au service
des populations

03

Action n° 3E4

Développer les actions de sciences participatives

Objectif 3E

Sensibiliser tous les publics

Constat

Les sciences participatives, c'est une action d'acquisition de connaissances scientifiques réalisées par un public d'amateurs ou de spécialistes.

L'objectif de cette science citoyenne basée sur le volontariat est de contribuer à la collecte d'une grande quantité de données pour d'une part mieux connaître la biodiversité d'un espace et la protéger et d'autre part éduquer et sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité avec une approche ludique et scientifique.



Sciences participatives - ENS La Grande prairie

Objectifs et réalisation

Au moins trois actions de sciences participatives devront être proposées chaque année sur les ENS, une plutôt au nord du département, une plutôt au centre et une dans le sud. Les données récoltées viendront compléter les connaissances sur les sites. Le département dans le cadre d'animations ou du 41 par nature pourra également proposer ce type d'actions.

A charge aux structures gestionnaires d'ENS de se coordonner pour réaliser ces 3 temps.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Associations de protection de la nature, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, experts naturalistes

Indicateurs

- Nombre d'actions de sciences participatives menées
- Typologie des personnes ayant participé
- Comparaison entre les taxons étudiés et le nombre de personnes présentes

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
					X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

Pilotage
du SDENS

04

Action n° 4A7

Objectif 4A

Structurer la gouvernance du réseau ENS 41 et impliquer les instances et les partenaires

Créer un tableau de bord partagé pour suivre la réalisation des différentes actions de chaque ENS et les coûts de celles-ci

Constat

Aujourd'hui chaque structure gestionnaire d'ENS suit ses actions et fait un compte rendu annuel au département. Il n'existe pas d'outil permettant de centraliser toutes les actions menées sur chaque ENS et ainsi avoir un suivi de celles-ci. Il devient donc compliqué de ce rendre compte de ce qui se passe vraiment sur les ENS et du coût des actions mises en œuvre pour leurs gestions.

Objectifs et réalisation

Il s'agit, en lien avec l'observatoire de l'économie et des territoires et les gestionnaires d'espaces naturels, de créer un tableau de bord partagé permettant de suivre les actions menées sur chaque ENS et les coûts de celles-ci. Cet outil devra centraliser toutes les actions de valorisation et de gestion (dont les actions de connaissance) menées, être facile à alimenter pour les structures partenaires et permettre une extraction rapide des informations. Les plans de gestion de chaque site permettront de construire l'outil en question. Une remontée des données annuelles serait une fréquence pertinente et permettra de faire un bilan des actions menées.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Observatoire de l'économie et des territoires, structures gestionnaires d'ENS

Indicateurs

- Tableau de bord créé
- % de structures gestionnaires alimentant le tableau de bord

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
				X	X	X	X	X	X	X

PLAN D'ACTION

Pilotage
du SDENS

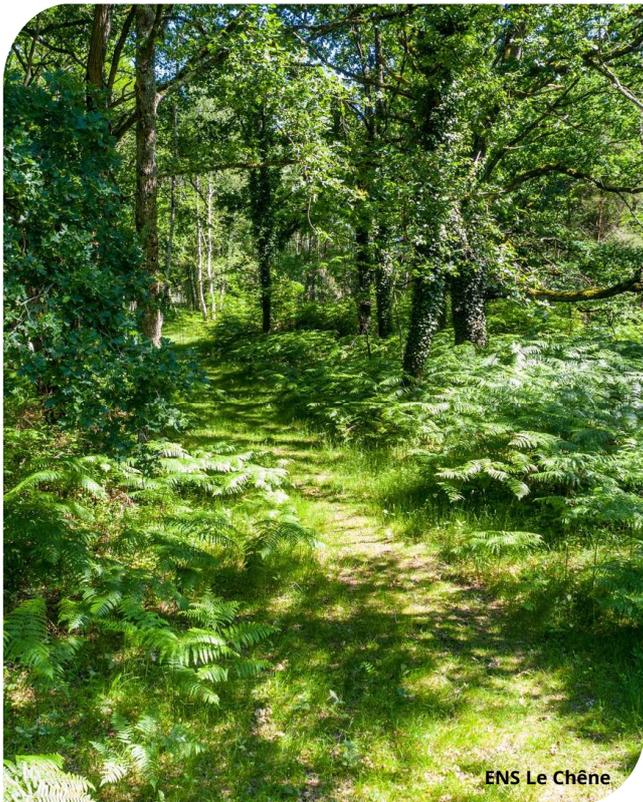
04

Action n° 4A8

Objectif 4A

Structurer la gouvernance du réseau ENS 41 et impliquer les instances et les partenaires

Réaliser une évaluation intermédiaire et une évaluation finale de la politique ENS



Objectifs et réalisation

L'ensemble de la politique ENS doit être suivie et évaluée. Le 2ème schéma départemental des ENS étant prévu pour 10 ans, il conviendra de faire un point d'étape à mi-parcours pour s'assurer que les actions qui étaient prévues ont été menées et si elles ne l'ont pas été, identifier pourquoi et essayer d'apporter des améliorations pour la deuxième partie du schéma. Une évaluation finale, au bout des 10 ans, sera également réalisée afin de dessiner le schéma suivant. Ces deux évaluations seront coordonnées et réalisées par le département en collaboration avec les différents partenaires.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : L'ensemble des acteurs du territoire lié aux ENS

Indicateurs

- Évaluation intermédiaire effectuée
- % d'actions menées sur la 1ère partie SDENS par rapport à ce qui était prévu
- Évaluation finale réalisée
- % d'actions identifiées dans SDENS réalisées

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
				X	X	X			X	X

PLAN D'ACTION

Pilotage
du SDENS

04

Action n° 4B3

Objectif 4B

Développer une ambition et une veille foncière

Mettre en œuvre le droit de préemption au titre des ENS et le rendre consultable

Constat

Le droit de préemption au titre des ENS permet aux départements d'acquérir prioritairement des parcelles à vendre. Ces parcelles doivent avoir été identifiées préalablement au sein de zones de préemption des ENS (ZPENS). Ce n'est donc en rien une expropriation.

Objectifs et réalisation

Pour être effectif, le département par délibération actera la mise en œuvre du droit de préemption au titre des ENS sur son territoire. Par la suite, une communication spécifique expliquant ce qu'est le droit de préemption au titre des ENS sera menée auprès des collectivités territoriales, EPCI et des différents partenaires. La réalisation de cette action permettra par la suite la définition de zones de préemption au titre des ENS (action 4B2). L'ensemble de ces zones seront consultables et accessibles à tous.

Aucune des zones de préemption au titre des ENS ne sera définie et actée sans l'accord des collectivités territoriales où se situera l'espace à enjeux. De plus, un travail de concertation auprès des propriétaires des parcelles concernées sera réalisé afin d'éviter toute incompréhension.

Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Collectivités territoriales, EPCI, partenaires techniques

Indicateurs

- Droit de préemption au titre des ENS acté par l'assemblée départementale
- Documents et cartographies liés au droit de préemption ENS et aux zones de préemption au titre des ENS accessibles à tous

Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



Utricularia
ENS Butte des Blumonts

PLAN D'ACTION

Pilotage
du SDENS

04

Action n° 4D5

Objectif 4D

Coordonner les politiques de préservation et d'aménagement des espaces

Organiser une journée technique bisannuelle entre techniciens liés aux espaces naturels du département et ceux des EPCI

Constat

Les collectivités territoriales mais surtout les EPCI ont des services qui travaillent sur leur territoire respectif en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Pour les plus grosses structures, il y a généralement plusieurs agents, mais ce n'est pas toujours le cas. Lors des ateliers menés dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, il est apparu que les techniciens gestionnaires d'espaces échangeaient finalement peu entre eux ou seulement lors d'études spécifiques. Pour autant, ces temps d'échange sont essentiels pour améliorer ses pratiques.

Objectifs et réalisation

Le département organisera, tous les deux ans, une journée technique à destination des techniciens gestionnaires d'espaces naturels au sein du territoire (collectivités territoriales et EPCI). Ce temps d'échange se fera autour d'une thématique et en lien avec un ENS afin de mettre en valeur une ou plusieurs actions soit de gestion soit de valorisation qui auront été mises en œuvre. L'ensemble des techniciens d'EPCI et de collectivités territoriales du Loir-et-Cher concernés seront conviés. Cette journée sera également l'occasion pour eux de montrer les projets qu'ils ont mené, mais hors ENS.

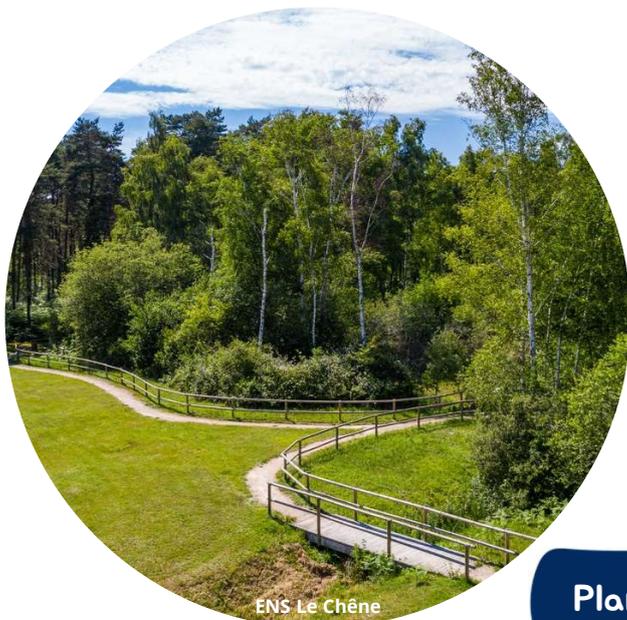
Pilotage de l'action

Pilotage : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Partenaires associés : Collectivités territoriales, EPCI dont les services GEMAPI, chargés de gestion d'espaces naturels

Indicateurs

- Une journée technique réalisée tous les 2 ans
- % de de techniciens ayant participé

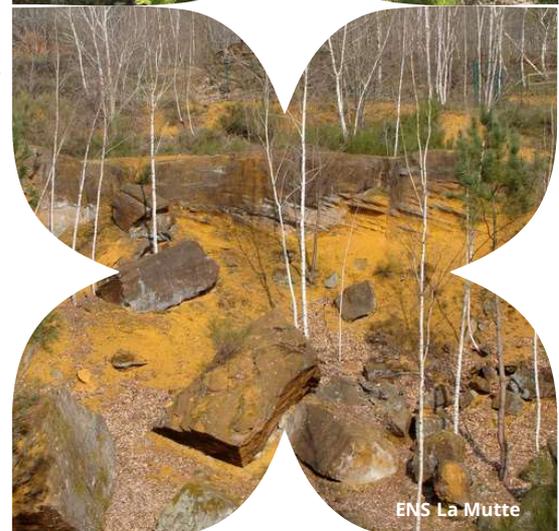


Planification de l'action

2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
				X		X		X		X

SIGLES ET ACRONYMES

- **ABC** : Atlas de la biodiversité communale
- **ADT** : Agence de développement touristique
- **ARTEINA** : Association Réseau Technique Interdépartemental pour la Nature
- **CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de Environnement
- **CDESI** : Commission départementale des espaces, sites et itinéraires
- **CDPNE** : Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement
- **CD41** : Conseil département de Loir-et-Cher
- **Cen** : Conservatoire d'espaces naturels
- **CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
- **CREEDD** : Convention régionale d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable
- **DAME** : Dispositifs d'Accompagnement Médico-Éducatif
- **DDAD** : Dotation départementale d'aménagement durable
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DIREN** : Direction Régionale de l'ENvironnement
- **DPENS** : Droit de préemption dans les espaces naturels sensibles
- **DREAL** : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EA** : Entreprise adaptée
- **EEE** : Espèce exotique envahissante
- **ENS** : Espace naturel sensible
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **EPIC** : Établissement public industriel et commercial
- **ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- **FPPMA 41** : Fédération interdépartementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Loir-et-Cher
- **FFR** : Fédération française de la randonnée pédestre
- **GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations



SIGLES ET ACRONYMES



- **GPS** : Global Positioning System
- **IBC** : Inventaire de Biodiversité Communale
- **INPN** : Inventaire national du patrimoine naturel
- **INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- **LR CVL** : Liste rouge Centre Val de Loire
- **ORE** : Obligation réelle environnementale
- **PDESI** : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
- **PDIPR** : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- **PNR** : Parc Naturel Régional
- **PLU / PLUi** : Plan local d'urbanisme / plan local d'urbanisme intercommunal
- **RSA** : Revenu de solidarité active
- **RNN** : Réserve Naturelle Nationale
- **RNR** : Réserve Naturelle Régionale
- **SAFER** : Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
- **SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
- **SAP** : Stratégie pour les aires protégées
- **SDAGE** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SCoT** : Schéma de cohérence territoriale
- **SDENS** : Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- **SRCE** : Schéma régional de cohérence écologique
- **TA** : Taxe d'aménagement
- **UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature
- **VTT** : Vélo Tout Terrain
- **ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
- **ZPENS** : Zones de préemption des espaces naturels sensibles

ANNEXES

Annexe n°1 - p 124

- Grille de sélection des sites ENS 2009

Annexe n°2 - p 125

- Fiche de présentation des sites ENS
(p 125 à p 154)

Annexe n°3 - p 154

- Convention ENS type

Annexe n°4 - p 158

- Structures ayant participé aux différents temps
de concertation pour élaborer ce SDENS



ANNEXE N°1

Grille de notation
version 2009

Analyse 20..			Nom du site	
CRITERES D'INTERET SCIENTIFIQUES			Valeur	Critères
Enjeux	Critères	Note /21	6	
Zonage		/1	0	
	Site concerné par un de ces zonages : ZNIEFF I ou II, ZICO, RNN, RNR, APB, ZPPAUP, Inscrit, Classé, UNESCO	1		
	Sinon	0	0	
Intérêt écologique : habitat, espèces, géologie		/4	0	
A1 et B	Au moins un habitat cité au titre de la Directive Habitats et/ou espèce protégée au niveau européen et/ou national (ou liste rouge pour les oiseaux), et/ou intérêt géologique très élevé	3		
	Au moins une espèce protégée au niveau régional et/ou intérêt géologique élevé ou moyen	1		
	Aucun habitat ou espèce protégé	0		
Intérêt paysager		/3	0	
C	Présence d'un ou plusieurs éléments particuliers dans la paysage (cabane en pierre, trogne, château...) et/ou Intérêt archéologique et/ou historique	1		
	Paysage diversifié (diversité de milieux)	1		
	Paysage ouvert et/ou présence d'un point d'observation	1		
CRITERES EXTERNES				
Fonctionnalité et menaces		/4	3	
A2 et A3	Critères fonctionnels	/1	0	
	Site ayant une fonction spécifique : corridor écologique, coupure verte, protection des eaux, protection des crues...	1		
	Aucune fonctionnalité du site	0		
	Menaces pesant sur le site	/3	3	
	Fort dynamisme naturel sans gestion (entraînant la dénaturation du milieu)	2	2	Boisement pionnier
Pression urbaine, Activités industrielle, agricole et/ou de loisir sur le site	1	1	Moto cross mitoyen	
Aucune menace sur le site	0	0		
Aménités/Ouverture au public		/5	0	
(Les sites ne pouvant pas être ouverts au public pour des raisons scientifiques bénéficient de la totalité des points pour ne pas être pénalisés)				
D	Lisibilité du patrimoine naturel : diversité d'intérêts intrinsèques (écologique, paysager, géologique)	1		
	Animations existantes sur le site	1		
	Accessibilité au site	1		
	Cheminement à travers le site	1		
	Ouverture du site au public	1		
Critères d'opportunité		/4	3	
Gestion écologique		/3	3	
	Gestion conservatoire par une association, ou ONF ou ONCFS, propriétaire ou par un autre propriétaire en partenariat avec une association via une convention	3		
	Gestion conservatoire par les propriétaires en partenariat avec une association, ONF, ONCFS	2		
	Quelques études du patrimoine réalisées, pas de gestion conservatoire	1		
	Aucune gestion ou gestion pour un autre usage (ex : chasse...)	0		
Connaissance du site		/1	0	
	Connaissances (foncière, écologique et juridique...)	1		
	Pas de connaissance	0		
Répartition homogène des sites au sein des unités territoriales				
Représentativité des différents types de milieux				
Structure foncière simple favorisée				
		Non pondérés		
<i>si la somme des points est supérieure ou égale à 14, le site est identifié comme ENS possible. A l'inverse, son inscription est conditionnée.</i>			INSCRIPTION CONDITIONNÉE	

PROPRIETAIRE
GESTIONNAIRE

ANNEXE N°2

Fiches de présentation des sites ENS

Perche :

- P16 : Le vieux bocage du Perche
- P18 : Le marais de Connival
- P19 : La Mutte
- P21 : Les trois chemins

Vallée du Loir :

- VLB2 : la Butte de Marcilly
- VLB09 : La Varenne-de-Chevelu
- VLB24 : Les Grouais de Chicheray

Beauce :

- B21 : L'éperon de Roquezon
- B24 : Molinas
- B27 : Le Buisson-Sabotier
- B31 : RNN des Vallées de la Grand-Pierre et de Vitain

Vallée de la Loire :

- VL3 : La Petite Loire et l'île de Muides
- VL8 : La « terrasse » de la Loire
- VL17 : Le « Champ de tir » de Russy
- VL22 : L'île de la Folie
- VL23 : Le marais des Rinceaux

Sologne viticole :

- SV13 : La Butte des Blumonts
- SV15 : La Fosse-Penelle
- SV16 : Réserve naturelle régionale géologique de Pontlevoy

Sologne :

- SC6 : L'étang des Lévrays
- SC12 : L'étang de Malzoné
- SC17 : Le Chêne
- SC21 : Baltan
- SC31 : La Grande prairie
- SC39 : L'étang de Beaumont
- SC42 : Le Pâtureau des mâtines

Vallée du Cher :

- VC2 : La Grosse Pierre
- VC7 : Les prairies du Fouzon

Abréviations utilisées :

- NI : niveau d'intérêt
- NC : niveau de connaissance
- N : niveau
- P : potentialité

- +++ : très élevé
- ++ : élevé
- + : moyen
- + : faible à moyen
- : faible

ANNEXE N°2

P16 : Le vieux bocage du Perche

SOUS CONVENTION ENS

**Le Temple /
Sargé-sur-
Braye**

7,1 km



PROPRIÉTAIRE
GESTIONNAIRE
DESCRIPTION
MILIEUX

Commune du Temple de Sargé/Braye et privés (haies mitoyennes)

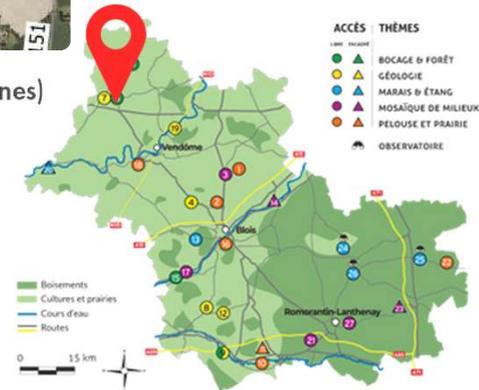
Perche Nature - Commune du Temple

Un chemin bordé de haies avec des trognes

Bois, bocage, culture, mare, petit étang

ACTIVITÉS
ET GESTION
PRATIQUÉES

Site sous convention ENS depuis 2022. Randonnées (chemin inscrit au PDIPR), broyage du chemin, élagage épisodique



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : présence de vieilles trognes en nombre (NI +++ ; NC ++)
- Flore et bryoflore : cormier (NI ++ ; NC +++)
- Faune : potentiel de cavités à espèces protégées dans les trognes (oiseaux, insectes) (NI ++ ; NC ++)
- Pas d'enjeu

Géologie

Paysage

Aménités

- Bocage sur plateau avec alternance d'ambiances (NI ++)
- Chemin communal en boucle avec une mare récemment aménagée. Circulation d'engins agricoles
- Circuit presque entièrement inscrit au PDIPR et PDESI (Grandes Randonnées et Petites Randonnées) et au plan du tourisme équestre (P ++)

MENACES

Disparition des haies et trognes : arasement, broyage, absence d'entretien, taille radicale... (N ++)

PROJETS ET
PROPOSITIONS
D'ACTIONS

Connaissances

- Suivre les cortèges saproxyliques et bryoflore

Restauration et/ou entretien

- Balisage des chemins
- Entretien des bords de chemins
- Taille des haies (hors période de reproduction des espèces nicheuses)
- Coupe en trogne
- Remplacement de certaines haies si nécessaire dans des zones bien précises
- Plantation de nouvelles haies si nécessaire
- Protection des haies

Valorisation

- Entretien d'un circuit découverte et Guidigo
- Animations pour le public
- Chantier participatif

Divers

- Un des rares circuits en boucle avec autant de trognes dans le Perche vendômois



ANNEXE N°2

P18 : Le marais de
Connival

**Sargé-sur-
Braye**

9 000 m²



Perche

PROPRIÉTAIRE Privés, location Cen 41

GESTIONNAIRE Cen 41 accompagné de Perche Nature

DESCRIPTION Partie d'un marais de la vallée de la Braye, traversé par des fossés où se reproduit un crapaud d'intérêt européen : le Sonneur à ventre jaune.

MILIEUX Mare ; végétation des rives ; cultures ; bocages

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Creusement des mares et d'ornières, entretien de la végétation aux abords (coupe de saules, fauchage manuel), suivi de la reproduction des crapauds par Perche Nature et Cen 41

ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : mégaphorbiaie, cariçaie, milieux aquatiques (NI + ; NC +)
 - Flore : peu de connaissance
 - Faune : **dernière station du département du Sonneur à ventre jaune** (NI +++ ; NC +++)
- Paysage**
- Intégrer dans un complexe de prairies humides
- Aménités**
- **Site enclavé non accessible et qui ne doit pas être ouvert au public** (P +++)

MENACES

Fermetures des mares et ornières, comblement des fossés, mortalité des jeunes, déficit de corridors

**PROJETS ET
PROPOSITIONS
D' ACTIONS**

**Restauration
et/ou entretien**

- Poursuivre la gestion actuelle :
- Creusement des mares et ornières
- Dégager des mares
- Faucher des milieux herbacés
- Couper sélectivement des ligneux
- Réussir à avoir une maîtrise foncière plus large pour favoriser la dispersion
- Mieux appréhender l'alimentation en eau

Valorisation

- **Accès interdit au public**
- Réaliser une plaquette sur le Sonneur à ventre jaune
- sentier de randonnée PDESI valorisant cette espèce à proximité



ANNEXE N°2

P19 : La Mutte

Sargé-sur-Braye **3,06 ha**



Perche

PROPRIÉTAIRE	Commune de Sargé-sur-Braye
GESTIONNAIRE	Cen 41 accompagné de Perche Nature
DESCRIPTION	Ancienne carrière de grès roussard et de sable rouge du Perche, au milieu des bois, à l'écart du bourg de Sargé. Inclus dans un circuit touristique du Roussard.
MILIEUX	Pelouses et formations associées sur sables ; landes ; bois ; carrière
ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES	Partenariat entre la commune et les associations (Perche Nature, Cen 41). Un parcours pédagogique restauré en 2020.



ENJEUX

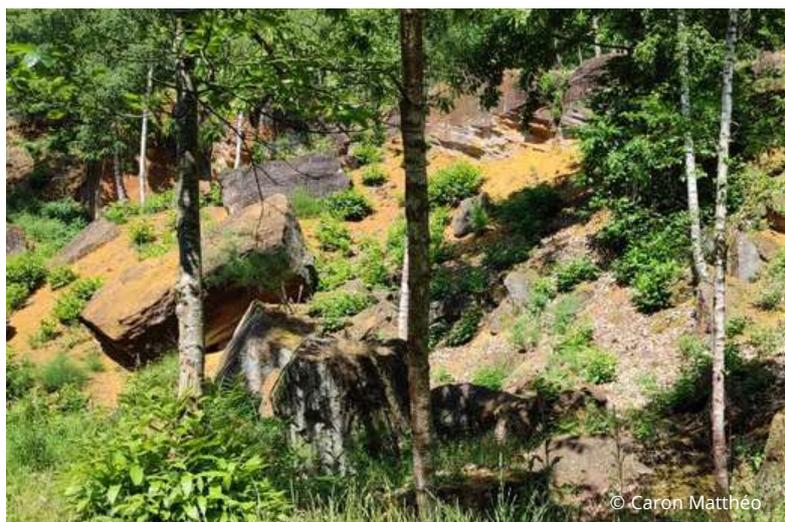
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Milieux : mosaïque de milieux typés des sables acides (prés maigres sur sables acides, fourrés de genêts à balais, accrus de bouleaux, taillis de châtaigniers) (NI -+ ; NC ++) Flore : cortège de plantes des sables acides, rare dans le Perche (NI + ; NC ++) Faune : abeilles et guêpes solitaires fouisseuses (NI ++ ; NC ++) Dernier site de ce type conservant son front de taille (NI +++ ; NC ++)
Géologie	
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Ambiance très inhabituelle en Loir-et-Cher rappelant un paysage de la vallée des Ogres à Roussillon (Provence) (NI +++ ; NC ++)
Aménités	<ul style="list-style-type: none"> Site accessible par le chemin communal n°23, zone de stationnement sur une parcelle communale proche du site (P +++). panneaux pédagogique récent (2020). Cœur de site fermé au public

MENACES

développement naturelle de la végétation, érosion du front de taille

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Restauration et/ou entretien	<ul style="list-style-type: none"> Fauche la végétation herbacée Couper de manière sélective les ligneux Entretien le chemin
Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des animations pour le public et ouverture libre d'une partie de la fosse



ANNEXE N°2

P21 : Les trois chemins

Boursay 2,192 km



Perche

PROPRIÉTAIRE Commune de Boursay (170 m de chemin des trognes), haies communales ou mitoyennes privées/commune (4 km de chemin botanique)

GESTIONNAIRE La Maison Botanique

DESCRIPTION Chemin des Trognes, chemin botanique, haies plessées, complété par l'arboretrogne depuis 2022. ZNIEFF I et II

MILIEUX Bocage (haies plessées, trognes) ; culture ; boisement alluvial ; prairies de fauche

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Animations scolaires, randonnées, promenades, équitation, création de trognes, plessage des haies, élagage, en partenariat avec la Maison Botanique, Arboretrogne.

ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : traversée de milieux humides, mégaphorbiaie (NI + ; NC +)
 - Flore : plantes de milieux humides (NI + ; NC +)
 - Faune : insectes des arbres morts, oiseaux (NI + ; NC -)
- Géologie**
- Ancienne sablière à proximité
- Paysage**
- Paysage vallonné de la vallée de la Grenne (NI ++)
- Aménités**
- Chemin des trognes sur une partie, chemin botanique sur une autre partie, inscrit au PDIPR (P ++)



MENACES

Arasement, absence de gestion de certaines haies, disparition de prairies, patrimoine en propriété privé



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances • Améliorer les connaissances faunistiques et floristiques

Restauration et/ou entretien

- Remplacer les trognes mortes
- Entretien des bords de chemin
- Entretien des haies : taille, remplacement, plantation...
- Intégrer le ru et les milieux adjacents

Valorisation

- Créer des outils à destination du public en situation de handicap (prévu pour 2024)
- Créer des animations pour le public
- Entretien l'arboretrogne
- Valoriser la grange

Divers

- Présence à proximité d'une ancienne carrière de sables du Perche. La boucle offre de nombreux points de vue remarquables.

ANNEXE N°2

VLB 2 : Butte de Marcilly

SOUS CONVENTION ENS

Marcilly-en-Beauce 1,61 ha



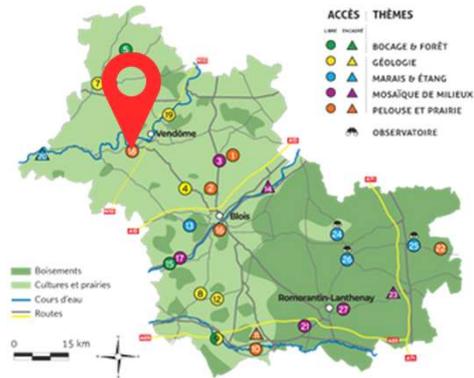
PROPRIÉTAIRE Commune de Marcilly-en-Beauce

GESTIONNAIRE Cen 41 accompagné de Perche Nature

DESCRIPTION Site situé au sud du bourg et en bordure Est du TGV, mosaïque de milieux calcicoles secs de la Vallée de la Brisse. Site en ZNIEFF I et II

MILIEUX Pelouses et formations associées sur calcaire, bois

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention ENS depuis 2023. Plan de gestion 2023-2033. Mise en place d'une ORE en décembre 2022. Débroussaillage par Perche Nature, suivi botanique partiel



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : pelouse, fourrés, lisières et bois calcicoles. Une des dernières pelouses du secteur (NI ++ ; NC ++)
 - Flore : espèces protégées (Cardoncelle molle, Pulsatille) et 10 espèces d'Orchidées, Raiponce orbiculaire (NI ++ ; NC ++)
 - Faune : faune caractéristique des pelouses (NI + ; NC ++)
- Géologie**
- Butte de calcaire au milieu d'alluvions de la Brisse (NI ++ ; NC -+)
- Paysage**
- Butte qui contraste avec le plateau agricole environnant (NI ++)
- Aménités**
- Site bordé par un CR, peu sensible (P -+), parcours pédagogique réalisé en 2019

MENACES

Abandon de la pelouse : colonisation par les ligneux, isolement.



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances • Réaliser des inventaires entomofaune

Restauration et/ou entretien

- Pâture ou faucher pour restaurer les pelouses
- Gérer les ligneux
- Intégrer la mare à proximité

Valorisation • Réaliser des animations pour le public

ANNEXE N°2

VLB 09 : La Varenne-
de-Chevelu

SOUS CONVENTION ENS

**Vallée-de-
Ronsard**

19,11 ha



**Vallée
du Loir**

PROPRIÉTAIRE Cen 41

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Ancienne zone d'extraction de granulats composée d'une quinzaine de mares et de friches calcicoles

MILIEUX Mares permanentes et temporaires, friches calcicoles, boisements humides pionniers, prairies

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention ENS depuis 2019. Plan de gestion 2018-2027. Restauration des friches et prairies embuissonnées par des travaux de broyage avec ou sans export. Un itinéraire pastoral serait à élaborer avec des agriculteurs locaux. Ce site peut aussi être un outil pédagogique pour les lycées agricoles de Montoire et d'Areines



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : mosaïque d'une vingtaine de milieux secs à humides. 5 d'entre eux sont d'intérêt européen
- Flore : 227 espèces connues dont 6 avec une valeur patrimoniale régionale
- Faune : 305 espèces connues dont 145 invertébrés. 37 espèces à statut patrimonial dont certains insectes extrêmement rare en région Centre-Val de Loire. Dernier site de la vallée du Loir à accueillir une population reproductrice de Pélodyte ponctué.

Géologie

- Alluvions modernes dont un front taille disponible

Paysage

- Paysage diversifié en cours de fermeture avec des points de vue sur la rive droite de la vallée du Loir

Aménités

- L'accès par la route est aisé. Le site est aujourd'hui dépourvu d'aménagement d'accueil mais a vocation à l'être à moyen terme

MENACES

Fermeture rapide des milieux par le boisement humide et présence importante du Ragondin limitant le développement des herbiers aquatiques. Activité de Motocross mitoyenne au site pouvant créer des nuisances sonores



PROJETS ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Connaissances

- Améliorer les connaissances sur l'autochtonie de l'Azurée du serpolet et réaliser des suivis sur l'herpétofaune dont le Pélodyte ponctué

Restauration et/ou entretien

- Les prairies à rouvrir
- Les herbiers aquatiques à conserver

Valorisation

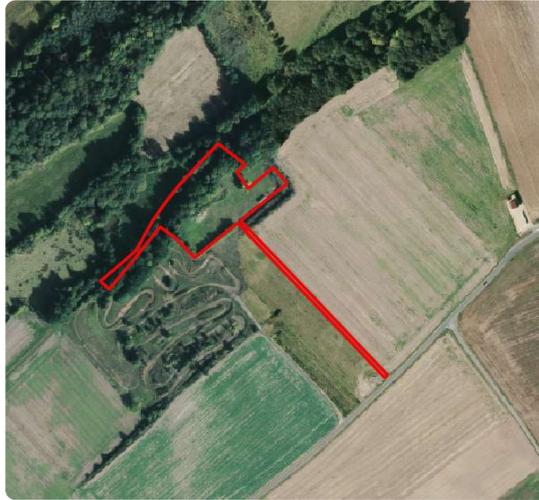
- Réaliser un/des observatoires ornithologique
- Réaliser un accueil du public assurant la quiétude
- Mener des animations tout public

ANNEXE N°2

VLB 24 : Les Grouais de Chichery

Pezou

**Environ
1 ha**



PROPRIÉTAIRE CDPNE

GESTIONNAIRE CDPNE

DESCRIPTION Site d'intérêt archéologique et géologique en terrasse Sud du val du Loir. Ancienne gravière réaménagée

MILIEUX Carrière

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Aménagements pédagogiques (panneaux explicatifs). L'entretien du site est assuré par la commune de Pezou et le CDPNE



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : milieux herbacés, haies (NI - ; NC -)
- Flore : flore relativement diversifiée mais banale (NI - ; NC -)
- Faune : pas d'enjeu identifié

Géologie

- Stratification des alluvions du Loir et site archéologique majeur du Loir-et-Cher (NI ++ ; NC +++)

Paysage

- Chemin d'accès à proximité de la source de Chamord.

Aménités

- Le site est longé par un GR. Il est ouvert au public en permanence. Des aménagements pédagogiques sont en place. Des visites guidées sont réalisées épisodiquement (P ++).

MENACES

passage de motocross (NI -+). végétalisation et érosion du front de taille.



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Restauration et/ou entretien

- Poursuivre la gestion actuelle
- Rafraîchir la paroi de la gravière

Valorisation

- Remettre à jour les panneaux pédagogiques
- Faire rayonner ce site localement
- Animations pour le public

ANNEXE N°2

B 21 : L'éperon de
Roquezon

**La Chapelle-
Saint-Martin-
en-Plaine**

21, 54 ha



PROPRIÉTAIRE Commune de La-Chapelle-St-Martin-en-Plaine, Cen 41, privés

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Mosaïque de milieux calcicoles située en amont dans la vallée de la Cisse et de la Sixtre sur un coteau d'une vallée sèche. Site préhistorique au cœur de la petite Beauce. Inclus dans les sites ZSC "Vallée de la Cisse" et ZPS "Petite Beauce".

MILIEUX Pelouses et formations associées sur calcaire ; bois

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Plan de gestion 2015-2024 ; contrat N2000 (gestion multi partenariale : association, commune, société de chasse) par fauchage d'une partie du site ; animations par le Cen 41



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : pelouses et friches sur calcaire, bosquets (NI ++ ; NC ++)
 - Flore : plusieurs espèces protégées, 5 espèces d'orchidées, Anémone pulsatile, Globulaire, Euphrase de Jaubert, Adonis d'été (NI +++ ; NC +++)
 - Faune : avifaune et petite faune de plaine, insectes thermophiles (Dectique verrucivore) (NI ++ ; NC ++)
- Géologie**
- Roche calcaire affleurante (calcaire de Beauce), vallée sèche limitrophe (NI ++ ; NC -)
- Paysage**
- Éperon rocheux calcaire, vues sur les plaines de Beauce et le village de Maves, micro-paysages haies-bosquets (NI ++)
- Aménités**
- Accès par un chemin rural, "borie" restaurée, sorties d'associations (Cen41)
 - Sentier pédagogique réalisé en 2022

MENACES

Quad, motocross ; fermeture des milieux herbacés en cas d'absence d'entretien (N ++), fréquentation hivernale excessive

PROJETS ET
PROPOSITIONS
D' ACTIONS

**Restauration
et/ou entretien**

- Poursuivre la gestion actuelle (plan de gestion) :
 - maintenir les milieux herbacés (contrat N2000)
 - mettre en conversion des friches en pelouses par pâturage ovins/ fauche/ broyage (contrat N2000 envisagé)
 - couper les jeunes ligneux

Valorisation

- Chemins de randonnée balisés avec un accès pour les piétons et les cyclistes (PDESI)
- Intégrer dans la SAP pour interdire la circulation
- Réaliser des animations pour le public



ANNEXE N°2

B 24 : Molinas

Maves

4,9 ha



PROPRIÉTAIRE Cen 41 et Commune de Maves

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Mosaïque de milieux calcicoles, secs à humides sur un versant sud de la Sixtre. Inclus dans le site N2000 « Petite Beauce » et pour partie dans le site « Vallée de la Cisse ». Site en ZNIEFF I

MILIEUX Cours d'eau ; végétation des rives ; étang ; pelouses et formations associées sur calcaire ; formations herbacées sur sols engorgés ou restants humides ; bois ; cultures ; bocages

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Plan de gestion 2015-2024. Entretien des pelouses et friches calcicoles par broyage ; chantiers bénévoles ; lieu d'activité habituel du Club Jeune Nature Animaux de Marolles ; présence d'un observatoire ; réhabilitation du plan d'eau ; reméandrage de la Sixtre



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : diversité des milieux sur une petite surface (pelouses et friches calcicoles, bois, haies, rivière, marais et roselière, plan d'eau) (NI +++ ; NC ++)
 - Flore : Anémone pulsatile, Euphrase de Jaubert (NI ++ ; NC ++)
 - Faune : avifaune et petite faune de plaine (NI ++ ; NC --)
- Géologie**
- Roche calcaire et silex (NI + ; NC -)
- Paysage**
- Micro-paysages haies-bosquets, marais (NI ++)
- Aménités**
- Accès piétonnier par la route
 - Sentier pédagogique de 2022
 - Diversité d'ambiance

MENACES

Fermeture des milieux herbacés et assèchement de la rivière recurrent.



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Poursuivre les inventaires, notamment de la faune
- Restauration et/ou entretien**
- Débroussailler
 - Mettre en pâturage
 - Agrandir le périmètre
- Valorisation**
- Réaliser des animations pour le public
 - Intégrer dans les randonnées locales

ANNEXE N°2

B27 : Le Buisson-
Sabotier

Landes-le-
Gaulois

Front de
taille



PROPRIÉTAIRE Commune de Landes-le-Gaulois

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Ancienne carrière de calcaire de Beauce où l'on peut observer des témoins de phénomènes périglaciaires. Inclus dans le site N2000 ZPS "Petite Beauce"

MILIEUX Carrière

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Plan de gestion 2019-2028. Rafraîchissement d'une partie du front, étude géologique par un groupe d'étudiants, remaniement de la butte pour permettre l'entretien du pied du front



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : falaise, pelouses-friches calcicoles (NI - ; NC +)
- Flore : pas d'enjeu
- Faune : pas d'enjeu

Géologie

- Figures exceptionnelles (cellules de cryoturbation) créées lors des périodes glaciaires témoignant des glaciations quaternaires dans la partie supérieure du front de taille, témoins de phénomènes de gélifraction. Site caractéristique de l'époque quaternaire. Intérêt archéologique (des outils de l'époque Levallois y ont été trouvés) (NI +++ ; NC ++)

Paysage

- Hauteur du front de taille (NI +)

Aménités

- Le front de taille se situe au fond de la carrière, l'observation se fait à partir d'une butte face au front, visites pour groupes scolaires (P ++)
- Sentier aménagé en 2015 avec un aménagement d'une zone de stationnement en 2018

MENACES

Dégradation du front par les intempéries et la végétation (couches peu visibles) (N ++)

PROJETS ET
PROPOSITIONS
D'ACTIONS

Connaissances

- Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques du site

Restauration et/ou entretien

- Poursuivre l'entretien régulier du pied du front
- Entretien la butte (débroussaillage et coupe de robiniers)

Valorisation

- Réaliser des animations pour le public
- Préserver le front de taille



ANNEXE N°2

B31 RNN des Vallées de la Grand Pierre et de Vitain

SOUS CONVENTION ENS-PDESI

Averdon & Marolles 297 ha



PROPRIÉTAIRE Conseil départemental de Loir-et-Cher, communes d'Averdon et de Marolles (11%), privés

GESTIONNAIRE CDPNE (désigné par l'État)

DESCRIPTION Situé à la confluence de 2 vallées creusées dans le calcaire de Beauce, la Vallée sèche de la Grand-Pierre et la vallée de la Cisse. La réserve a été créée par décret ministériel en 1979 pour son intérêt écologique et archéologique. Site N2000 « Vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin » (DOCOB validé).

MILIEUX Pelouses et formations associées sur calcaire ; cours d'eau ; végétations des rives ; formations herbacées sur sols engorgés ou restant humides ; bois

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention ENS depuis 2020. Plan de gestion sur 5 ans renouvelable ; inventaires et suivis ; Contrat N2000 pour l'entretien des pelouses sèches par fauche et pâturage (2003-2008) ; contrat N2000 jusqu'en 2013 pour du pâturage ; gestion de la forêt par îlot de sénescence ; animations ; chasse ; Nouveau guide réédité



ENJEUX

Biodiversité • Milieux : mosaïque de milieux calcicoles, pelouses sèches, marais, forêt, rivière, formations à buis et forêt de pente à érables et fougères scolopendres. Près de 20 % de la surface de la réserve est formée d'écosystèmes d'intérêt communautaire. (NI++ ; NC+++)

• Flore : grande richesse en plantes patrimoniales et espèces protégées (NI++ ; NC+++)

• Faune : avifaune et petite faune de plaine, grande diversité d'insectes, araignées, reptiles... (NI++ ; NC++)

Géologie • Roche calcaire affleurante ; site géomorphologique remarquable par son relief et sa vallée sèche héritage de la dernière glaciation, présence d'éboulis (NI++ ; NC+)

Paysage • Grande diversité de milieux et de paysages.

Aménités • Sentier artistique ; maison de la Nature (maison de la Réserve) à Marolles ; certains chemins du sont ouverts au public (P++). sentier inscrit au PDESI + HandiVisites

• Quiétude

MENACES

L'assèchement régulier de la Cisse à cet endroit et le mauvais état de fonctionnement du marais. Fermeture progressive des pelouses et prairies. Espèces exotiques envahissantes et effets du réchauffement climatiques sur la forêt.

Problèmes ponctuels de fréquentation : quad, moto-cross (N+)

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances • Mettre à jour de certains inventaires

• Réaliser des inventaires pour certains taxons encore jamais étudiés

Restauration et/ou entretien

• Poursuivre la gestion actuelle :

- convention de restauration des milieux : fauche et ramassage; débroussaillage local
- convention de pâturage extensif ovin et bovin
- gestion des forêts (sylviculture douce) et conservation des arbres à cavités et des secteurs à buis
- restauration des marais et cours d'eau

Valorisation

- Réaliser des animations pour le public
- Ouvrir la Maison de la nature



ANNEXE N°2

VL 3 : La Petite Loire et
île de Muides

Muides **128 ha**
Courbouzon



PROPRIÉTAIRE Domaine Public Fluvial, privés

GESTIONNAIRE

DESCRIPTION

Mosaïque de milieux alluviaux de basse et haute terrasses de la Loire, au niveau du pont de Muides. Inclus dans les sites N2000 ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » et ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers ». Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO



MILIEUX

Cours d'eau ; végétations des rives ; pelouses et formations associées sur sables (calcarifères) ; bois.

**ACTIVITÉS
ET GESTION
PRATIQUÉES**

Restauration de la frayère à brochet suivi par l'ONEMA, entretien et sécurité par la DDEA ; gestion des arbres par la DDEA. Évolution de véhicules à moteur non canalisée

ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : mosaïque de milieux alluviaux de basse et hautes terrasses de la Loire : pelouses, friches, fourrés, bois, annexes hydrauliques (NI +++ ; NC -+)
- Flore : cortèges floristiques diversifiés et typiques (NI ++ ; NC -+)
- Faune : frayère à brochets, hirondelles de rivage (NI ++ ; NC +)

Géologie

- Rive abrupte érodée (NI ++ ; NC -+)

Paysage

- Diversité de paysages liée au lit endigué de la Loire (NI ++)

Aménités

- Accès et circulation facile sur la partie Domaine Public Fluvial (P ++), proximité avec la Loire à Vélo et le Domino.

MENACES

Risque de surfréquentation du site par engins motorisés (N ++), effets du réchauffement climatiques, espèces exotiques envahissantes.

PROJETS ET
PROPOSITIONS
D'ACTIONS

**Restauration
et/ou entretien**

- Faucher les pelouses (Contrat N2000 envisageable)
- Laisser en libre évolution les boisements
- Poser des barrières pour bloquer l'accès aux véhicules motorisés

Valorisation

- Poser des panneaux d'information
- Baliser le chemin
- Réaliser des animations pour le public

Divers

- DOCOB en cours de validation



ANNEXE N°2

VL 8 : Terrasse de la Loire

Veuzain-sur-Loire **39.25 ha**



Vallée
de la
Loire

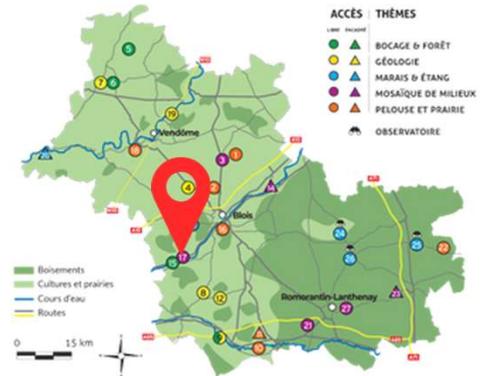
PROPRIÉTAIRE Domaine Public Fluvial

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Terrasse de la Loire située face au château de Chaumont. Inclus dans le site N2000 ZPS et ZSC "Loire" et dans le site inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO. Site en ZNIEFF I

MILIEUX Cours d'eau ; végétation des rives ; pelouses et formations associées sur sables (calcarifères) ; formations herbacées sur sols engorgés ou restant humides ; bois

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Plan de gestion 2021-2030. Le moto-cross, anciennement pratiqué, a cessé depuis plus de 15 ans. Des mesures de gestion sont envisageables dans le cadre de Natura 2000. Expérimentation de gestion sur bandes (broyage des milieux herbacés avec exportation)



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : une des plus belle mosaïque de milieux ligériens en Loir-et-Cher (Grèves, friches, pelouses, prairies ; fourrés, boisements alluviaux) (NI +++ ; NC ++)
 - Flore : nombreuses espèces de plantes patrimoniales : Corynephere, Armoise champêtre (NI ++ ; NC ++)
 - Faune : pas de connaissance
- Géologie**
- Dynamique fluviale (terrasse), cas rare de sables décalcifiés des terrasses de la Loire (NI ++ ; NC +)
- Paysage**
- Variété de paysages ouverts (fleuve, grèves, pelouses, prairies) et fermés (fourrés, bois),vue sur le château et le bourg de Chaumont (NI +++)
- Aménités**
- Terrasse surplombant la Loire ; Accès public facile (P +++) et sentier pédagogique Croquis sur Loire qui allie découverte du site et pupitres de dessins + HandiVisites
 - Outils de découverte à destination du public en situation de handicap

MENACES

Dynamique naturelle des milieux herbacés évoluant vers des boisements ordinaires (N ++), effets du réchauffement climatique, espèces exotiques envahissantes.

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Améliorer les connaissances faunistiques du site
- Restauration et/ou entretien**
- Faucher (Contrat N2000 envisageable)
 - Laisser en libre évolution des boisements (Contrat N2000 envisageable)
- Valorisation**
- Aménager une zone de stationnement
 - Poser un panneau présentant le site N2000, son intérêt, les modes de gestion, espèces patrimoniales végétales et animales (castor)
 - Réaliser des animations pour le public
 - Entretien le sentier



ANNEXE N°2

VL 17 : Champ de Tir de
Russy

Blois
**Saint-Gervais-
la-Forêt** **9,7 ha**



PROPRIÉTAIRE Commune de Blois et Saint-Gervais-la-Forêt, privés

GESTIONNAIRE Agglopolys accompagnée par le Cen 41

DESCRIPTION Ancien champ de tir de l'Armée s'étendant dans le Val de Loire du pied de la forêt domaniale de Russy à la levée de Bas-Rivière et traversé par le Cosson. Site inscrit dans la zone tampon du patrimoine mondial UNESCO Val de Loire

MILIEUX Cours d'eau ; végétations des rives ; pelouses et formations associées sur sables ; formations herbacées sur sols engorgés ou restant humide ; boisements

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Plan de gestion 2023-2033. Convention de partenariat Agglopolys - Cen 41. Parcelle de messicoles inscrite dans un programme de conservation des plantes rares. Chantiers école réguliers.



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : diversité en habitats ligériens : boisements (frênaie, chênaie), prairies alluviales sèches à humides, bras du Cosson (Fossé St-Jacques), mégaphorbiaie, végétations des rives exondées, rivière (NI ++ ; NC ++)
 - Flore : diversité de la flore naturelle liée à la diversité des habitats. Seule station de Lathrée écailleuse connue en Loir-et-Cher. Messicoles (NI ++ ; NC ++)
 - Faune : oiseaux migrateurs et nicheurs (Pie-Grièche écorcheur, Tariers), diversité des papillons et quelques espèces d'odonates patrimoniales (NI ++ ; NC ++)
- Géologie**
- Alluvions modernes formés de sables grossiers et de graviers surmontés de sables plus fins et de limons superficiels, contact avec la craie au pied du coteau (NI -+ ; NC -+)
- Paysage**
- Paysages variés (NI ++)
- Aménités**
- Site fréquenté par tout type de public et traversé par 2 circuits de randonnées, possédant un chemin non cadastré et non entretenu (P ++)

MENACES

Dépôts de déchets, dégradation diverses, perte de l'inondabilité, présence de plantes exotiques envahissantes (5 espèces) (N +++)



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Améliorer les connaissances sur la flore patrimoniale et l'avifaune
- Restauration et/ou entretien**
- Poursuivre la gestion actuelle :
 - Ramassage et évacuation des déchets
 - Gestion des milieux herbacés
 - Arrachage et suivi des populations de Renouée du Japon et autres EEE
- Valorisation**
- Maîtriser l'ensemble du foncier de l'ENS
 - Réaliser des animations pour le public
 - Aménager une zone de stationnement
 - Créer d'un sentier pédagogique (2024)

ANNEXE N°2



VL 22 : Île de la Folie

SOUS CONVENTION ENS

Chaumont-sur-Loire

53,4ha



Rilly-sur-Loire

PROPRIÉTAIRE Cen Centre-Val de Loire (11,7 ha), Cen 41 et Domaine Public Fluvial (41,6 ha)

GESTIONNAIRE Cen Centre - Val de Loire (délégation usage de la DDT 41)

DESCRIPTION Ancienne île rattachée aux berges du fleuve couverte par une forêt alluviale et francs-bords de la Loire, proche du château de Chaumont-sur-Loire. Inclus dans le site Natura 2000 ZPS et ZSC "Vallée de la Loire", en ZNIEFF I et II. Inclus dans le site Patrimoine Mondial de l'UNESCO

MILIEUX Cours d'eau ; végétations des rives ; mares ; bois

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention ENS depuis 2020. Plan de gestion (2016-2025). Outils à disposition des personnes en situation de handicap.

Libre évolution des boisements, maintien des clairières et des prairies, entretien des sentiers et de la ripisylve (crues), ouverture de fenêtrages paysagères, études de l'entomofaune, poursuite de l'animation



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : diversité en habitats ligériens : forêt alluviale (frênaie-ormeaie, saulaie), prairie sableuse, végétations des rives et grèves exondées, bras mort, mares, boires ; habitats d'intérêt communautaire : forêt alluviale, grèves (NI +++ ; NC +++)
 - Flore : diversité des arbres et lianes, plantes typiques de la Loire (NI ++ ; NC +++)
 - Faune : oiseaux migrateurs et nicheurs, insectes liés aux bois, frayère, castor (NI +++ ; NC ++)
 - Pas d'enjeu
- Géologie**
- Pas d'enjeu
- Paysage**
- Ambiance forestière sauvage, fleuve (NI +++)
- Aménités**
- Site aménagé : deux boucles pédestres, panneau d'information, zone de stationnement, dépliant, sorties organisées, site utilisé par le centre équestre voisin et par les VTT (P +++)
 - Outils de découverte à destination du public en situation de handicap HandiVisites

MENACES

Dynamique de végétation et fluviale, enfoncement du lit de la Loire, espèces exotiques envahissantes, surfréquentation (déchets, cueillettes, piétinement), pollutions (dont les peupliers hybrides), qualité des eaux (Step Chaumont) (N -+)

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances

- Étudier la dynamique ligérienne
- Suivre les espèces patrimoniales

Restauration et/ou entretien

- Poursuivre la gestion actuelle :
 - libre évolution des boisements
 - maintien des prairies et des clairières : fauche manuelle avec export, pâturage
 - entretien des sentiers et espaces d'accueil
 - lutte contre les EEE

Valorisation

- Réaliser des animations pour le public
- Améliorer la visibilité du site



ANNEXE N°2

VL23 Marais des Rinceaux

SOUS CONVENTION ENS

Valencisse

8,4 ha



PROPRIÉTAIRE
GESTIONNAIRE
DESCRIPTION

Commune de Valencisse

Commune de Valencisse

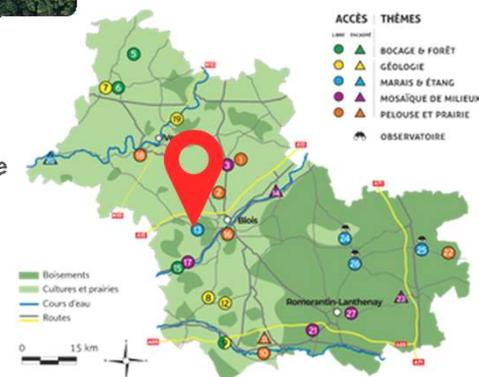
Ensemble de milieux humides en bord de Cisse. Le moulin de Bury se situe sur la rive droite hors site en aval

MILIEUX

Cours d'eau et végétations des rives, mares temporaire et permanente, milieux herbacés humides (prairie, marais), boisements humides et frais (saulaie, aulnaie marécageuse, chênaie-frênaie), plantations de peupliers, lisières à lianes des boisements, vieux arbres

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES

Site sous convention ENS depuis 2019. Plan de gestion 2020-2030. Gestion différenciée assurée par la commune et dans le cadre d'un contrat d'entretien avec une entreprise spécialisée. Accueil libre de tous les publics pour la découverte des zones humides et sentier pédagogique (N +++)



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : mosaïque d'une dizaine de milieux humides sur terrains alluviaux de bord de rivière. Deux peuvent être rattachés à des habitats d'intérêt européen : les mégaphorbiaies (marais herbeux et lisières à lianes) et l'aulnaie marécageuse (NI++ ; NC++)
- Flore : belle diversité floristique dont une espèce protégée, typique de la mégaphorbiaie : le Pigamon jaune, espèce protégée (NI+ ; NC+)
- Faune : avifaune diversifiée ; oiseaux d'intérêt européen (Martin pêcheur, Pic Noir) ; odonates ; batraciens patrimoniaux dont la Grenouille rousse, espèce protégée, « quasi menacée » sur liste rouge régionale et rare en Loir-et-Cher (NI+++ ; NC++)
- Alluvions et tourbe (NI -+ ; NC +)
- Paysage varié, bord de rivière, arbres remarquables à divers titres (NI +++)

Géologie Paysage Aménités

- Après une étude écologique du site par le CDPNE en 2009, le secteur des Rinceaux a été aménagé et restauré en 2012-2014 par le Syndicat Mixte du bassin de la Cisse avec la participation de la commune de Molineuf : aménagement d'une aire de stationnement, réalisation de sentiers dont certains en platelage bois pour une meilleure accessibilité, ouverture des milieux, création d'un sentier pédagogique, d'une mare et d'un observatoire, amélioration de la continuité écologique... tout un programme d'aménagement responsable pour la protection et la connaissance des zones humides. (NI +++)

MENACES

Dynamique de végétation, la renouée asiatique, sur-fréquentation sur le site des Rinceaux, sentier en mauvais état



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances

- Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques du site (inventaires) ; suivre l'intérêt écologique des actions engagées

Restauration et/ou entretien

- Pérenniser la gestion
- Entretien le batrachoduc sous la RD 135.
- Contrôler voire détruire la station de Renouée du Japon, à l'entrée du site

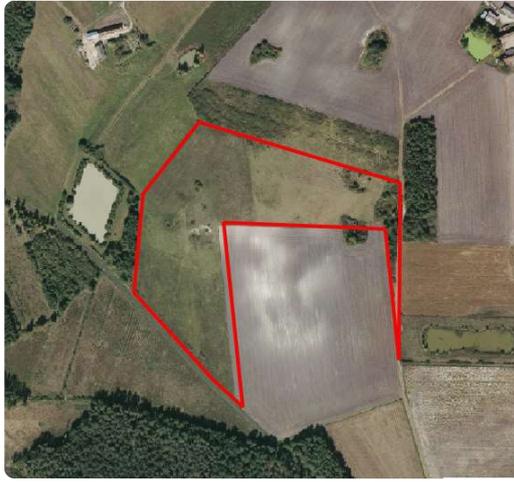
Valorisation

- Assurer une liaison piétonne sécurisée vers le bourg de Molineuf.
- Réaliser des animations

ANNEXE N°2

SV 13 : La Butte des
Blumonts

**Châtillon-sur-
Cher** **5,9 ha**



PROPRIÉTAIRE Cen 41

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Mares ; pelouses et formations associées sur calcaire ;
bois ; culture et bocage

MILIEUX Butte de marne et d'argile à haut intérêt botanique située
au nord-ouest de Châtillon-sur-Cher et éloignée des
grands axes de communication routiers. Inclus dans le site
N2000 « Vallées du Cher et coteaux ».

**ACTIVITÉS
ET GESTION
PRATIQUÉES**

Plan de gestion 2014-2023. Entretien des milieux naturels et suivis naturalistes assurés par le Cen 41. Parcelle de messicoles. Site non ouvert au public. Animations encadrées.



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : pelouses et friches calcicoles, culture riche en messicoles, mare riche en hydrophytes. Habitats d'intérêt communautaire : pelouses et mare (NI +++ ; NC +++)
 - Flore : orchidées, Germandrée des marais, flore compagne des moissons (Epiacre d'Allemagne, Pied d'Alouette, Iberis amer...) ; plusieurs espèces protégées (NI +++ ; NC ++)
 - Faune : insectes liés aux milieux ouverts dont certains constituent des espèces remarquables (papillons, criquets), espèces liées aux mares (mollusques, tritons...) (NI ++ ; NC ++)
 - Calcaire et marnes de l'Aquitainien (NI ++ ; NC +)
- Géologie**
- Microrelief, vue dégagée ouverte (NI ++)
- Paysage**
- Site isolé, bordé par une route et un chemin rural, absence de cheminement interne, visites guidées uniquement ; pas de sentier possible et le site n'est praticable qu'en période limitée à cause du sol marneux (P -)
- Aménités**

MENACES

Colonisation des milieux herbacés par les ligneux liée à la proximité de la forêt de Grosbois ; risque de surfréquentation (cueillette, piétinement des espèces protégées...) et de fréquentation par des engins motorisés, fréquentation des grands animaux (gibier) et surfréquentation des ragondins (N ++)

PROJETS ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Connaissances

- Poursuivre les inventaires batrachologiques et entomologiques
- Suivre sur les espèces patrimoniales dont les messicoles
- Poursuivre la gestion actuelle :

Restauration

et/ou entretien

- couper les saules de la mare, faucher les ceintures de végétation en 2 fois par moitié tous les 5 ans
- curage localisé de la mare sur une première moitié la 1ère année et l'autre moitié la 3ème année (contrat N2000 existant)
- faucher les pelouses
- pâturage par des ovins avec clôtures mobiles (contrat N2000 existant)

Valorisation

- Suivre la parcelle de messicoles
- Réaliser des animations pour le public



ANNEXE N°2

SV 15 : La Fosse Penelle

Sologne
viticole

Choussy **0,54 ha**



PROPRIÉTAIRE Cen 41

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Ancienne carrière de faluns riche en fossiles, isolée au milieu de cultures de Sologne Viticole

MILIEUX Pelouses et formations associées sur sables et calcaire, carrières

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Plan de gestion 2018-2027. Rafraîchissement régulier des fronts ; semis de plantes messicoles sur une bande mise en culture ; entretien du cheminement et de la clôture pour éviter les dégradations humaines (déchets et motocross)



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : pelouse sableuse (NI +- ; NC +-)
 - Flore : plantes messicoles (expérimentation en cours) et quelques orchidées sans réelle enjeu (NI + ; NC +-)
 - Faune : faune liée au sable : insectes fouisseurs, hirondelle de rivage... (NI ++ ; NC +-)
- Géologie**
- Faciès pontilévien avec un falun constitué de sable très riche en débris de coquilles marines et éléments grossiers formant un ensemble meuble de stratification issue des courants marins, (NI ++ ; NC ++)
- Paysage**
- Carrière environnée de champs et de vigne, paysage ouvert vers la vallée du Cher (NI ++)
- Aménités**
- Site entièrement clos bordé par un chemin rural, dépliant pédagogique, visites guidées uniquement, recherche de fossiles dans un cadre scolaire ; carrière complémentaire de celle du Four à Chaux; existence d'un topoguide pour les carrières de la Fosse-Penelle et du Four à Chaux (P ++)

MENACES

Érosion des fronts de taille (N +), enrichissement en matière organique

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Inventorier les hyménoptères, lichens et bryoflore
 - Suivre les populations d'oiseaux des fronts sableux
 - Suivre l'état de conservation du patrimoine géologique
- Restauration et/ou entretien**
- Poursuivre la gestion actuelle :
 - Préserver le front de taille
 - Poursuivre les semis de plantes messicoles sur une bande mise en culture
 - Laisser en libre évolution les boisements
 - Entretenir le cheminement et la clôture pour éviter les dégradations
- Valorisation**
- Poursuivre les visites avec les scolaires et auprès du grand public
 - Installer des panneaux d'information



ANNEXE N°2

SV 16 : Réserve naturelle régionale géologique de Pontlevoy

Pontlevoy

1,91 ha



PROPRIÉTAIRE
GESTIONNAIRE
DESCRIPTION

CDPNE et Commune de Pontlevoy

CDPNE

D'abord réserve naturelle volontaire (1986), ce site d'intérêt géologique devenue une Réserve Naturelle Régionale en 2011. Modification du périmètre de la RNR en 2019. Site de référence régionale : 3 formations géologiques superposées, intérêt paléontologique majeur et intérêt patrimonial artisanal

MILIEUX

Carrières

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES

Plan de gestion 2021-2032. Site aménagé en 2018 pour permettre un accès libre et à tout public. Suivis et entretien assurés par le CDPNE



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : partie d'une ancienne carrière réaménagée, haies (NI ++ ; NC ++)
- Flore : diversité des arbres et arbustes ; quelques espèces d'orchidées (NI ++ ; NC ++)
- Faune : faune liée aux sables : insectes fouisseurs, hirondelle de rivage... (NI ++ ; NC ++), présence de plusieurs espèces d'odonates et d'amphibiens

Géologie

- Superposition de 4 roches sédimentaires déposées au cours des 23 millions d'années derniers, caractéristiques de 4 paléo-environnements et traversé par une faille (NI +++ ; NC +++)

Paysage

- Anciennes carrières de calcaire accompagnées d'un puits exploités par des carriers situés sur le plateau de Pontlevoy, environné de grandes cultures et de bois (NI +)

Aménités

- Carrière entièrement close (grillage) ; visite libre adaptée aux personnes en situation de handicap ; panneaux pédagogiques informatifs (présentation des fossiles et des roches) ; [livret guide](#) de visite disponible sur internet (P +++)

MENACES

Érosion du front de taille, fouilles clandestines et vandalisme, dépôt d'ordures (N -+)



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances

- Compléter les connaissances sur le patrimoine géologique
- Évaluer l'état de conservation des milieux naturels

Restauration et/ou entretien

- Poursuivre la gestion actuelle :
 - Préserver le patrimoine géologique
 - Entretien le site
 - Entretien le puits
 - Surveiller la RNR

Valorisation

- Poursuivre les animations
- Faire connaître davantage la RNR
- Gérer les collections

ANNEXE N°2

SC 6 : L'étang des Levrys

SOUS CONVENTION ENS

Nouan-le-Fuzelier

64,39 ha



PROPRIÉTAIRE	Commune de Nouan-le-Fuzelier
GESTIONNAIRE	Commune de Nouan-le-Fuzelier accompagnée de Sologne Nature Environnement
DESCRIPTION	Ensemble de milieux typiques de Sologne. ZNIEFF de type I. Inclus dans la ZSC Grande Sologne
MILIEUX	Végétation des rives ; étang ; formations herbacées sur sol tourbeux engorgé ou restant humide ; landes ; forêt
ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES	Site sous convention ENS depuis 2020. Plan de gestion (2021-2030). Sentier pédagogique. Gestion de l'eau, des assecs et de la forêt par la commune ; inventaires et animations nature ponctuelles SNE



ENJEUX

Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Milieux : étang, tourbière, mosaïque de milieux liés à l'étang et typique de Sologne. Certains habitats sont patrimoniaux et/ou d'intérêt communautaire (NI +++ ; NC ++) Flore : au moins 11 espèces protégées inféodées aux milieux tourbeux ou autres milieux humides (NI +++ ; NC ++) Faune : 4 espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt européen (NI +++ ; NC ++), quelques espèces d'odonates patrimoniales dont 2 protégées, diversité de chauves-souris Pas d'enjeu
Géologie	
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Étang de Sologne avec des milieux tourbeux en queue d'étang accompagné des milieux typiques solognots (NI ++)
Aménités	<ul style="list-style-type: none"> Observatoire aménagé pour le grand public et sentier de pédagogique (qui évite les zones sensibles de tourbière) ; topoguide sentier nature réalisé par SNE et sorties naturalistes SNE (P +++), Guidigo et écobalade

MENACES

Dynamique de végétation, gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique, problèmes ponctuels de surfréquentation possibles (N +), espèces exotiques envahissantes



PROJETS ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances floristiques et faunistiques du site
Restauration et/ou entretien	<ul style="list-style-type: none"> Charte ou contrats N2000 à envisager Préserver les arbres remarquables Gérer les milieux humides et aquatiques Entretien des bords du chemin
Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des animations pour le public Augmenter la visibilité du site
Divers	<ul style="list-style-type: none"> Un des rares sites en Sologne avec la présence de flore protégée (Galé odorant, Gentiane pneumonanthe, Rhynchospora blanc, large surface de droseras et de sphaignes) et une importante population d'oiseaux nicheurs (Guifette moustac, Grèbe à cou noir)

ANNEXE N°2

SC 12 : Etang de Malzoné

SOUS CONVENTION PDESI - ENS

Millançay 77,25 ha
Marcilly-en-Gault



PROPRIÉTAIRE Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

GESTIONNAIRE Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher

DESCRIPTION Étang de Sologne. Statut de Réserve de Chasse de Faune Sauvage. Inclus dans le site N2000 « Grande Sologne » et ZPS « Sologne des étangs ». ZNIEFF I

MILIEUX Étang ; roselière ; végétation des rives ; boisements, prairies humides et friches

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention PDESI - ENS depuis 2019. Plan de gestion 2024-2033. Sentier pédagogique. Gestion de l'eau, des assècs et de la forêt (en lien avec un expert forestier). Entretien des prairies par pâturage ovins extensif. Suivis de l'avifaune notamment les anatidés et animations nature menés par la FDC41. Site recherché par les photographes naturalistes



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : eaux oligotrophes et mosaïque de milieux liés à l'étang (NI + ; NC -+)
 - Flore : plusieurs espèces à enjeux avec quelques espèces protégées dont la Pilulaire (NI + ; NC +)
 - Faune : 2 espèces d'amphibiens à enjeux et un certain nombre d'oiseaux nicheurs d'intérêt européen, quelques espèces d'odonates patrimoniales dont 1 protégée, une dizaine d'espèces de chauves-souris (NI + ; NC ++)
- Géologie**
- Pas d'enjeu
- Paysage**
- Étang solognot assez fermé dans un contexte de déprise agricole marquée (NI -+)
- Aménités**
- Observatoires aménagés pour le public, panneaux d'information / pédagogiques, plaquette pédagogique pour les enseignants et dépliants pour les enfants, sorties accompagnées sur demande (P ++).

MENACES

Gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique, enrichissement et fermeture des milieux (N ++), espèces envahissantes (sanglier et ragondin)



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Améliorer la connaissance sur l'alimentation en eau de l'étang
 - Améliorer la connaissance naturaliste sur certains taxons (insectes aquatiques, coléoptères saproxyliques)
- Restauration et/ou entretien**
- Poursuivre la gestion actuelle
 - Débroussailler des fossés d'alimentation en eau de l'étang
 - Entretenir du chemin d'accès à l'observatoire et entretien de la passerelle
 - Gérer la végétation sur les îles
 - Diversifier l'âge des saulaies
- Valorisation**
- Améliorer la naturalité des boisements
 - Réaliser des animations pour le public
 - Augmenter la visibilité du site

ANNEXE N°2

SC 17 : Le Chêne

SOUS CONVENTION ENS

Pruniers-en-Sologne **25,4 ha**



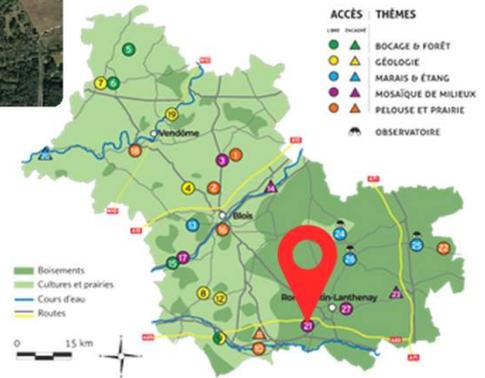
PROPRIÉTAIRE Commune de Pruniers-en-Sologne

GESTIONNAIRE Commune de Pruniers-en-Sologne accompagnée de Sologne Nature Environnement

DESCRIPTION Ensemble de milieux secs et de milieux humides de la vallée de la Sauldre représentatif des milieux solognots ; proche du bourg. Inclus dans le site N2000 « Grande Sologne ». Site en ZNIEFF I

MILIEUX Végétation des rives ; mares ; pelouses et formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide ; bois, lande à bruyère, pinède

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention ENS depuis 2021. Sorties nature animées par SNE ; chantier de restauration et de gestion des mares et fossés. Dispose d'un sentier pédagogique adapté aux personnes en situation de handicap labellisé Tourisme et handicaps



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : diversité des milieux : mosaïque de milieux secs des terrasses de la Sauldre et mosaïque de milieux humides à tourbeux ; réseau de mares ; petit cours d'eau (Ru) (NI +++ ; NC ++)
 - Flore : plusieurs espèces de plantes patrimoniales, protégées ou non : grande pimprenelle, marisque... (NI +++ ; NC ++)
 - Faune : populations d'amphibiens protégés (triton crêté) (NI +++ ; NC ++)
 - Terrasse alluviale de la Sauldre (NC -)
- Géologie**
- Grande diversité de paysages typiques de Sologne (NI +++)
- Paysage**
- Site à proximité d'une zone aménagée pour l'accueil du public (zone de stationnement, camping, aire de jeux, étang aménagé) (P +++)
- Aménités**
- Sentier pédagogique adapté aux personnes en situation de handicap (moteur et visuel)

MENACES

Risque de surfréquentation ponctuelle dû à la proximité d'une zone de loisirs ; fermeture des milieux et assèchement des zones humides (N +++), EEE (raisin d'Amérique)

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Poursuivre les suivis de la biodiversité
- Restauration et/ou entretien**
- Pâturer ou broyer épisodiquement les zones de landes tous les 5 à 10 ans par secteur avec export
 - Faucher ou pâturer les pelouses
 - Couper les saules autour de la mare et faucher la ceinture végétale en 2 fois par moitié tous les 5 ans
 - Contrats Natura 2000 envisageables
 - Réaliser des animations pour le public
 - Réhabiliter le sentier de valorisation éco-touristique avec pose de panneaux d'information
 - Création d'outils de découverte à destination des personnes en situation de handicap
 - Rédaction d'un nouveau plan de gestion pour 2025
- Valorisation**
- Divers**



ANNEXE N°2

SC 21 : Baltan

SOUS CONVENTION ENS

Villeherviers 10,53 ha



PROPRIÉTAIRE Commune de Villeherviers

GESTIONNAIRE Commune de Villeherviers accompagnée de Sologne Nature Environnement

DESCRIPTION Site proche du bourg ; mosaïque de milieux secs à humides de la vallée de la Sauldre. Inclus dans le site N2000 « Grand Sologne ». Site en ZNIEFF I

MILIEUX Cours d'eau ; végétation des rives ; mares ; landes ; formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide ; bois

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention ENS depuis 2023. Entretien courant réalisé par la commune. Sorties nature animées et chantiers de restauration-gestion des milieux assurés par SNE



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : diversité des milieux, série évolutive de milieux alluviaux ; rivière ; prairies humides fauchées ; landes ; aulnaie-frênaie ; chênaie ; mares (NI +++ ; NC ++)
- Flore : espèces végétales protégées liées aux prairies alluviales de fauche (NI ++ ; NC +++)
- Faune : une trentaine d'espèces de libellules (dont une d'intérêt européen) ; présence de la loutre (NI +++ ; NC +++)

Géologie

- Terrasse alluviale de la Sauldre (NC -)

Paysage

- Grande diversité des paysages typiques de Sologne (NI ++)

Aménités

- Site en bordure d'une route communale et facilement accessible ; zone de pêche à la ligne (P ++)
- Sentier pédagogique (P ++)

MENACES

Évolution naturelle vers le boisement ; difficultés de trouver des agriculteurs fauchant les prairies (N ++)

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances Restauration et/ou entretien

- Poursuivre les suivis de la biodiversité
- Poursuivre la gestion actuelle :
 - Faucher annuellement avec export les prairies
 - Broyer épisodiquement les landes avec export
 - Entretenir la mare : limitation des ligneux, curage si nécessaire
 - Entretenir les cheminements et gestion différenciée de l'espace d'accueil / pique-nique

Valorisation Divers

- Contrats Natura 2000 envisageables
- Réaliser des animations pour le public
- Plan de gestion à renouveler



ANNEXE N°2

SC 31 : La Grande Prairie

SOUS CONVENTION ENS

Pierrefitte-sur-Sauldre 8,12 ha



PROPRIÉTAIRE Commune de Pierrefitte-sur-Sauldre
GESTIONNAIRE Commune de Pierrefitte-sur-Sauldre accompagnée de Sologne Nature Environnement

DESCRIPTION Terrains en prairies et bois, en bordure de Sauldre et proches du bourg. Route de Chaon. Inclus dans le site N2000 « Grande Sologne ». Site en ZNIEFF I

MILIEUX Cours d'eau ; végétation des rives ; mare ; prairies sur sol engorgé ou restant humide ; haies

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Site sous convention ENS depuis 2020. Plan de gestion 2021-2025. Parcours de découverte pédagogique et plaquette de présentation avec une version anglaise réalisée en 2008 par SNE
 Prairies pâturées par des brebis solognotes ; une mare a été creusée en 2008 ; postes de pêches aménagés ; présence d'une zone de stationnement ; entretien du chemin par la commune.



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : prairies alluviales fauchées ou pâturées, fourrés, haies, rivière, mares et bas-fond. Habitats prairiaux d'intérêt communautaire (NI ++ ; NC +++)
 - Flore : belle diversité floristique dont au moins une espèce protégée : Cœnanthe à feuilles de peucedan, Sénéçon aquatique (NI -+ ; NC ++)
 - Faune : diversité d'oiseaux (dont le Rouge-Queue à front blanc) (NI -+ ; NC -+), 3 espèces d'odonates patrimoniales
- Géologie**
- Alluvions de la Sauldre (NI -+ ; NC ++)
- Paysage**
- Paysages variés, bord de rivière (NI ++)
- Aménités**
- Site communal inondable, entre route et rivière ; zone de pêche à la ligne (P +++)
 - Sentier pédagogique et géocaching

MENACES

Difficultés de trouver des agriculteurs ou éleveurs ; évolution naturelle rapide de ces milieux (disparition des prairies) (N ++), impact important du sanglier sur les prairies

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Suivre la flore patrimoniale et les espèces liées à la mare
- Restauration et/ou entretien**
- Poursuivre la gestion actuelle :
 - Faucher et /ou pâturer avec ovins (moutons solognots)
 - Entretien le chemin
 - Entretien la mare (broyage, curage au besoin)
 - Contrats Natura 2000 envisageables
 - Réaliser des animations pour le public
- Valorisation Divers**
- Plan de gestion à renouveler en 2026



ANNEXE N°2

SC 39 : Etang de Beaumont

SOUS CONVENTION ENS

**Neung-sur-
Beauvron
Montrieux-en-
Sologne**

36,23 ha



**PROPRIÉTAIRE
GESTIONNAIRE
DESCRIPTION**

Cen Centre - Val de Loire

Cen Centre - Val de Loire

Étang d'une trentaine d'ha sur un espace de 36 ha. Inclus dans le site N2000 « Grande Sologne ». Site en ZNIEFF I

MILIEUX

Végétation des rives ; étang ; formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide ; bois

**ACTIVITÉS
ET GESTION
PRATIQUÉES**

Site sous convention ENS depuis 2020. Plan de gestion 2021-2030. Inventaires naturalistes ; gestion de l'eau et des assecs ; maintien des pratiques agricoles et piscicoles extensives ; observatoire avec panneaux pédagogiques ; animations



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : étang oligo-mésotrophe; mosaïque de milieux liés à l'étang comme une roselière, une bordure de saule, prairie humide et chênaie (NI +++ ; NC +++)
- Flore : 15 espèces protégées des grèves exondées ou autres milieux humides dont Isoète très tenu (*Isoetes velata subsp tenuissima*) seule station solognote de cette espèce endémique du Centre de la France (NI +++ ; NC +++)
- Faune : Nombreuses espèces patrimoniales voire protégées. Site d'hivernage de nombreux oiseaux d'eau (NI +++ ; NC ++)
- Pas d'enjeu

Géologie

Paysage

Aménités

- Étang de Sologne avec une roselière et grèves exondées périodiquement (NI ++)
- Observatoire aménagé pour le grand public ; panneaux d'information ; sorties naturalistes guidées (P +++), dépliant, géocaching

MENACES

Gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique, dynamique naturelle, compatibilité entre l'activité piscicole et la diversité floristique et faunistique patrimoniale de l'étang

**PROJETS ET
PROPOSITIONS
D' ACTIONS**

Connaissances

- Étudier certains taxons spécifiques
- Poursuivre les suivis scientifiques

Restauration et/ou entretien

- Entretien la prairie
- Entretien les grilles de remplissage
- Entretien le sentier et de l'observatoire
- Gérer les bois
- Gérer la roselière par fauche
- Arracher les saules
- Étréper les atterrissements et gérer les niveaux d'eau
- Reprofilage des îlots

Valorisation

- Contrats Natura 2000 envisageables
- Développer les animations : scolaires et grand public



ANNEXE N°2

SC 42 : Le Pâtureau des Mâtines

Sologne

Salbris

7,26 ha



PROPRIÉTAIRE Cen 41

GESTIONNAIRE Cen 41

DESCRIPTION Milieux alluviaux d'une boucle de la Sauldre avec des zones humides temporaires, proche du parc logistique de Salbris. Inclus dans le site N2000 « Grande Sologne ».

MILIEUX Cours d'eau ; végétation des rives ; mares ; pelouses et formations associées sur sables ; bois avec quelques arbres remarquables

ACTIVITÉS ET GESTION PRATIQUÉES Plan de gestion 2020-2030. Inventaires naturalistes ; gestion du site assurés par le Cen 41. Site régulièrement inondé.



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieux : diversité en habitats alluviaux de la Sauldre notamment prairiaux (avec zones inondables) dont trois habitats d'intérêt communautaire (NI ++ ; NC -), vieilles trognes
 - Flore : diversifiée avec quelques espèces patrimoniales (Cardmanie parviflora, Gratiolle officinale) (NI ++ ; NC +)
 - Faune : 1 espèce d'amphibien patrimoniale (Triton marbré) et présence de la loutre (NI + ; NC -)
 - Pas d'enjeu
- Géologie**
- Diversifié (zones humides temporaires, friches, bois, prairies) (NI ++)
- Paysage**
- Site accessible en voiture par chemin privé ; site proche d'une route à trafic poids lourds ; zone de stationnement à proximité (P +)
- Aménités**

MENACES

Abandon des milieux herbacés (N ++), impact important du sanglier sur les milieux naturels, EEE dont l'Erable negundo

PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Connaissances**
- Améliorer les connaissances les espèces cavernicoles et le régime hydrique
 - Suivre sur les espèces patrimoniales
- Restauration et/ou entretien**
- Faucher les prairies et les pelouses
 - Rouvrir les zones envahies par les genêts et les prunelliers
 - Faucher la Phragmitaie et la Magnocariçaie
 - Laisser en libre évolution des boisements
 - Entretien des mares et bords de mares
 - Gérer les EEE
- Valorisation**
- Contrats Natura 2000 envisageables
 - Réaliser des animations pour le public
 - Ouvrir le site au public
 - Créer un cheminement



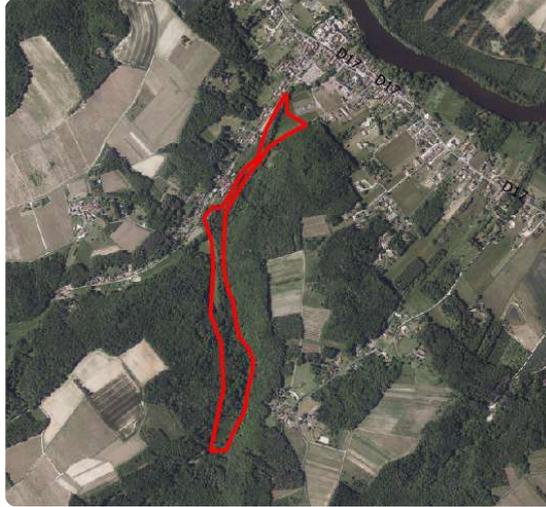
ANNEXE N°2

VC 2 : La Grosse Pierre

SOUS CONVENTION ENS

**Mareuil-
sur-Cher**

**Environ
1,3 km**



PROPRIÉTAIRE

Commune de Mareuil-sur-Cher

GESTIONNAIRE

Commune de Mareuil-sur-Cher

DESCRIPTION

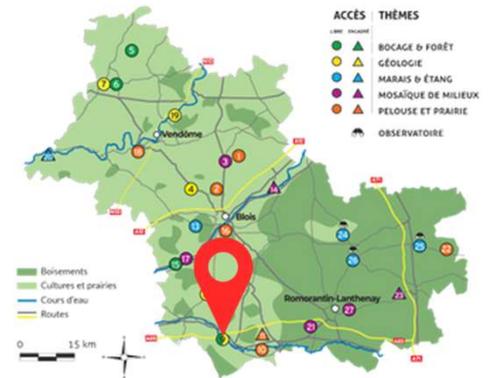
Chemin communal surplombant un ravin (rouère) boisé du coteau sud du Cher

MILIEUX

Chemin longeant des caves, bois, ruisseaux en contrebas

**ACTIVITÉS
ET GESTION
PRATIQUÉES**

Site sous convention ENS depuis 2020. Notice de gestion. Entretien du chemin par la commune. Suivis des chauves-souris par Sologne Nature Environnement et de l'azuré du serpolet par le CD41



ENJEUX

Biodiversité

- Milieux : boisements de ravin de plaine, ravin à fougères de plaine (NI ++ ; NC -), cavités creusées dans le calcaire
- Flore : fougères protégées : polystic à soie, polystic à crêtes, espèces de la chênaie-charmaie (NI ++ ; NC -). Bryoflore patrimoniale (NI ++ ; NC ++)
- Faune : présence d'une population d'Azuré du serpolet
- Gradient de substrats diversifiés (NI ++ ; NC +)

Géologie

Paysage

Aménités

- Paysage de ravin, inhabituel pour le Loir-et-Cher (NI ++)
- Accessibilité aisée pour les piétons (chemin public aménagé) (P ++)
- Sentier pédagogique

MENACES

Dépôts de déchets (NI -), disparition de la plante hôte de l'Azuré du serpolet, dérangement des chauves-souris dans les cavités



PROJETS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS

Connaissances

- Améliorer les connaissances sur la faune et la flore du site
- Suivre l'Azuré du serpolet et les chauves-souris

Restauration et/ou entretien

- Broyer de manière différenciée les prairies
- Maintenir ouvert la zone à origan
- Laisser en libre évolution les boisements
- Entretien du chemin et ses abords

Valorisation

- Réaliser des animations pour le public

ANNEXE N°2



VC 7 : Les prairies du Fouzon

**Selles-sur-Cher,
Châtillon-sur-Cher, Environ
Meusnes, Couffy, 1700 ha
Seigy, Noyers-sur-
Cher**



PROPRIÉTAIRE Privés, Cen Centre-Val de Loire, Cen 41, Fédération de pêche du Loir-et-Cher, communes

GESTIONNAIRE Privés, Cen Centre-Val de Loire, Cen 41, Fédération de pêche du Loir-et-Cher, communes

DESCRIPTION Vastes espaces de prairies alluviales inondables, bois, bocage, rivières (Cher, Fouzon, Modon). Inclus dans le site N2000 ZPS "Vallée du Fouzon" et ZSC "Vallée du Cher et coteaux". Site en ZNIEFF I et présence de trois ZNIEFF II Cours d'eau ; végétations des rives ; landes ; formations herbacées sur sol engorgé ou restant humide ; bois ; culture ; bocages

MILIEUX

**ACTIVITÉS
ET GESTION
PRATIQUÉES**

Plan de gestion 2013-2022. Actions multi partenariales : mesures agri-environnementales, restauration de prairies suite à une forte déprise agricole, installation d'éleveurs caprins, animations (fête des prairies à Couffy)



ENJEUX

- Biodiversité**
- Milieu : forêt alluviale, boisements, cultures, végétations des rives... Diversité en habitats prairiaux humides à secs (grandes surfaces en prairies de fauche et de pâture). (NI +++ ; NC ++)
 - Flore : nombreuses espèces de plantes patrimoniales, plusieurs espèces protégées (Grande pimprenelle, Orchis à fleurs lâches, ...) (NI ++ ; NC +++)
 - Faune : oiseaux migrateurs et nicheurs (Courlis cendré), insectes d'intérêt européen (Damier de la Succise) (NI +++ ; NC ++)
- Géologie**
- Alluvions, géomorphologie, dynamique fluviale (NI -+ ; NC -)
- Paysage**
- Variété de paysages ouverts (grandes prairies) et fermés (bocage, bois) (NI +++)
- Aménités**
- Circuits de randonnée à l'ouest, chemins ruraux, un panneau d'information sur Couffy, Seigy et Meusnes, sorties d'associations, fête annuelle des prairies à Couffy - zone de production de 3 fromages AOC (P ++)

MENACES

Abandon ou intensification des prairies, plantation de peupliers, fréquentation non respectueuse des prairies : dérangement de la faune, dégradation des récoltes (engins motorisés, rave-party, ..)

PROJETS ET PROPOSITIONS D'ACTIONS

Connaissances Restauration et/ou entretien

- Poursuivre les actions de suivis d'espèces
- Faucher voire pâturer des prairies par des ovins (brebis rustiques solognotes), des bovins et des caprins
 - Entretien des haies de bords de parcelles par les agriculteurs qui exploitent ces parcelles (taille qui limite le développement en largeur de la haie)
 - Gérer les haies par les conservatoires : taille en têtard, plantation, remplacement de haies dans des zones précises, maintien d'arbres morts...
- Acquérir par Cen CVL et Cen 41 certaines parcelles en voie d'abandon
- Réaliser des animations pour le public
- Créer des sentiers de découverte (en cours)

Valorisation



ANNEXE N°3

Exemple de convention ENS tripartite



Entre :

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher, Hôtel du Département, Place de la République, 41020 BLOIS Cedex, représenté par son Président, Philippe GOUET, habilité à signer la présente convention en vertu de la délibération n°..... de la Commission permanente du Conseil départemental en date du, dénommé ci-après « le Département »,

ET

La commune de, Mairie, 41... .., représentée par son Maire, Madame / Monsieur, dénommé ci-après « la Commune »,

ET

L'association, 41... .., représentée par son/sa Président(e), Monsieur XXXX, habilité par son conseil d'administration en date du, dénommé ci-après « l'Association »,

PRÉAMBULE

Le code de l'urbanisme (L.113-8 à L113-14) a donné compétence aux départements pour mettre en œuvre une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ces ENS sont susceptibles de préserver un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère, d'être fragiles et/ou menacés et devant, par ce fait, être préservés, de faire l'objet de mesures de protection de gestion, d'être des lieux de découvertes du patrimoine naturel.

Le Conseil départemental a inscrit le 19 octobre 2009 le dans son Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS). De ce fait, conformément à la loi, les actions entreprises sur ce site doivent répondre à deux objectifs :

- la préservation du patrimoine naturel
- l'ouverture au public.

Considérant que l'Espace Naturel Sensible accueille une faune et une flore remarquable qu'il convient de préserver par des actions de gestion appropriées et d'être valorisé auprès du grand public,

Considérant que l'Espace Naturel Sensible (ENS) de constitue un outil de découverte et de sensibilisation à l'environnement et qu'il présente un intérêt pour la promotion touristique du Loir-et-Cher,

Considérant que la commune de est le propriétaire gestionnaire,

Considérant que l'association accompagne la commune dans la gestion et l'expertise de ce site naturel,

Considérant la délibération du 19 octobre 2009 favorable à l'inscription du au schéma départemental des ENS,

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ANNEXE N°3

Exemple de convention ENS tripartite

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Le site concerné est dénommé « Espace Naturel Sensible du » situé sur la commune de dont le foncier est réparti comme suit :

Commune	Section	Numéro	Ha	a	ca
XXX					
Total					

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties pour assurer l'entretien, l'aménagement et la pérennisation du site, en faveur de l'ouverture au public dans le respect des règles afférentes au classement ENS mentionnées en préambule.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :

A – Tenir informé le Département de toute évolution foncière du site.

B - Gérer le site dans le respect des processus naturels qui permettent l'accueil des espèces et de leurs cortèges, particulièrement ceux possédant un statut de patrimonialité (inscrits sur Liste rouge, protection régionale, nationale ou européenne, ...). Pour cela, elle s'engage à réaliser un document de programmation pluriannuel en collaboration avec les services du Département. Ce document devra être approuvé par un comité technique comprenant à part égale, des représentants des associations naturalistes, de la commune, et du Département. La commune devra rendre compte annuellement des actions de gestion qui sont pratiquées.

C – Faciliter, voire aider le travail de l'association et du département dans la sensibilisation auprès des propriétaires riverains concernés par l'entretien de ce patrimoine

D - Maintenir le site ouvert au public dans les conditions et les règles d'usages appropriées à la préservation de la nature et préalablement définies avec le Département. À ce titre, aucune activité n'est interdite si elle n'est pas de nature à engendrer de conflits d'usages menaçant la quiétude et la sécurité des personnes. Toutefois, toute manifestation susceptible de créer une perturbation anormale sur les espaces et espèces est conditionnée aux autorisations nécessaires et soumis à l'avis du Département.

E - Faire évaluer ses actions par un suivi des espèces et de leurs cortèges présentant un enjeu particulier de sauvegarde ou estimés comme bon indicateur biologique au regard du site. Les résultats de ces études seront transmis au département.

F – Permettre au Département de réaliser des prises de vues nécessaire au développement de la communication dans le respect des conditions de vie des espèces.

G – Autoriser les études scientifiques proposées par le Département dans les conditions d'exécution qui devront être préalablement et conjointement définies avec la Commune.

H – S'assurer que les données récoltées soient diffusées à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel par les outils qui sembleront le plus adaptés.

I – Utiliser le logo ENS du Conseil départemental sur toutes les actions de valorisation et de communication en lien avec le site. L'usage de ce logo est strictement réservé à l'identification du site dans le réseau et non à l'affichage du partenariat financier pour lequel le logo officiel du Département sera obligé.

En outre, les produits de communication et de valorisation devront mettre en avant le classement en inscrivant "Espace Naturel Sensible" ou son acronyme.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

ANNEXE N°3

Exemple de convention ENS tripartite

L'association s'engage à

A - Apporter un appui technique, dans la limite des moyens financiers qui lui sont alloués, auprès de la commune pour la réalisation et le suivi du document de programmation pluriannuel en collaboration avec les services du département et la commune. L'association devra rendre compte annuellement des actions de gestion qui sont pratiquées via l'Observatoire des ENS.

B - Participer, avec l'aide de la commune et du département, à la sensibilisation des propriétaires riverains et à la prise en compte des bonnes pratiques de gestion de ce patrimoine. La signature de convention sera privilégiée.

C - Rendre-compte annuellement, par la plate-forme du Graine Centre - Val de Loire ou l'Observatoire des ENS, à la commune et au département des actions de valorisation mises en place sur le site. Il y sera intégré le nombre de personnes accueillies dans la limite des moyens de contrôle déployés par l'association et le propriétaire.

D - Évaluer, dans la limite des moyens financiers qui lui sont alloués, les actions par un suivi des espèces et de leurs cortèges présentant un enjeu particulier de sauvegarde ou estimés comme bon indicateur biologique au regard du site. Les résultats de ces études seront transmis à la commune et au département.

E - Diffuser l'ensemble des données récoltées à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel par les outils qui lui sembleront le plus adapté.

F - Utiliser le logo ENS du conseil départemental sur toutes les actions de valorisation et de communication en lien avec le site. L'usage de ce logo est strictement réservé à l'identification du site dans le réseau et non à l'affichage du partenariat financier pour lequel le logo officiel du département sera obligé.

En outre, les produits de communication et de valorisation devront mettre en avant le classement en inscrivant "Espace Naturel Sensible" ou son sigle.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à :

A - apporter un appui technique, administratif ou financier aux actions répondant à l'article 2 de la présente convention si le propriétaire-gestionnaire en fait la demande. L'accompagnement financier interviendra dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement par l'Assemblée départementale. Dans la mesure du possible, l'aide financière du Département interviendra en complément d'autres programmes de financement existants (Natura 2000, FEDER, FEADER, ...).

L'octroi d'une aide financière sera conditionné à l'existence d'un document de programmation de gestion et de suivis permettant au Département d'inscrire l'action dans une vision globale de conservation du site.

B - développer la valorisation du site sur ses éditions (Loir-et-Cher Info, site internet, brochures, ...) sous condition d'accord du propriétaire gestionnaire. Les prises de vues effectuées par le Département seront exploitables par le propriétaire gestionnaire sans restriction d'usage et dans les conditions définies par la loi.

C - mettre en avant l'action du gestionnaire dans la valorisation de ce site

D - intégrer le propriétaire-gestionnaire aux projets transversaux ayant attrait au développement des ENS sur le territoire départemental.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES

Les travaux et animations réalisés par la commune seront assurés sous sa responsabilité pleine et entière.

Les usagers seront soumis à la réglementation en vigueur sur les sites. Ils seront responsables des dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. Ils devront supporter leurs propres dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles en ces lieux.

ANNEXE N°3

Exemple de convention ENS tripartite

Le département, dans son rôle de soutien financier ou/et d'accompagnement technique et de promotion touristique des ENS, ne pourra être tenu responsable des dommages subis par des usagers ou des riverains sur l'ENS

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la convention est fixée à 10 années consécutives et prend effet à la signature par les parties de la présente convention.

La modification de toute disposition de cette convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7 – RENOUELEMENT ET RESILIATION DE LA CONVENTION

À l'expiration du délai de 10 ans, la présente convention est renouvelable tacitement par périodicité annuelle, sauf préavis donné par l'une des parties, trois mois au moins avant la date d'expiration de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-observation par l'association ou une commune, des clauses de la présente convention et après mise en demeure par le département effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire ordonner cette résolution en justice, ni de remplir aucune formalité.

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée à la présente convention, en l'absence de toute faute des contractants. Il en informe l'association et chaque commune par lettre recommandée. La présente convention prend fin 30 jours à compter de la notification de la résiliation motivée.

La commune ou l'association peut, sous couvert de la délibération de son conseil, demander au département de mettre fin à la présente convention. Il en informe le département par lettre recommandée avec accusé de réception. La présente convention prend fin 30 jours à compter de la notification de la résiliation motivée.

La rupture de la convention entrainera une procédure en vue du déclassement du site en tant qu'ENS.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse entre les parties, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif d'Orléans, seul compétent.

Fait en trois exemplaires originaux

à BLOIS, le

Pour le département de
Loir-et-Cher,

Pour l'association
.....,

Pour la commune de
.....,

Le président du Conseil
départemental,

Le président,

Le maire,

Philippe Gouet

.....

.....

ANNEXE N°4

STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ AUX DIFFÉRENTS TEMPS DE CONCERTATION

Collectivités territoriales



Établissements publics



Associations



Établissements publics de coopération intercommunale



Pays



Services de l'État



Établissements à caractère industriel et commercial

Office National des Forêts

Structures liées à la gestion des bassins versants





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
Place de la République - 41020 Blois Cedex
02 54 58 41 41 - departement41.fr

Suivez-nous sur **departement41**

